

a l b u m s o u v e n i r

20^e anniversaire

Historique
de la Fédération
des coopératives
funéraires
du Québec



FÉDÉRATION
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Message du président

Bonjour!

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons cet album souvenir des 20 ans de la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Fruit d'un minutieux travail de recherche, cet album relate les 20 années de notre belle et riche histoire. Je rends ici hommage au travail de recherche réalisé par l'historien André Tessier qui a su mettre en forme les différentes dimensions qui tissent notre réalité coopérative.

Cet album se veut un hommage aux pionniers qui ont cru à la Fédération et qui ont surmonté les obstacles pour bâtir le réseau que nous avons aujourd'hui. Vous le verrez à la lecture de cet album, il y a des leçons à retenir de notre histoire. On y retient notamment que rien n'est acquis, et qu'il faut se rappeler constamment que c'est ensemble que nous sommes plus forts.

Cet album, c'est aussi l'histoire des coopératives du mouvement qui ont traversé leur part d'écueils pour former aujourd'hui le plus important réseau funéraire au Québec. Comme vous le verrez à la lecture de cet album, le développement de notre fédération est intimement lié à celui des coopératives funéraires du Québec. Alors que certaines ont été formées plus récemment, d'autres coopératives se sont engagées activement dans le développement structuré des services funéraires et dans la création d'une fédération.

La coopération constitue une formidable expérience humaine et un outil de transformation sociale et économique. À tous les administrateurs, employés et bénévoles de notre réseau et à tous les fondateurs qui nous ont précédés, bon 20^e anniversaire!

Réjean Laflamme, président
Fédération des coopératives funéraires
du Québec

Préface

Notre fédération est née parce qu'un petit groupe de coopérateurs conscients des limites de leur coopérative respective se sont réunis afin d'organiser une union pour répondre à leurs besoins essentiels et aussi afin que chaque coopérative puisse progresser pour mieux servir ses membres.

Partant d'une situation pauvre en ressources, une première ébauche de planification simple et réaliste s'élabora misant sur une équipe réduite épaulée à l'occasion par des gestionnaires en provenance du nouveau réseau.


C'est ainsi que dans le respect de l'esprit du début (réalisme, pragmatisme), progressivement de seuil en seuil nous avons acquis une compétence professionnelle concernant les services funéraires, compétence qui rayonne aujourd'hui au-delà de nos frontières. Notre savoir et notre savoir-faire ne sont-ils pas sollicités internationalement ? Qui aurait pu imaginer, à peine une décennie plus tard, que d'un si humble début notre fédération parviendrait à une telle reconnaissance. Ce succès remarquable, nous le devons au dévouement et à l'alliance équilibrée de bénévoles éclairés et de gestionnaires compétents.

Regardons maintenant vers l'avenir. Une nouvelle étape s'amorce exigeant plus de subtilité, mais combien plus exaltante, celle d'éveiller nos concitoyennes et concitoyens à l'esprit du coopératisme. Commence donc pour nous une période cruciale pour l'accomplissement intégral de nos coopératives funéraires. Les bonnes intentions et les belles paroles comme « chez nous, l'humain passe avant tout » ne suffisent pas. Il nous faut, comme au début, penser un plan réaliste à longue portée. Cette étape sera très longue puisqu'elle ne vise rien de moins que la poursuite d'un idéal qui, comme tout idéal, semble s'éloigner dans la mesure où l'on s'en approche. Il faudra donc s'armer de persévérance devant une tâche colossale et appliquer la sagesse de ce vieux proverbe chinois : « le déplacement d'une montagne commence par une première pelletée de terre. »

Nous devons aussi éviter à tout prix de succomber à la facilité de systématiser notre agir. Le coopératisme étant un humanisme s'élève au rang des valeurs qui haussent la qualité des relations entre les personnes qui visent son idéal : une société équitable et conviviale. Il s'agit d'une tâche ardue qui nécessite de l'imagination créatrice. C'est un grand défi que nous pouvons relever, que nous devons relever, car nous possédons tout ce qu'il faut pour entreprendre cette œuvre d'humanisation : proposer un cheminement vers l'accomplissement de la personne humaine. (Faut-il se rappeler que ce n'est pas en planant au niveau des pissenlits que la grandeur se produit et opère ?)

Enfin, permettez-moi cet aveu : l'enthousiasme qui règne au sein de nos coopératives funéraires émeut le vieux routier que je suis et suscite en moi un sentiment de grande fierté d'être l'un des vôtres. Même si je ne suis plus sur la première ligne du feu de l'action, je demeure toujours à l'affût pour saisir l'occasion de proclamer bien haut que le cheminement vers l'idéal coopératif constitue une œuvre d'humanisation par excellence. Le monde dans lequel nous vivons se cherche une identité. Nous ne pouvons négliger de leur proposer notre voie du plus-être.

Michel Marengo
Membre honoraire à vie de la Fédération



L'enthousiasme
qui règne au sein de nos
coopératives funéraires
émeut le vieux routier
que je suis et suscite
en moi un sentiment
de grande fierté
d'être l'un des vôtres.

À propos de l'auteur

Détenteur d'une maîtrise en histoire, André Tessier œuvre dans ce domaine depuis 1986, tant par son travail que par des engagements bénévoles. Il a réalisé divers mandats pour la Société d'histoire de Sherbrooke, notamment pour la recherche et la conception d'expositions et pour la rédaction de chroniques dans les publications de l'Estrie. Il a participé à la recherche et à la rédaction d'outils portant sur l'histoire de la culture de la nouvelle ville de Sherbrooke ainsi qu'à la recherche historique incluse dans la nouvelle politique culturelle de la municipalité.

Passionné de la recherche dans les archives, il a collaboré à la production de divers historiques, notamment pour l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie, la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est, la Société d'histoire et la Ville de Sherbrooke.

Il est régulièrement sollicité pour tenir des chroniques ou faire des recherches historiques pour les médias écrits et électroniques de Sherbrooke. Il tient actuellement une chronique historique à Radio-Canada Estrie et à la radio communautaire de Sherbrooke.



Remerciements

Merci à la Direction des coopératives, au Conseil de la coopération et de la mutualité du Québec et au personnel des coopératives funéraires de Château-Richer, des Deux Rives, de Sainte-Anne-de-Beaupré, du Lac-Saint-Jean, de La Falaise, du Saguenay, de Drummondville et de l'Estrie pour leur accueil, leur collaboration et l'accès à leur archive.

Merci aux personnes suivantes pour leur temps et leur collaboration : France Boutin, Yvan Caron, Michel Clément, Michel Desautels, Brigitte Deschênes, Gaston Fortin, Gérard Gosselin, Georges Groleau, Clément Guimond, Réjean Laflamme, Guy LeBel, Michel Marengo, Gilles Marseille, Gilles Paré, Alcide Pelchat, Marc Richard et Suzanne Rivard.

Direction : Alain Leclerc
Recherche et rédaction : André Tessier
Révision : France Denis, Serge Denis, Hélène Liard
Montage : Infografik Design Communication



FÉDÉRATION
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 4N1
819 566-6303
www.fcfq.qc.ca

Introduction

Au Québec, la bataille contre des frais funéraires élevés a débuté bien avant l'arrivée des coopératives funéraires. Dès les années 1820, à Montréal, des gens peu fortunés se plaignent des sommes demandées par les Sulpiciens pour la tenue d'un service funèbre dans l'église de la paroisse Notre-Dame. Dans les années 1860, une quarantaine de fabriques du diocèse de Montréal refusent d'accorder le moindre service funéraire aux défunts dont les familles ne peuvent pas en déboursier le coût¹.

Au milieu du 19^e siècle, des mutuelles et des sociétés fraternelles apparaissent au Québec. Leurs membres désirent, entre autres, prémunir leur famille contre les tracas financiers qui surgiraient après leur décès². À l'époque, les membres d'une mutuelle qui regroupe des Irlandais travaillant au port de Québec défilent dans les rues de la ville avec des banderoles affirmant : « *We support our infirm. We bury our dead* »³.

Semblable au mode de gestion qu'utilisent aujourd'hui les coopératives funéraires, le fonctionnement de la majorité de ces associations mutuelles se résume à « l'adhésion volontaire, la gestion démocratique et l'absence de profit ».

La première coopérative funéraire, établie selon le mode de gestion des coopératives actuelles, voit le jour à Château-Richer en 1942. L'abbé Louis-Philippe Gravel, l'instigateur du projet, désire éviter aux gens de son patelin le cycle d'endettement qui les guette après l'onéreux enterrement d'un proche.

C'est ici que débute notre histoire. Afin de dresser l'historique du mouvement des coopératives funéraires à partir de la création du premier comité provisoire jusqu'à aujourd'hui, nous allons d'abord traiter rapidement la période de ces comités provisoires et de coordination qui va mener à la création de la Fédération. Nous allons ensuite nous pencher sur les premières années de la Fédération et de son émergence, sur l'envahissement du marché funéraire québécois par des multinationales américaines et canadiennes, puis sur le temps de la consolidation du réseau.

Dans une seconde partie, nous décrivons l'évolution interne de la Fédération depuis sa création, en nous attardant sur sa mission et ses valeurs, aux divers changements subis dans sa structure interne ainsi qu'à la mise en place et à l'évolution de l'offre des services qu'elle fournit à ses membres.

La section suivante présentera l'histoire des différentes coopératives funéraires du Québec.

Après des débuts modestes, la Fédération est devenue aujourd'hui le plus grand réseau funéraire du Québec, autant par le nombre de points de services que par celui des funérailles traitées. Comment est-elle parvenue à un pareil résultat ? Peut-elle continuer sur sa lancée ? Quels défis l'attendent ?

¹ S. Gagnon, *Mourir hier et aujourd'hui. De la mort chrétienne dans la campagne québécoise au 19^e siècle à la mort techniciée dans la cité sans Dieu*, p. 129

² Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction des coopératives, *Les coopératives funéraires au Québec*, 1998, p. 4

³ M. Petitclerc, « Nous protégeons l'infortuné ». *Les origines de l'économie sociale au Québec*, p. 10

Histoire de la Fédération des coopératives funéraires du Québec

Les premières tentatives de regroupement

Le mouvement des coopératives funéraires s'est développé lentement à ses débuts. Depuis la création de la coopérative de Château-Richer en 1942, seulement cinq coopératives sont en activité au début des années 1970. Pourtant, la mise sur pied de coopératives funéraires répond à un réel besoin. Dans les années 1960, les funérailles coûtent en moyenne plus de 3 600 \$⁴. Pour les petits salariés, cela équivaut en moyenne à plus d'une année de salaire.

Au cours des années 1970, le Québec assiste au réveil de ses consommateurs. Ces derniers se donnent des outils pour freiner l'appétit des commerçants. Dans le domaine funéraire, cela se traduit par la mise sur pied d'une vingtaine de coopératives. En 1977, le Québec en compte 42 sur son territoire. Toutefois, plusieurs ne seront jamais en activité.

L'implantation de coopératives funéraires est alors facilitée par les liens qu'entretiennent la plupart des fondateurs avec leur paroisse. En effet, plusieurs coopératives installent leurs premières salles d'exposition dans les sous-sols d'églises ou dans les presbytères⁵. « Le salon, c'était une sacristie qui a été transformée », se souvient Gérard Gosselin, l'un des fondateurs de la Coopérative funéraire de l'Estrie. Pour la Coopérative funéraire de l'Anse à Québec « on avait identifié une place idéale, ce serait le presbytère », relate Georges Groleau, l'un des fondateurs. Même chose en Abitibi-Témiscamingue, confirme le président, Gilles Marseille, « le centre administratif actuel, à Rouyn-Noranda, c'était une ancienne résidence de retraites fermées qui appartenait aux Pères oblats. ».

De leur côté, plusieurs organismes communautaires aident des groupes de personnes dans leurs démarches afin de mettre sur pied des coopératives funé-

raires. À la Coopérative funéraire de l'Outaouais, « la Caisse populaire et les gens du CLSC ont été le groupe qui a permis la création de la coopérative » selon Réjean Laflamme ex-président de cette coopérative.

Au début, les nouvelles coopératives sont un peu laissées à elles-mêmes. Elles sont isolées sur le territoire, elles manquent d'expérience et souhaitent se regrouper afin de s'entraider.

La fondation des comités provisoires I et II

En novembre 1974, une première rencontre des coopératives funéraires est organisée à l'Institut coopératif de Lévis, par l'Association coopérative industrielle du Pied-de-la-Falaise⁶. Quelques mois plus tard, soit le 12 avril 1975, le comité provisoire des coopératives funéraires voit le jour (comité provisoire I). Sous la présidence de Mgr Raymond Lavoie, instigateur de la Coopérative funéraire du Pied-de-la-Falaise, ce comité regroupe des représentants de la Coopérative funéraire du Lac-Saint-Jean, de la Coopérative funéraire de l'Anse, de la Société funéraire de Baie-Comeau, de la Coopérative funéraire de Charlesbourg, de la Compagnie à capital-actions Giffard, de la Coopérative industrielle du Pied-de-la-Falaise, de la Coopérative funéraire de Saint-Jacques-de-Montcalm et de la Coopérative funéraire de Tadoussac⁷.

Dès le début, la Société funéraire de Baie-Comeau annonce qu'elle doit se retirer, car elle est considérée par la Direction des coopératives comme une compagnie d'assurance funéraire plutôt qu'une coopérative. Inactif pendant ses six premiers mois d'existence, le comité provisoire (CP I) se saborde pour laisser la place à un nouveau comité provisoire (CP II) en octobre 1975.

⁴ J. Lamarche, *Le scandale des frais funéraires*, p. 9

⁵ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

⁶ PV, LSI, 17 octobre 1974

⁷ Papiers Gérard Gosselin : Provisoire, PV, 12 avril 1975

Gérard Gosselin raconte les débuts de ce comité piloté par Mgr Lavoie : « Mgr Lavoie, c'était un autocrate, un fonceur. Les gens avaient de la misère à le suivre parce qu'il prenait des initiatives mais les gens se demandaient s'il en avait le mandat. On s'est opposés très fortement, lui et moi, dans l'une de ces rencontres. Il était secrétaire provisoire d'une association de coopératives mais n'avait donné aucune nouvelle de toute l'année qui a suivi. Quand on s'est rencontrés, il avait pris diverses initiatives. On ne savait pas au juste dans quelle direction il allait ou ce qu'il faisait. Il n'y avait pas d'encadrement réel à ce travail-là qu'il a pris à titre bénévole. On a demandé une action un peu plus concertée. »

Gérard Gosselin prend la relève et devient secrétaire provisoire du comité. « Mon travail a pris fin au moment où j'ai formulé des projets OVEP (organisation volontaire d'éducation populaire) pour prévoir l'animation entre les coopératives. Je suis devenu député en 1976 et le projet est tombé entre les mains du Conseil de la coopération du Québec (CCQ). »

Le 8 mai 1976, plus de trente délégués, représentant des coopératives funéraires, se rencontrent afin de mettre en marche le regroupement de leurs forces respectives⁸. En plus d'échanger des informations sur leurs activités, les participants prennent connaissance d'un document sur la situation des coopératives funéraires au Québec.

Gérard Gosselin, l'un des promoteurs du projet d'implantation d'une coopérative funéraire à Sherbrooke, confirme qu'à cette époque « on était tous en appétit de se rencontrer ». Alcide Pelchat de Drummondville abonde dans le même sens « On voulait voir ce qui se faisait ailleurs (...). On espérait qu'avec un regroupement, on aurait de meilleures conditions d'achats. »

Au cours de l'assemblée, les délégués décident de former un comité qui doit planifier, de façon concrète, la création d'une fédération visant à regrouper toutes les coopératives funéraires du Québec. Dès 1976, le CCQ prête main-forte au comité provisoire. Par l'entremise de ses ressources humaines, il encadre le travail des administrateurs du nouvel organisme.

Malgré les difficultés, Mgr Lavoie était devenu une inspiration pour certains, dont Gérard Gosselin : « Il avait une vision très générale de la coopération, de l'entraide. Il était collé à sa vision pastorale de curé dans un milieu démuné où il s'agissait de donner une dignité à tout son monde. Donc, pour moi, c'était un ami, un inspirateur. C'est un type qui avait de l'audace et qui nous soutenait dans notre audace. »

Georges Groleau de la Coopérative funéraire de l'Anse à Québec se souvient très bien de lui « Le curé Lavoie, il n'y avait rien à son épreuve. Ici, il y avait les traverses à niveau des chemins de fer. Il s'était couché sur les rails du chemin de fer pour ne pas que les trains passent. Chapeau! Il a fait beaucoup dans Saint-Roch pour l'amélioration de la qualité de vie des démunés. »

De cette audace de Mgr Lavoie, Yvan Caron, président de la Coopérative funéraire du Pied-de-la-Falaise, en donne un aperçu : « Un bon matin, il est allé à Ottawa chercher une subvention pour les autres coopératives. Mais il s'est trompé de bureau. Le gars lui a dit qu'il n'était pas au bon endroit, que la seule chose qu'il faisait était de donner des subventions pour faire des voyages. Mgr Lavoie a simplement dit "Parfait, j'ai affaire à vous." Puis il a acheté deux autobus scolaires et a invité des jeunes, des pauvres, et sont partis pour Vancouver. Pour revenir de là, il a vendu un autobus. Il a payé les billets d'avion pour tout



GÉRARD GOSSELIN

À cette époque,
on était tous en appétit
de se rencontrer.

⁸ Ensemble, 10 juin 1976, p. 24



YVAN CARON

le monde. Il a gardé deux chauffeurs pour ramener le dernier autobus. Quand ils sont arrivés à Québec, le curé a décidé de transporter les jeunes qui allaient aux écoles un peu plus loin avec l'autobus scolaire qui lui restait. » Les coopératives funéraires étaient entre bonnes mains...

Après une série de consultations, les membres du comité en arrivent à la conclusion que les types de gestion et les problèmes des coopératives sont trop différents pour penser à créer une fédération. Bien qu'elles favorisent un regroupement de leurs forces, les coopératives funéraires souhaitent tout de même conserver leur autonomie. Ce qu'elles désirent alors, c'est d'abord mettre en place un processus favorisant une meilleure transmission de l'information entre elles et trouver les ressources nécessaires afin de former leurs administrateurs. Elles espèrent également trouver, dans un futur rapproché, une base commune qui permettra la mise sur pied d'une fédération⁹.

Selon Gérard Gosselin, « les gens du Lac-Saint-Jean voyaient une fédération. Mgr Lavoie aussi. Moi ça me fatiguait de faire une fédération parce que nos valeurs étaient tellement différentes d'une coopérative à l'autre. Il y avait des horizons différents dans la façon de faire le développement. Stratégiquement, je croyais à une association volontaire, le temps qu'il faudrait pour mettre les assises d'une fédération. »

Lors de l'assemblée du 24 septembre 1977, convoquée pour traiter du financement d'une éventuelle fédération, les délégués des coopératives prennent connaissance d'un rapport qui établit le coût de cette structure à plus de 15 dollars par funérailles aux coopératives. Ces dernières objectent que cette quote-part leur sera impossible à assumer¹⁰. Après des discussions franches et ou-

vertes, les délégués constatent que le regroupement des forces n'est pas pour bientôt. D'ailleurs, les conseils d'administration des coopératives funéraires démontrent alors peu d'intérêt pour les travaux du comité provisoire.

Malgré tout, le comité provisoire fait avancer certains dossiers en faveur des coopératives funéraires. En ce qui concerne l'enseignement de la thanatologie, le comité, supporté par le Conseil de la coopération du Québec, fait des pressions auprès du ministère de l'Éducation, dès l'année 1977, pour que cette formation soit donnée par une institution publique et non plus par une institution privée chapeauté par la Corporation des thanatologues du Québec¹¹. En 1980, le Collège de Rosemont devient le seul établissement au Québec à pouvoir offrir cet enseignement; les organismes privés ne sont plus autorisés à le faire. Cela avait causé de graves problèmes aux coopératives, confirme Gilles Marseille : « Dans le temps, la formation était donnée par la Corporation des thanatologues. Ils avaient le contrôle là-dessus, ce qui posait des problèmes pour les coopératives. »

Au début de 1978, le comité provisoire publie le premier numéro du bulletin *Le Lien*, afin de favoriser l'échange d'informations entre les administrateurs des coopératives funéraires. Cet organe d'information est alors mis en page et imprimé par l'entremise du CCQ¹².

Autre aspect positif à mettre au crédit du comité provisoire : il devient le premier lieu où les coopératives funéraires peuvent se réunir pour se connaître davantage, se parler de leurs activités respectives, de leurs besoins, de leurs problèmes. Des liens se nouent. Un réseau se forme.

⁹ F. Larouche, « Les coopératives funéraires visent la sobriété des services funèbres », *Ensemble*, 6 mai 1977, pp. 46-47.

¹⁰ R. Brulotte, « Colloque des coopératives funéraires. Dialogue sur la question d'une fédération », *Ensemble*, 7 octobre 1977, p. 11

¹¹ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction des coopératives, *Les coopératives funéraires au Québec*, 1998, p.15

¹² *Ensemble*, 24 février 1978, p. 14

Le comité de coordination (CCCCFQ)

Malgré les efforts des membres du comité provisoire et les progrès réalisés, nous sommes alors loin de concrétiser le rêve d'une fédération.

À l'automne 1981, lors d'une assemblée des coopératives funéraires, le comité de coordination des coopératives funéraires du Québec voit le jour¹³. Composé du président, Claude Boivin (Rive-Sud de Montréal)¹⁴, du secrétaire Michel Desautels (Estrie) et du trésorier Normand Saey (Outaouais), le comité profite du soutien technique de Jean-Marie Carrier, du CCQ.

Selon Michel Desautels, « le comité provisoire a présenté un projet de fédération où certaines personnes se sont opposées très fortement en disant : "C'est bien beau, mais où allez-vous prendre l'argent pour faire ça? Vous nous donnez des budgets pro forma mais où allez-vous trouver les revenus? Est-ce que vous allez demander 50 \$ par funérailles quand on les vend 1000 \$?" Finalement, le projet de fédération n'a pas passé à ce moment-là. Il y a trois délégués qui avaient crié bien fort qu'ils étaient contre. Ils ont été nommés à la tête d'un nouveau comité de coordination des coopératives funéraires. Il y avait Claude Boivin, Normand Saey et Michel Desautels. »

Le trio qui dirige le nouveau comité doit maintenant faire ses preuves! « Nous étions trois personnes très différentes, souligne Michel Desautels. Claude Boivin était le plus âgé. Il était professeur sur la Rive-Sud de Montréal. Il croyait beaucoup au mouvement coopératif et il aurait bien voulu mettre sur pied des coopératives funéraires sur l'île de Montréal. Normand Saey, de Hull, travaillait au Mouvement Desjardins. Il avait une bonne expertise des Caisses populaires. »

Le comité fonctionne de façon assez particulière : les réunions ont lieu aux deux mois, durant une fin de semaine, au domicile de l'un ou l'autre des administrateurs, soit à Hull, à Longueuil ou à Sherbrooke. Selon Michel Desautels, le travail se fait dans la bonne humeur : « On était trois individus qui avaient des façons différentes de voir les choses et on se respectait énormément. On avait beaucoup de plaisir. On ne s'engueulait pas, mais on pouvait discuter fort pendant deux-trois heures. Après ça, on s'en allait souper et c'était le party. On avait beaucoup, beaucoup de fun. Puis lorsqu'on sortait de ces fins de semaine là, on était complètement vidés, mais on avait l'impression qu'on avait réglé des petites affaires et qu'on avançait. »

Pour assurer le fonctionnement du comité, une contribution d'un dollar par funérailles est demandée aux coopératives funéraires. Ce montant sert à imprimer *Le Lien*, à organiser l'assemblée générale annuelle et à payer les dépenses courantes du comité.

Dès le début de 1983, le comité de coordination signe une entente avec la compagnie d'assurances Les Coopérants. Cette dernière propose alors un nouveau programme d'assurance vie. Les membres qui adhèrent à cette assurance doivent y inscrire leur coopérative funéraire à titre de bénéficiaire¹⁵. Ainsi, lors d'un décès, la Coopérative est assurée de recevoir l'argent qui lui revient pour le service funéraire. De plus, Les Coopérants donnait une petite ristourne au comité sur chaque police d'assurance vendue.

Selon Michel Desautels, « on est arrivé à la conclusion que, pour former une fédération, il fallait que ça s'autofinance. Il fallait que les coopératives adhèrent à des services qui financeraient en fin de compte la fédération. Un des seuls services qu'on a mis en place est un



MICHEL DESAUTELS



NORMAND SAEY

¹³ Ensemble, 27 novembre 1981, p. 2

¹⁴ À son entrée au comité de coordination, Claude Boivin était membre de la Coopérative funéraire de la Rive-Sud. Quelques années plus tard, il tentera de créer une coopérative funéraire à Montréal.

¹⁵ Papiers Gérard Gosselin

Chaque fois qu'on avait une assemblée générale, ça relançait l'idée de regroupement.

programme d'assurance vie pour les membres des coopératives funéraires ».

Le comité de coordination réussit aussi à figurer parmi les organismes qui peuvent recevoir des subventions du ministère de l'Éducation par l'entremise du programme OVEP destiné à financer des projets d'éducation populaire¹⁶. L'argent reçu est distribué aux coopératives pour réaliser certaines activités de sensibilisation sur les mythes qui entourent la mort ou sur les services offerts par les coopératives funéraires.

Pendant toutes ces années, l'idée de créer une fédération demeure. « Chaque fois qu'on avait une assemblée générale, ça relançait l'idée de regroupement, souligne Michel Desautels. Les gens sentaient le besoin, c'était très important d'échanger, de voir qu'on pouvait aller chercher des idées intéressantes ailleurs! À chacune des assemblées générales auxquelles j'ai assisté, on avait toujours l'impression que les gens sortaient de là en se disant : "il faut faire quelque chose". Même quand on a défait le comité provisoire pour former le comité de coordination, il y a eu des déceptions, c'est sûr, mais ça relançait la flamme puis ça repartait. C'est ça qui a amené la Fédération. »

À partir de 1985, des assemblées générales se tiennent au sein de diverses coopératives où les membres votent une résolution qui confirme leur désir de se regrouper en fédération. Cette dernière voit finalement le jour au printemps de 1987.

¹⁶ Estrie, États financiers, 1985. Les états financiers de la Coopérative funéraire de l'Estrie de l'année 1985 mentionnent que le montant de l'OVEP lui est redistribué par le comité de coordination.

En 1987, les coopératives funéraires sont enfin prêtes à se regrouper pour former une Fédération. La création de cette structure devrait faciliter la mise sur pied de regroupements d'achats assurant un approvisionnement sûr et à moindre coût de certaines fournitures funéraires, dont les cercueils et les produits d'embaumement¹⁷.

Selon Michel Desautels, « on a vendu aux coopératives l'idée de se regrouper pour se donner des services. Je pense que c'est un peu ça qui a fait adhérer les coopératives à la Fédération. C'est bien beau de se rencontrer une fois par année, mais on n'a pas besoin d'une fédération pour se rencontrer. Un comité de coordination peut organiser une rencontre par année, puis ça suffit. Lorsqu'on s'est mis à dire aux gens qu'on pourrait se regrouper, par exemple, pour offrir une assurance groupe à nos membres à un prix presque dérisoire, c'est devenu intéressant. Si on peut acheter des cercueils ensemble, on pourrait avoir de bons prix. Il y avait des avantages évidents à se regrouper. Pour les préarrangements, il y a d'énormes avantages si on regroupe dix millions \$ au lieu de 500 000 \$; on ne parle plus de la même chose du tout. Ça nous permettait de nous professionnaliser davantage, de nous donner de nouveaux services – et des bons services – puis de faire vivre une fédération ».

La nouvelle fédération favorisera aussi la mise sur pied de services adéquats pour répondre aux besoins des membres du réseau. Au plan politique, les coopératives se doteront d'une association qui pourra « promouvoir et défendre leurs intérêts » auprès de divers intervenants.

Le 11 février 1987, le ministère de l'Industrie et du Commerce donne une réponse favorable à la création de la

Fédération des coopératives funéraires du Québec. Trois mois plus tard, l'assemblée générale de fondation de la Fédération vote la dissolution du comité de coordination des coopératives funéraires du Québec.

Le démarrage

La Fédération des coopératives funéraires du Québec tient son assemblée générale de fondation le 23 mai 1987, à Lévis. Les coopératives déjà membres en règle sont celles de l'Abitibi-Témiscamingue, Coaticook, Desbiens, Lac-Mégantic, Montréal, l'Outaouais et la Rive-Sud de Montréal. Six autres coopératives sont présentes en tant qu'observatrices, soit celles d'Asbestos, des Bois-Francs, de Mgr Brunet, de l'Estrie, La Québécoise et du Saguenay. Ces dernières, même si elles n'ont pas le droit de proposer, ni de voter, obtiennent tout de même le droit de parole. Les règlements de régie interne sont adoptés lors de cette assemblée.

La première réunion du nouveau conseil d'administration se tient le même jour. Les administrateurs choisis sont Oliva Dessailly, André-Léo Gervais, Bertrand Perron, Léandre Quirion et Normand Saey. Après une longue discussion, Léandre Quirion est nommé président, André-Léo Gervais, vice-président, et Normand Saey, secrétaire-trésorier.

Quelques semaines plus tard, à la suite d'une consultation effectuée auprès de la Direction des coopératives, les administrateurs découvrent que la composition du conseil est illégale. Le président Léandre Quirion ne peut siéger au conseil d'administration de la Fédération, car il est le directeur de funérailles et non un administrateur de la Coopérative funéraire de Coaticook. La présence de Bertrand Perron est aussi non conforme puisqu'il est directeur de sa coopérative funéraire. Normand Saey

¹⁷ V. Royer et M.-A. Taillon, *La petite histoire de la Fédération des coopératives funéraires du Québec*, p. 12

n'est pas plus éligible puisqu'il est président du conseil de surveillance de la Coopérative funéraire de l'Outaouais et non administrateur. Les deux derniers donnent rapidement leur démission du conseil. Pour remplacer Normand Saey, le conseil nomme Claude Boivin, devenu administrateur de la Coopérative funéraire de Montréal. Plus tard, lors de la même réunion, il va prendre le poste de Léandre Quirion à titre de président. Bertrand Perron de la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal est nommé au conseil pour un an. Après vérification, Normand Saey est maintenu au poste de secrétaire-trésorier, car ce poste, selon la régie interne de la Fédération, n'est pas considéré comme faisant partie du conseil d'administration.

Le 14 juin 1987, la Fédération accepte l'invitation à adhérer au Conseil de la coopération du Québec.

Dès la deuxième rencontre du conseil d'administration, une question s'impose : à qui la Fédération doit-elle offrir ses services? Deux tendances se dégagent : afin d'attirer les coopératives non membres, la Fédération pourrait offrir les services à toutes les coopératives pour un an. La Fédération pourrait ainsi faire la preuve de son utilité en montrant les services disponibles; l'autre tendance voudrait que les services soient réservés aux membres afin d'attirer les coopératives non membres. Si celles-ci veulent obtenir les services de la Fédération, elles devront devenir membres. Après de longues discussions, aucune de deux tendances ne fait consensus.

Dès les débuts de la Fédération, la grogne s'installe au sein des coopératives membres concernant la hausse importante des cotisations votée lors de l'assemblée générale de mai 1988. À cette occasion, les administrateurs de la Fédération avaient soumis un budget exigeant une cotisation de 1,1 % du

chiffre d'affaires de chaque coopérative. Pour les plus grosses coopératives, cette cotisation représente plus de 10 000 \$ annuellement. On est loin du 2 \$ par nérailles du comité de coordination!

Le 15 juin 1988, les directeurs généraux de certaines coopératives funéraires se rencontrent à Montréal pour discuter du problème. Les coopératives de l'Estrie et du Lac-Saint-Jean expriment leur désir de quitter l'organisme si la situation ne change pas durant l'été qui vient. Toutefois, les directeurs généraux offrent leurs services pour effectuer diverses tâches.

Deux mois plus tard, une rencontre a lieu entre trois directeurs généraux issus de la rencontre de juin (René Perron, Bertrand Perron et Alain Leclerc) et les administrateurs de la Fédération. On y discute des dossiers à prioriser pour l'année et de la façon dont les directeurs généraux pourraient aider la Fédération dans ses mandats. Il y est question, entre autres, de regroupements d'achats, des assurances collectives, du développement des coopératives, des négociations avec Desjardins pour la création de la permanence et d'un partage des tâches concernant la perception de la cotisation.

En avril 1989, le Mouvement Desjardins accorde 140 000 \$ pour la mise sur pied d'une permanence à la Fédération. Le protocole d'entente est signé le 16 juin suivant.

En mai, Normand Saey démissionne du poste de directeur général qu'il occupait depuis six mois, désireux de conserver son emploi plutôt que celui de permanent à la Fédération. Le conseil le remercie pour toute la tâche accomplie.

Le lendemain de la signature de l'entente avec Desjardins, la Fédération engage Bruno Savard, alors conseiller en gestion

à la Fédération des coopératives en milieu scolaire du Québec, pour le poste de directeur général. Du même coup, le conseil d'administration décide d'ouvrir un bureau au 4710, rue Saint-Ambroise à Montréal.

Les discussions autour de la cotisation

Les discussions autour de la cotisation ont occupé beaucoup de place durant les premières années de la Fédération. Lors de l'assemblée générale de fondation, les membres ont maintenu la cotisation à deux dollars par funérailles en vigueur depuis quelque temps. À la deuxième assemblée générale, en mars 1988, le conseil d'administration propose aux membres de fixer la cotisation à 1,1 % du chiffre d'affaires des coopératives.

Le 21 mai suivant, lors de l'assemblée générale tenue à Drummondville, quatre autres propositions concernant le montant de la cotisation sont amenées par les membres. Elles varient de 0,5 % du chiffre d'affaires à quatre dollars par funérailles. Toutes ces propositions sont battues et le conseil d'administration réussit à faire adopter sa proposition à 1,1 % avec 9 coopératives en faveur, 8 contre et 3 abstentions. L'année suivante, l'assemblée générale fixe le taux à 1,5 % du chiffre d'affaires avec 18 coopératives pour, 1 contre et 2 abstentions.

Le 11 novembre 1989, un rapport déposé au conseil d'administration conclut à la nécessité d'alléger les cotisations demandées aux membres. Pour ce faire, il faut diversifier les revenus de la Fédération en regroupant notamment l'argent des préarrangements funéraires, afin d'obtenir de meilleurs rendements et de meilleures conditions financières tant pour les coopératives que pour la Fédération.

L'année suivante, la Fédération s'aperçoit qu'il devient impossible de fonctionner avec quelques coopératives seulement qui assument un fardeau financier assez lourd. La Fédération est dans un cul-de-sac.

Le 31 mars 1990, il est proposé de recommander une cotisation qui équivaut à 0,6 % du chiffre d'affaires. Cinq semaines plus tard, les plus grosses coopératives se rencontrent à Québec. À ce moment, il est clair que les membres ne veulent plus adhérer à la Fédération à un taux de cotisation qu'ils jugent exorbitant, même si cela menace sa survie. Le 5 mai 1990, le conseil d'administration tient une rencontre spéciale où on remet en cause la pertinence d'une fédération sur la base actuelle. On envisage même la dissolution.

Le 26 mai suivant, suite à un bilan dressé par le président sortant, Claude Boivin, les coopératives présentes sentent le besoin de créer un comité plénier et de maintenir, par un vote majoritaire, l'existence de la Fédération.

Les membres feront consensus sur la cotisation deux années plus tard afin de favoriser la venue de nouvelles coopératives au sein de la Fédération. Selon les nouvelles règles, les coopératives établiront dorénavant leur cotisation sur la base du nombre de funérailles traitées. Ainsi, les membres verseront entre 100 \$ et 2 500 \$. Les délégués acceptent cette proposition à l'assemblée générale du 30 mai 1992. À ce moment, seulement 14 des 32 coopératives funéraires du Québec sont membres de la Fédération.

L'espoir de voir de nouvelles coopératives funéraires rejoindre la Fédération est vite déçu. Non seulement peu de nouvelles coopératives adhèrent-elles, mais la diminution de la quote-part provoque une crise financière qui menace la survie de la Fédération.

À ce moment, seulement 14 des 32 coopératives funéraires du Québec sont membres de la Fédération.



GEORGES GROLEAU

À la fin de 1990, peu de cotisations ont été perçues, y compris de la part de certaines coopératives qui sont représentées au conseil d'administration !

Des apprentissages douloureux

En septembre 1989, le conseil se donne comme but de pénétrer de nouveaux marchés. Ainsi, il espère faire des percées dans les régions de Montréal, de Laval, des Laurentides et de Vaudreuil-Soulanges. Des gens de ces régions sont intéressés à démarrer une coopérative, mais aucun suivi n'est fait suite aux demandes d'information et aucun des objectifs de développement ne se concrétise.

Durant l'année financière 1990-1991, la Fédération répond à quatre groupes de personnes désireuses de fonder des coopératives funéraires. Trois projets proviennent du Québec, soit de Forestville, de Laval et de Boisbriand, tandis que le dernier est issu de Caraquet, au Nouveau-Brunswick. Toutefois, là aussi, il n'y a pas de suivi dans ces dossiers.

Durant la même période, lorsque la Fédération offre de nouveaux services à ses membres, les coopératives ne s'empressent pas d'y adhérer. En 1991, la Fédération réussit à mettre sur pied un regroupement d'assurances pour les bâtisses des coopératives en utilisant le groupement développé par le Conseil québécois des coopératives d'habitation. Pour assurer un minimum de primes à la compagnie d'assurance, la Fédération lui garantit qu'au moins 10 coopératives funéraires vont souscrire. Toutefois, seulement quatre y adhèrent et, chaque année, la Fédération défraie le manque à gagner qui atteint 2 500 \$, afin de maintenir le regroupement en fonction.

Les coopératives fonctionnent en vase clos

Dès 1989, plusieurs coopératives ont accumulé des comptes à payer à la Fédération. Dans la foulée de la contestation du niveau de cotisation, plusieurs coopératives ont choisi de demeurer membres de la Fédération tout en ne payant pas leur dû. Les coopératives ont ainsi accumulé des arrrages pour une somme totale d'environ 22 000 \$ en 1989. À la fin de 1990, peu de cotisations ont été perçues, y compris de la part de certaines coopératives qui sont représentées au conseil d'administration !

En mai 1992, la mobilisation des coopératives ne s'est guère améliorée. La Fédération compte alors 14 membres. Trente-huit personnes en provenance de seulement huit coopératives assistent à l'assemblée générale. Sept autres coopératives sont présentes en tant qu'observatrices. Les coopératives ne suivent plus, se rappelle Georges Groleau, président de la Coopérative funéraire de l'Anse : « J'ai eu de la misère devant mon conseil à faire accepter qu'on ait une fédération et qu'on paie notre cotisation, parce que les administrateurs étaient réticents après les mauvaises expériences comme coopératives dans des fédérations. Deux, trois fois, il y a eu des essais, puis ça n'a viré à rien. Alors, nos administrateurs ont dit : "on ne met plus un sou dans ça." »

La Fédération ne tient qu'à un classeur

À la fin de 1992, la Fédération ne peut plus payer les frais de déplacement et les autres dépenses de ses administrateurs. Le secrétaire-trésorier demande donc à ces bénévoles de se tourner vers leur coopérative pour assumer ces frais, jusqu'à ce que de nouveaux fonds entrent dans les coffres de la Fédération. Le directeur général, Bruno Savard, n'a pu se verser de salaire pour le mois de novembre. Il quitte alors ses fonctions.

La Fédération doit donc économiser le plus possible tout en cherchant de nouvelles sources de financement. Pour combler le départ du directeur général, la permanence sera tenue conjointement par Bruno Laverdure, directeur général de la Coopérative funéraire de l'Outaouais, et Louis Le May, directeur général de la Coopérative funéraire des Bois-Francs, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le conseil décide de rencontrer le plus vite possible Majella Saint-Pierre de la Confédération des caisses Desjardins et Juliette Bonneville, directrice générale du Conseil de la coopération du Québec, pour leur faire connaître l'ampleur de la crise.

En janvier 1993, le siège social de Montréal est fermé et les affaires courantes de la Fédération sont transférées dans les locaux de la Coopérative funéraire des Bois-Francs, à Victoriaville. La Fédération n'a plus les moyens d'aller rencontrer les coopératives qui voudraient rejoindre ses rangs. Le 29 mai 1993, lors de l'assemblée générale tenue à Lévis, une proposition pour l'embauche d'un nouveau directeur ne trouve aucun appui. En septembre 1993, le président, Steven Taylor, reçoit les démissions de MM. Laverdure et Le May à titre de gestionnaires de la Fédération. Le modèle des deux codirecteurs généraux n'a pas tenu la route.

Le mois suivant, le siège social de la Fédération déménage à nouveau pour se transporter dans les bureaux de la Coopérative funéraire de l'Estrie, à Sherbrooke. Le total des actifs de la Fédération se résume alors à un classeur. Son chiffre d'affaires annuel est de 13 000 \$...

À la fin de 1993, la confiance des membres face à la Fédération est à son plus bas. Après six ans d'existence, l'organisation n'a plus beaucoup de crédibilité auprès de ses membres. Pour relancer la Fédération sur des bases solides, il faut rétablir un lien de confiance avec les coopératives funéraires. Pour ce faire, il faut absolument mener à terme ce que l'on promet aux membres. Michel Clément, de la Direction des coopératives au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, partage cette analyse : « Au début, les coopératives ne veulent pas embarquer dans la Fédération, parce qu'elles se disent qu'elles n'auront pas beaucoup de services. Mais, en même temps, la Fédération ne peut pas s'engager un *staff* de huit personnes. Elle est trop petite encore. C'est l'œuf ou la poule. »

La Fédération renaît de ses cendres

En 1993, avec l'accord de son conseil d'administration, le directeur général de la Coopérative funéraire de l'Estrie, Alain Leclerc, devient le gestionnaire de la Fédération. Pour l'aider dans sa tâche, il s'adjoit les services de deux autres directeurs généraux, Francine Bélec, de l'Outaouais, et Bernard Domingue, du Saguenay.

Réjean Laflamme de la Coopérative funéraire de l'Outaouais se souvient : « À cette époque, la Fédération était en désarroi. Notre coopérative jugeait que la Fédération était un outil important et on a mis beaucoup d'effort pour relancer son fonctionnement. La Fédération a survécu grâce à trois coopératives qui ont accepté que leur directeur général consacre du temps à la Fédération. »

Dès son entrée en fonction, Alain Leclerc reprend contact avec les partenaires financiers de la Fédération (bailleurs, ministères, CCQ). Dès 1993, il soumet au CCQ un projet de relance dans le cadre des programmes d'aide financière de l'organisme. C'est la survie de la Fédération qui est en jeu, ainsi que son processus de restructuration.

En plus des directeurs généraux de l'Outaouais et du Saguenay, il fait appel à un ex-président de la Coopérative funéraire de l'Estrie pour apporter son soutien à la relance de la Fédération. C'est ainsi que Michel Marengo reprit du service : « Après une année sabbatique, je vais voir Alain Leclerc, qui était directeur général de la Coopérative funéraire de l'Estrie, et je lui dis que je suis prêt à reprendre du collier, relate Michel Marengo. Je lui demande aussi s'il y a un comité qu'il aimerait mettre sur pied, qui piétine ou qui a besoin d'un coup de main. J'étais prêt à m'attaquer à ça.

Alain me répond "Ça va bien ici à la Coopérative, mais la Fédération a fermé ses portes, puis elle a des dettes. Il faudrait relancer la Fédération. Ça ne vous intéresserait pas de prendre ça?" Et c'est comme ça que je suis arrivé à la Fédération. »

Pour faire le point sur la situation de la Fédération, on décide de tenir pour la fin du printemps un sommet regroupant les coopératives funéraires du Québec.

Depuis le début des années 1990, des multinationales américaines ont acheté plusieurs entreprises funéraires notamment dans les régions de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, affectant directement les marchés des coopératives. Alain Leclerc commande alors une étude exhaustive à la Coopérative de consultants Orion sur la situation des coopératives funéraires du Québec et les perspectives d'avenir suite à l'arrivée de ces nouveaux concurrents. Le dévoilement du résultat de cette étude doit être présenté lors de l'ouverture du sommet et lancer les discussions sur l'avenir du réseau et de la Fédération. Cette étude coûte plus de 4 000 \$, soit tout ce qui reste à la Fédération à l'époque.

Avant ce sommet, la Fédération réalise plusieurs choses. Elle obtient l'aide du Conseil de la coopération du Québec dans la mise en œuvre de sa restructuration; elle met sur pied un plan d'assurance de personnes et crée une table de rencontres officielles des directeurs généraux et une autre pour les présidents. La Fédération obtient qu'un stagiaire de l'Institut de recherche sur les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS) travaille à l'étude de la situation des coopératives funéraires du Québec et à l'élaboration d'un cahier de charges qui permettrait aux coopératives d'adhérer aux regroupements qui seront créés.

Le 4 mai 1994, une rencontre des directeurs généraux et des présidents permet de redéfinir les buts et les objectifs de la Fédération. Le mois suivant, Desjardins accorde une subvention de 20 000 \$ à la Fédération. De son côté, le CCQ promet une subvention de 35 000 \$ pour une année, renouvelable jusqu'à 20 000 \$ l'année suivante, sous certaines conditions, dont celle que la Fédération augmente son membership et présente un rapport d'activités à la fin de l'année ainsi que son budget pour l'année suivante. En fait, le CCQ accordera plus de 25 000 \$ à l'organisme, pour l'année 1995, dans le cadre du programme d'aide au démarrage de la Fédération.

Afin de maintenir la Fédération en vie durant l'année financière 1994-1995, le Conseil de la coopération du Québec lui verse 30 000 \$, la Confédération des caisses populaires Desjardins, 19 000 \$, et le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère de l'Éducation et celui de l'Industrie et du Commerce, près de 18 000 \$.

Le sommet et le congrès d'orientation des coopératives funéraires de 1994

La Fédération organise un sommet qui réunit toutes les coopératives funéraires du Québec, le 5 juin 1994 à Lévis. Elle veut qu'on y discute du marché funéraire et des raisons qui empêchent beaucoup trop de coopératives de s'impliquer dans ses rangs. Les personnes présentes apprécient la façon dont se déroule cette rencontre ainsi que l'esprit d'intercoopération qui s'y manifeste.

M. Marengo relate la stratégie utilisée pour assurer le succès de cette rencontre : « On leur a expliqué la nécessité d'une fédération, on leur a dit qu'on ne

lancera pas une fédération sans qu'ils nous disent ce qu'ils veulent, ce qu'ils attendent et comment ils voient ça. Donc, on a établi une échelle de priorité et une des choses qui étaient demandées, c'est de ne jamais avoir une grosse administration. Il fallait avoir une équipe volante, des gens qui ont une compétence et des aptitudes. »

Guy LeBel, alors président de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent assiste à cette rencontre : « La structure de la Fédération était très faible. Elle reposait sur trois directeurs généraux du réseau. Les coopératives voulaient avoir une fédération et il ne fallait pas que ça coûte cher. Il n'y avait pas beaucoup de coopératives qui avaient les moyens de payer. »

À la fin du sommet, Alain Leclerc, Francine Bélec et Bernard Domingue sont mandatés pour produire une synthèse, qui doit être déposée au début de juillet, et qui fera ressortir les priorités d'action adoptées par les membres.

En septembre 1994, la Fédération tient un congrès d'orientation, à Saint-Hyacinthe. Toutes les coopératives funéraires sont conviées à y définir les nouvelles orientations et le plan d'action du réseau.

Dorénavant, la Fédération doit répondre aux cinq objectifs suivants : favoriser la circulation de l'information entre les coopératives; créer des regroupements d'achats; soutenir la création de nouvelles coopératives funéraires; arrêter l'invasion des multinationales funéraires sur le territoire québécois; et assurer une représentativité du mouvement auprès des intervenants externes.

Pour Réjean Laflamme, « les groupements d'achats étaient importants. Il fallait démontrer que la Fédération pouvait apporter des avantages indéniables aux membres de la Fédération ».



RENCONTRE DES COOPÉRATIVES EN 1994 À LÉVIS.



GUY LABEL

« une des choses qui étaient demandées, c'est de ne jamais avoir une grosse administration »



MICHEL MARENGO

Les coopératives s'étaient réapproprié les destinées de leur fédération, un des ingrédients essentiels à la réussite d'un regroupement, selon Michel Clément, de la Direction des coopératives : « Les gens y ont mis de l'huile de bras et il y a eu beaucoup d'implication du milieu. Cette implication, c'est devenu un investissement pour le futur. C'était leur fédération. Ils se la sont appropriée. Le noyau, depuis toujours, a dit : "On l'a bâtie d'un bout à l'autre cette fédération-là." »

La tournée des coopératives

Durant l'année 1994, le nouveau président de la Fédération, Michel Marengo, part rencontrer la quasi-totalité des coopératives funéraires du Québec afin de les convaincre de la nécessité d'avoir une fédération forte et unie : « J'ai fait le tour de la province, le tour des coopératives funéraires. Je pense qu'à ce moment, il y en avait une douzaine qui étaient déjà membres. Peu à peu, on a convaincu les gens d'entrer. »

Guy LeBel confirme le succès de cette tournée : « Monsieur Marengo est allé chercher la confiance des coopératives. Il est un de nos grands coopérateurs du Québec. »

Suite aux conclusions du rapport Orion, les coopératives réalisent qu'elles ne peuvent plus affronter la concurrence des entreprises privées sans une bonne coordination. La capacité collective des coopératives, si elles s'unissent, doit servir à lutter contre l'envahissement des multinationales; sinon, elles disparaîtront.

Ces actions permettent de recruter six nouveaux membres. Durant l'année 1994-1995, les coopératives funéraires du Plateau, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, La Québécoise et la Seigneurie adhèrent à la Fédération.

La relance de la Fédération était entreprise. Selon Michel Marengo, le travail allait bon train : « C'est moi qui avais engagé Alain à la Coopérative funéraire; je le connaissais, je connaissais ses capacités et sa polyvalence. Alors, on a commencé à deux. Moi, j'ai pris le travail qui ne relevait pas du directeur général. On se connaissait tellement qu'on n'avait quasiment pas à se téléphoner. Je savais ce que j'avais à faire et lui aussi. On se rencontrait et on se coordonnait. C'est peu à peu comme ça qu'on a relancé la Fédération. »

L'établissement d'un lien de confiance avec les membres

Parmi les priorités identifiées par les délégués au congrès de Saint-Hyacinthe figure le besoin d'une meilleure transmission de l'information. Pour y répondre, la Fédération produit le *Bottin des ressources des coopératives funéraires*. Cette publication permet aux coopératives funéraires qui font partie du réseau de mieux se connaître.

C'est aussi à ce moment que la Fédération engage la firme de communication *Point à la ligne*, récemment fondée par France Denis, pour produire son bulletin *Le Lien* qui n'avait pas eu de parution depuis 1993. Ce sera le début d'une fructueuse collaboration.

Avec ces réalisations, et d'autres encore, les coopératives funéraires s'aperçoivent que la relance de la Fédération, c'est sérieux!

Selon Michel Clément, « En 1993, c'était la crise. Pas une crise dans le sens qu'on va faire faillite demain matin. Mais une crise dans le sens d'*où est-ce qu'on va?* Il y avait un groupe qui tirait en arrière, un autre qui tirait en avant, alors on reste au même point. Et là, à un moment donné, on a brisé ce cercle vicieux pour aller plus loin ».

Cette longue période de questionnement sur le bien-fondé de la Fédération n'aura pas été vaine, selon Michel Clément. « Il y avait beaucoup de division aussi. Cette période creuse a peut-être provoqué un éveil. Ce n'est pas une mauvaise chose que ça soit arrivé. Ils sont sortis plus forts. »

L'envahissement des multinationales dans le marché funéraire québécois

Au début des années 1990, le marché funéraire québécois possède tous les ingrédients nécessaires pour attirer l'intérêt des multinationales. Les propriétaires de maisons funéraires vieillissent, la relève familiale n'est plus au rendez-vous et, dans un avenir pas si lointain, le vieillissement de la génération des baby-boomers amènera une hausse exceptionnelle du nombre de décès¹⁸.

Les multinationales disposent de réserves financières impressionnantes pour acquérir des entreprises funéraires. À l'aube de la décennie 1990, l'entreprise Service Corporation International Canada (SCIC) dispose déjà d'une marge de crédit de plus de 20 millions de dollars à la Banque CIBC. Au cours de la seule année 1993, elle réussit à mettre la main sur plus de 15 entreprises québécoises. Afin de conserver la bonne image que projettent les maisons qu'elle achète, SCIC ne change pas leurs raisons sociales ni le personnel qui y travaille.

En 1994, SCI possède plus de 1093 résidences funéraires, 208 cimetières ainsi que 96 crématoriums dispersés principalement au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Angleterre¹⁹. L'année précédente, elle avait acquis des entreprises en France et en Amérique

du Sud²⁰. Ses revenus annuels dépassent alors les 524 millions de dollars.

Au cours des années 1994 et 1995, elle investit plus de 2 milliards \$ US pour conclure 158 transactions, soit un rythme d'une transaction tous les quatre jours. En 1999, SCI possède plus de 4 500 salons funéraires dans 20 pays et une main-d'œuvre de plus de 30 000 employés. Selon un rapport obtenu par la Fédération, les porte-parole de SCI croient que les coopératives funéraires québécoises auront des problèmes à atteindre le 21^e siècle, car « leur mode de gestion est lourd et inefficace ».

Une autre multinationale, la compagnie Stewart Enterprise, avait vu le jour en 1910, à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane. Elle entre sur le marché boursier en 1991. Stewart devient aussi gourmande que les autres multinationales dans son appétit d'accaparer des marchés. En 1994, elle s'établit en Australie et au Mexique. Deux ans plus tard, elle acquiert des compagnies, entre autres, à Puerto Rico, en Nouvelle-Zélande et au Canada.

En juin 1996, la maison funéraire mont-réalaise Urgel Bourgie, propriété de la famille Bourgie depuis près de 100 ans, passe aux mains de Stewart pour la somme de 135 millions de dollars. Pierre Bourgie, le président de l'entreprise, raconte qu'il lui a fallu vendre la compagnie, car il ne trouve plus le moyen d'accroître sa part de marché. Selon ses mots : « Chaque fois qu'il y avait des occasions d'acquisition, il y avait toujours un Américain qui arrivait avec un prix plus élevé »²¹. D'ailleurs, « l'offre qui nous a été présentée était bien difficile à refuser », avoue-t-il. Avec l'acquisition d'Urgel Bourgie, Stewart Enterprise détient soudainement plus de 20 % du marché funéraire québécois²².

¹⁸ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

¹⁹ Rapport Alamo, 1994

²⁰ FCFQ, Le marché funéraire au Québec, 2007

²¹ Le Devoir, 4 août 1986

²² R. Bousquet et Michel Marengo, « David contre les Goliath de la Crémation », Recto Verso, p. 10



ALAIN LECLERC

Le samedi 17 août, La Presse consacrait toute sa première page du cahier économique à l'envahissement des Américains.

Au milieu des années 1990, la multinationale Loewen, une entreprise canadienne dont le siège social est à Vancouver, acquiert au Québec les Résidences funéraires Guay et l'entreprise Paperman and Sons.

L'arrivée des multinationales chambarde complètement l'industrie funéraire québécoise. Depuis plusieurs générations, ce secteur économique est basé avant tout sur la propriété familiale. Dorénavant, les entreprises funéraires québécoises sont confrontées à des multinationales qui possèdent de puissants moyens financiers et des ressources humaines qui deviennent hors d'atteinte pour la majorité d'entre elles.

La riposte des coopératives funéraires

Alain Leclerc raconte : « Suite à l'acquisition de Bourgie, les Américains contrôlaient désormais 40 % du marché. J'étais sûr qu'un journaliste finirait par faire un article là-dessus. Après quelques semaines d'attente, j'ai fouillé les rapports annuels des multinationales et préparé un portrait de la situation du funéraire au Québec. Ce document deviendra la première édition du *Marché funéraire au Québec*. J'ai envoyé ce document à tous les journalistes économiques des quotidiens. Le samedi 17 août, La Presse consacrait toute sa première page du cahier économique à l'envahissement des Américains. On m'a raconté que le lundi matin, le sous-ministre responsable est arrivé au bureau avec une copie de La Presse et a rapidement constitué un comité interministériel sur la question. Le bal était lancé ! »

Michel Clément de la Direction des coopératives relate les discussions alors tenues auprès du ministre responsable. On lui disait : « Tout le secteur est en train d'être acheté par les étrangers, particulièrement les Américains, et ça va

avoir deux impacts : on va perdre un pan de notre économie, c'est quand même énorme. Et l'autre aspect c'est probablement qu'à moyen terme, le prix des funérailles va monter en flèche. Il y a un problème au niveau de l'économie du Québec, il y a un problème au niveau des consommateurs aussi ».

Vers la fin de 1994, lors de la célébration du 15^e anniversaire de fondation de la Coopérative funéraire d'Asbestos, Alain Leclerc donne une conférence sur le rapport Orion et l'arrivée des gros joueurs sur le marché québécois. La Fédération envoie aussi une représentante, Francine Bélec, à un colloque à Washington, qui porte sur les manières utilisées par les multinationales pour acquérir une entreprise funéraire.

Les coopératives révèlent les véritables propriétaires des maisons funéraires qui fournissent des services aux gens. Elles mettent ainsi de l'avant le « thème de l'appartenance régionale »²³. Les coopératives funéraires placent ainsi les usagers devant un choix, soit continuer de faire affaire avec une compagnie étrangère ou faire confiance à une coopérative, dirigée par les gens de la région, qui va s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux et verser une partie de ses trop-perçus aux organismes communautaires du milieu.

Le marché funéraire québécois a changé. Face à la volonté des géants américains d'acquérir des entreprises funéraires et la crainte de celles-ci d'affronter les multinationales, plusieurs propriétaires québécois choisissent de mettre leur entreprise en vente.

Pour Michel Marengo, les multinationales achetaient, achetaient et achetaient des petites entreprises locales. Et ça s'est vu parmi les propriétaires. Les gens voyaient l'occasion de faire un coup d'argent. Ils vendaient aux

²³ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

Américains, qui ont possédé jusqu'à 45 % des entreprises funéraires du Québec.

Pour contrer cet envahissement, la Fédération décide de se lancer dans le marché et de procéder elle-même à des acquisitions. Après plusieurs mois de négociation, une première offre d'achat de 4 millions \$ est signée en mai 1996 pour acquérir la Résidence funéraire Jean Carbonneau, qui comprend plusieurs points de services en Mauricie.

Il faut maintenant trouver l'argent nécessaire pour financer la transaction. Alain Leclerc précise « Sur les 4 millions \$ nécessaires pour l'acquisition, je savais qu'on pouvait obtenir 2 millions \$ en financement hypothécaire. Le vice-président d'Investissement-Québec m'a dit pouvoir mettre 1 million \$ si je réussissais à trouver le dernier million. Je n'ai jamais su s'il m'a dit cela sérieusement où si c'était pour se débarrasser de moi ! »

Clément Guimond, coordonnateur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, relate son premier contact avec la Fédération : « Je me souviendrai toujours de cette rencontre. La Fédération est arrivée chez nous pour nous présenter l'enjeu de l'époque, où les Américains étaient en train de débarquer et de prendre le contrôle de notre dernier passage. On n'a pas eu besoin de discuter très longtemps pour saisir l'importance de réagir collectivement. Il fallait une mobilisation pour organiser la résistance et permettre au mouvement coopératif d'enclencher à une 2^e vitesse son développement sur le territoire. »

Pour trouver le million manquant, la Fédération entreprend une tournée des principales caisses populaires faisant affaire avec une coopérative funéraire. Les directeurs de caisse du Saguenay, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Québec sont rencontrés.

La création du fonds de développement

Michel Marengo, alors représentant de la Fédération au conseil d'administration du Conseil de la coopération du Québec, demande à Claude Béland, alors président du CCQ et du Mouvement Desjardins, de l'aider à trouver l'argent nécessaire.

La Fédération veut agir rapidement sur le marché funéraire mais n'a pas d'argent. Le manque de fonds de la Fédération ne sera pas un problème majeur pour celui qui deviendra le principal partenaire financier du mouvement. Selon Clément Guimond, « si on avait fait juste l'analyse financière du promoteur qu'était la Fédération, on l'aurait écarté sans tarder parce qu'il n'avait pas les reins assez solides. Mais ce n'est pas ce qu'on a fait. On est parti d'un enjeu fondamental : les Américains. La Fédération détenait une expertise. Elle avait été capable de faire une lecture de la conjoncture. La clé était là ».

En octobre 1996, au cours du Sommet socio-économique sur l'avenir du Québec convoqué par Lucien Bouchard, le gouvernement provincial décide d'accorder un soutien accru aux entreprises qui évoluent dans le secteur de l'économie sociale²⁴. Claude Béland y préside un comité sur l'économie sociale.

La Fédération avait préparé le terrain les mois précédents et est intervenue au Sommet en proposant la création d'un fonds de développement de 15 millions de dollars, pour acquérir des entreprises privées et pour soutenir le développement des coopératives funéraires déjà en activité. Ce projet reçoit l'aval des intervenants réunis lors de ce rassemblement.



CLAUDE BÉLAND

La Fédération détenait une expertise. Elle avait été capable de faire une lecture de la conjoncture. La clé était là ».

²⁴ M. D'Amours, *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal, p. 81



ACQUISITION DE JN DONAIS
À DRUMMONDVILLE.

De janvier 1997 à décembre 2000, la Fédération acquiert plus d'une quinzaine d'entreprises funéraires.

Tout un revirement de situation, selon Michel Clément : « Ça faisait drôle de la part d'une fédération qui, deux ou trois ans avant, était très défensive. Les coopératives funéraires, c'est un secteur qui ne voulait pas déranger, qui était très discret. Et là, du jour au lendemain, il y a eu des gens audacieux. On parle de monsieur Marengo, d'Alain Leclerc et d'autres, qui ont mis cartes sur table en disant que si on ne joue pas la *game*, on va se faire sortir du jeu. On est condamné à être beaucoup plus combatif dans notre développement. On est aussi condamné à regarder d'autres formes de développement, comme des acquisitions ou l'ajout de points de services, et à améliorer nos services internes. En plus, il faut trouver des partenaires pour le faire. Tout ça s'est mis en branle en moins d'un an et demi, pour arriver au Sommet sur l'économie et l'emploi. Là, le bébé était prêt. »

Pour mettre tout ce processus en place, la Fédération doit passer par une assemblée générale extraordinaire afin de modifier ses règlements. Elle est convoquée à Québec le 16 novembre 1996. La Fédération y fait voter le règlement n° 1 concernant la création de son fonds de développement.

La conférence de presse annonçant la création de ce fonds se déroule à Montréal, le 25 février 1997. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, ainsi que Laurent Lamontagne, Raynald Fortin et Alain Leclerc, délégués de la Fédération, y assistent. Les entreprises funéraires privées réagissent vigoureusement à la création de ce fonds. Des pressions seront faites auprès du Mouvement Desjardins et du gouvernement pour les inciter à reculer, sans grands succès. Michel Clément souligne que « le secteur privé a réagi un peu en disant qu'il y avait des avantages pour les coopératives au niveau du financement disponible. Mais ça n'a pas été loin. Pour être franc, ça n'a pas fait de grosses vagues. »

Pour mener les dossiers d'acquisition à terme, la Fédération met sur pied une équipe de professionnels hors pair composée d'Arianne Fortin (avocate et fiscaliste), Yvon Daigle (avocat et fiscaliste), Sarto Rodrigue (courtier d'immeubles commerciaux) et Alain Leclerc, analyste financier, économiste et directeur général de la Fédération.

Clément Guimond décrit ainsi le *modus operandis* des acquisitions : « On avait convenu d'un cadre. C'est la Fédération qui détectait les occasions d'affaires. Après ça, on essayait de construire le montage financier. On reconnaissait à chacun son expertise. On faisait confiance à la Fédération. »

C'est la réponse contre l'américanisation du marché funéraire québécois. Le réseau des coopératives devient alors une nouvelle option pour les entrepreneurs québécois désireux de vendre leur maison funéraire. Ainsi, de janvier 1997 à décembre 2000, la Fédération acquiert plus d'une quinzaine d'entreprises funéraires. Ces ajouts permettent la création de cinq nouvelles coopératives et sept autres réalisent des projets de développement. En quelques années, le réseau réalise des investissements de plus de 28 millions de dollars.

Pour accompagner la création de ces nouvelles coopératives, la Fédération engage en 1997, Bernard Lefebvre, un travailleur social ayant une longue feuille de route dans le développement communautaire et, en 1998, Jean-Yves Lessard, ex-directeur général de caisse et analyste financier ayant de longs états de service dans le monde coopératif.

Michel Clément souligne : « La Fédération avait un plan de développement, somme toute très articulé. Mais c'était sur papier. Tout s'est mis en place à partir du moment où nous pouvions avoir du financement, ce qui était le nerf de la

guerre. C'était à la fin de 1997. À peu près un an plus tard, ce *pool* d'argent là s'est constitué et ça a permis de mener trois-quatre acquisitions par année de 1997 à 2002. La Fédération a été très dynamique. »

Clément Guimond est convaincu que la « résistance », telle qu'il la définit, a réussi : « Si au Québec, la stratégie des Américains n'a pas fonctionné, ce n'est pas parce qu'il fait plus froid ou qu'on parle français. C'est parce qu'ils se sont heurtés sur le terrain à un mouvement de base. »

Les coopératives funéraires se sentaient en confiance avec la Fédération. Guy LeBel relate son expérience : « C'est la Fédération qui a mené les études de marché pour permettre l'acquisition de notre concurrent de Rimouski. Ça n'aurait pas pu se faire avant. Ça a changé pas mal de choses. »

L'évolution du marché funéraire québécois

Selon le portrait que trace le Groupe Orion, on apprend que, de 1989 à 1992, le chiffre d'affaires des coopératives funéraires a augmenté de 25 % et ses actifs, de 35 %. Durant cette même période, le chiffre d'affaires des diverses composantes du mouvement est passé de 6,8 à 8,5 millions \$ tandis que le montant de ses actifs a été haussé de 18,5 à 25 millions \$.

En 1993, la part du marché des services funéraires détenue par les coopératives funéraires est d'environ 8 %, ce qui représente 3750 funérailles sur les 47 219 traitées dans l'ensemble du Québec. Malgré la hausse des services funéraires assumés par le mouvement coopératif, sa part de marché n'augmente que légèrement entre 1989 et 1993.

De 1990 à 2005 cependant, le réseau coopératif augmente considérablement son influence au Québec. Le nombre de funérailles qu'il traite passe alors de 3300 à 7479. Sa part de marché monte de 7 à 13,6 %. Au cours de cette période, les actifs détenus par les coopératives explosent de 500 %. Le réseau compte alors plus d'une centaine de points de services, qui regroupent plus de 140 000 membres, et possède des arrangements préalables dépassant les 60 millions \$. Le chiffre d'affaires annuel combiné des coopératives membres de la Fédération bondit de 7,5 à 30 millions \$ en 15 ans, un développement fulgurant !

Michel Clément confirme : « En terme financier, c'est peut-être la démarche la plus structurée qu'il y a eue. Dans le cas de la Fédération des coopératives funéraires, il y avait une approche plus globale. La Fédération a livré la marchandise. Sinon, ça aurait pu être différent. Mais là, deux ans après, ça allait bien ! Chaque coopérative qui faisait des acquisitions les a bien digérées. Le secteur des coopératives funéraires a fait quelque chose d'assez extraordinaire. »

La débâcle financière des multinationales

Au cours de l'année 1999, le marché funéraire change abruptement. La compagnie canadienne Loewen perd une cause aux États-Unis et doit déboursier 500 millions de dollars américains. Le premier juin 1999, Loewen doit se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers. Son action passe de 58 \$ en 1996 à 24 cents en novembre 2000. La compagnie se réorganise. Le 2 janvier 2002, elle est relancée sous la raison sociale de Alderwoods. Dans cette restructuration, les actionnaires perdent tout.



CLÉMENT GUIMOND

Chaque coopérative qui faisait des acquisitions les a bien digérées. Le secteur des coopératives funéraires a fait quelque chose d'assez extraordinaire.



BERNARD LEFEBVRE



JEAN-YVES LESSARD

La multinationale SCI doit aussi suivre une cure d'amaigrissement. Sa dette, qui est de quatre milliards de dollars américains, en 1999, descend à 1,2 milliard en 2005. La compagnie Stewart subit, elle aussi, des perturbations financières importantes à la fin des années 1990. Son action, qui se transige à plus de 41,50 \$ en 1997, ne vaut plus que 5,47 \$ en 2002²⁵.

En 2002, Stewart Enterprise vend Urgel Bourgie à Celebris pour 75 millions de dollars, soit environ la moitié des 135 millions \$ payés pour faire son acquisition en 1996²⁶.

La consolidation du mouvement

Le réseau des coopératives funéraires a connu un développement fulgurant, suite à l'acquisition de plusieurs entreprises privées et à l'accroissement de points de services par les coopératives existantes. De 1995 à 2000, plus de 30 millions de dollars ont été investis²⁷. Ainsi, la part du marché funéraire que détiennent les coopératives est passée de 8 à 12 %.

Toutefois, cet accroissement rapide a son revers de médaille. La dette à long terme des coopératives funéraires a quadruplé. En effet, le montant du remboursement qu'elles doivent acquitter à longue échéance est passé de 6 à 24 millions \$. Au niveau de la vie associative, les entreprises issues du secteur privé démontrent certaines difficultés à s'acclimater aux valeurs coopératives. De plus, la vague d'acquisitions est terminée.

Face à ces constats, la Fédération n'y voit qu'une seule solution : il faut consolider le réseau. Michel Clément résume assez bien cette période qui se termine : « Une des raisons du succès du secteur funéraire présentement, c'est que la stratégie

d'acquisition a été bien menée, en ce sens que les achats ont été effectués au bon prix, avec le financement nécessaire et dans la perspective d'implanter des structures coopératives. Tout le monde a bien fait son travail. C'est un des secteurs qui a connu le plus d'expansion dans tout le mouvement coopératif. »

Cette phase de consolidation sera permise par l'arrivée de nouvelles ressources à la Fédération. « Bernard Lefebvre et Jean-Yves Lessard ont des qualités et des expériences très complémentaires, souligne le directeur général de la Fédération Alain Leclerc. Jean-Yves est un as dans l'analyse financière, le montage de plan d'affaires, la comptabilité. Ses plans d'affaires servent souvent d'exemples dans les CLD et autres institutions financières, tandis que Bernard est notre Wayne Gretzky de l'associatif. Il n'a pas son pareil pour dénouer les conflits au sein d'une coopérative ou consolider un groupe derrière des objectifs communs. En plus, ce sont de vrais coopérateurs qui croient profondément à notre réseau. Les gens des coopératives funéraires ont une confiance énorme dans ces deux gars-là. C'est un des ingrédients essentiels de notre succès ».

Ainsi, même en poursuivant le développement par un accroissement du nombre de décès dans le réseau, les interventions de la Fédération se font surtout sentir dans l'accompagnement d'un certain nombre de coopératives connaissant des difficultés financières.

Un deuxième congrès d'orientation en 2000

En juin 2000 se tient le 2^e congrès d'orientation de la Fédération. Les délégués s'entendent pour que la consolidation du réseau devienne la priorité de la Fédération. Pour y arriver, ils proposent que le mouvement se penche sur le développement de la qualité des services

²⁵ Le Devoir, 6 novembre 2004, p. C1

²⁶ FCFQ, Le marché funéraire au Québec, 5^e édition, 2007

²⁷ Direction des coopératives, archives

et sur le sentiment d'appartenance des sociétaires, et ce, par l'entremise des valeurs, des principes et des pratiques coopératifs. Les membres souhaitent toujours conquérir de nouveaux marchés. Cependant, à l'exception du secteur de l'île de Montréal, l'expansion vers des régions non couvertes par le réseau ne doit plus être prioritaire.

Aujourd'hui, Michel Clément de la Direction des coopératives jette un regard rétrospectif sur les retombées des orientations prises lors de ce congrès : « Dans le secteur funéraire, c'est clair que depuis au moins une dizaine d'années, l'objectif n'est pas nécessairement de créer de nouvelles coopératives funéraires, mais d'étendre les points de services, d'étendre la force de chaque coopérative existante. Et les chiffres ne mentent pas, on a presque cent pour cent d'augmentation du chiffre d'affaires depuis une dizaine d'années dans le secteur funéraire alors que le nombre de coopératives a peu bougé. Tout ça s'est fait par l'expansion, par des acquisitions. »

Entre 2003 et 2006, plusieurs coopératives choisiront de joindre leurs forces. La Coopérative funéraire des Deux rives sera le résultat des fusions des coopératives funéraires de L'Anse, du Plateau, d'Aubigny et de Lotbinière. La Coopérative funéraire des Bois-Francs fusionnera avec la Coopérative funéraire de Drummondville, tandis que la Coopérative funéraire d'Asbestos joindra les rangs de la Coopérative funéraire de l'Estrie. Durant cette même période, la Coopérative funéraire La Québécoise de St-Georges-de-Beauce cédera son point de services de Weedon à la Coopérative funéraire de l'Estrie.

Une première depuis de nombreuses années : une coopérative funéraire fermera ses portes en 2007. En effet, suite à de mauvais investissements, la Co-

opérative funéraire La Québécoise devra cesser ses activités et vendre ses installations à son concurrent.

Les coopératives se donnent une culture organisationnelle

C'est avec le renouveau de la Fédération que le réseau parvient à une certaine cohérence. On assiste à la création de plusieurs regroupements de services et de produits funéraires auxquels participent la plupart des coopératives. Ainsi, la mise en opération de produits réseau, tels le regroupement des frais de déplacement et le regroupement d'achats de cercueils, commence à insuffler une nouvelle dynamique au mouvement.

Vers la fin de l'année 1999, un projet d'entente de réciprocité est accepté. Présenté à toutes les coopératives, le projet permet le transfert, sans pénalité, d'un préarrangement funéraire d'une coopérative à une autre. Chaque coopérative funéraire s'engage à fournir à tous les membres des autres coopératives funéraires les avantages économiques qu'elle offre à ses propres membres. C'est une belle volonté de fonctionner en réseau.

En 2003, l'uniformisation souhaitée des parts sociales pourrait permettre à la Fédération de lancer des campagnes de publicité partout en province, auprès de certains organismes qui possèdent des antennes sur tout le territoire québécois, tels la FADOQ et les regroupements de retraités. Toutefois, la Fédération sait que la réussite de cette entreprise de recrutement deviendra incertaine si certains membres ne veulent pas niveler leur prix à celui proposé. Le 31 janvier 2004, le conseil d'administration propose que les parts sociales soient uniformisées à 20 \$ à la grandeur du réseau. Toutes les coopératives, sauf deux, adoptent des résolutions en ce sens. Ainsi, les campagnes de publicité peuvent fonctionner.

On a presque cent pour cent d'augmentation du chiffre d'affaires depuis une dizaine d'années dans le secteur funéraire alors que le nombre de coopératives a peu bougé.

Petit à petit, les coopératives funéraires adoptent les grandes lignes de cette culture organisationnelle. Elles contribuent toutes à l'assiette commune destinée à la publicité; le transfert des membres et celui des arrangements préalables peuvent aussi s'effectuer sans problème d'une coopérative à une autre; une demi-douzaine de coopératives affichent le même logo, etc. Les ententes d'intercoopération s'accroissent au sein du mouvement. Tout en sauvegardant leur autonomie, les coopératives funéraires, aidées en cela par la Fédération, se sont donné une culture propre.

La création d'une nouvelle image

Malgré leurs succès, plusieurs coopératives traînent la réputation de donner des services bas de gamme, à l'aide de bénévoles. Cette mauvaise perception est née lors des premières années d'implantation des coopératives funéraires, alors que leurs concurrents laissaient entendre que les coopératives visaient une clientèle moins fortunée²⁸.

Suzanne Rivard de la Coopérative funéraire de St-Hyacinthe se souvient de cette époque : « On était perçu comme ça, c'était pour les pauvres. Il a fallu donner un gros coup de barre pour changer cette image. »

La Coopérative funéraire de l'Outaouais a aussi des problèmes d'image soutient Réjean Laflamme, ex-président de cette coopérative : « On était perçu souvent comme une entreprise qui desservait les assistés sociaux, les gens les plus pauvres de la société et, comme on a commencé dans un presbytère d'église, les locaux étaient très rudimentaires, au départ. »

Michel Marengo le confirme : « Il y avait cette perception que la coopérative, c'était pour les pauvres. » Michel Clément

acquiesce : « Ça s'est passé souvent comme ça dans certaines régions quand les coopératives sont arrivées; il y avait toutes sortes de préjugés. »

Pour la Fédération, il est grand temps d'améliorer cette image que les gens, dont certains membres du réseau, accolent aux coopératives funéraires²⁹. Il faut démontrer au public que ces dernières peuvent offrir des services aussi professionnels que les entreprises privées. Pour ce faire, les coopératives doivent raffiner leur marketing et rendre leurs installations plus attrayantes. L'apparence du salon est l'un des critères les plus importants lorsqu'une famille endeuillée choisit où tenir des funérailles³⁰. Le domaine funéraire, c'est d'abord une question d'image.

À partir de l'année 2000, la Fédération mousse les valeurs coopératives parmi ses membres. Le réseau des coopératives funéraires se donne alors comme priorité de croître par rayonnement³¹. Cette stratégie se base, entre autres, sur la valeur d'usage : plus on s'y investit comme membre, mieux on connaît la coopérative. Afin de donner plus de sens au fait d'appartenir à une coopérative funéraire, il faut intensifier les relations entre les sociétaires et leur coopérative. Pour leur donner un sentiment d'appartenance, il faut offrir aux membres une variété de services complémentaires qui ne se retrouvent pas dans le marché privé, tels des produits d'information et d'éducation destinés à leur faire connaître le monde funéraire ainsi que les rites et les procédés qui en découlent. Ainsi, les coopératives projettent l'image qu'elles sont des institutions humaines qui mettent leur priorité sur le soutien à la famille.

En 2002, la Fédération vit un changement de garde : après 8 années d'efforts soutenus, Michel Marengo quitte la présidence et cède son siège à Gilles Marseille.

²⁸ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

²⁹ V. Royer et M.-A. Taillon, op. cit., p. 18

³⁰ R. Bousquet et Michel Marengo, op. cit., p. 12

³¹ Direction des coopératives, archives

Le mouvement souligne la contribution exceptionnelle de monsieur Marengo en lui attribuant le titre de membre honoraire à vie de la Fédération et en donnant son nom au prix du bénévole de l'année qui est remis lors de chaque congrès de la Fédération. Dorénavant, ce prix portera le nom de « prix Michel-Marengo ».

En 2003, la Fédération devient le principal réseau funéraire au Québec. En 2007, son réseau réalise plus de 7 500 funérailles par année. Certaines coopératives dominent largement leur marché respectif. Plusieurs sont reconnues pour la qualité égale ou supérieure de leurs services par rapport à la concurrence.

L'amélioration des services offerts

Avec la création du fonds de développement, chaque coopérative qui acquiert une entreprise privée ou qui est créée à la suite d'une acquisition se trouve dans l'obligation, par les bailleurs de fonds, de signer un contrat de service, d'une durée d'un an, avec la Fédération. Cet encadrement permet à la coopérative, nouvelle ou augmentée, de se rendre capable de gérer de façon autonome la nouvelle entité.

Les permanents de la Fédération viennent en aide aux administrateurs pour les renseigner sur les différents aspects du monde funéraire, la façon de gérer et de développer une coopérative, l'embauche d'un directeur général et du personnel, etc. Lorsqu'une coopérative connaît des difficultés financières, c'est la Fédération qui convoque les bailleurs de fonds afin d'en venir à une entente pour aider cette coopérative à passer au travers de la tourmente. La Fédération devient ainsi le seul organisme au Canada spécialisé dans le démarrage, le soutien et le développement des coopératives funéraires.

Suzanne Rivard de la Coopérative de St-Hyacinthe souligne l'aide reçue de la Fédération « Il y avait Yvan Brûlé, qui était président de notre coopérative à ce moment-là. On a appelé la Fédération pour avoir de l'aide. On avait le choix entre fermer ou se développer. Alors, la Fédération est venue et ils ont commencé à travailler sur un projet de relocalisation. »

Après la vague d'acquisitions d'entreprises privées réalisée par la Fédération, les coopératives veulent occuper une plus grande part de marché de leur secteur respectif au moyen des actifs qu'elles possèdent déjà. Les membres désirent que la Fédération accorde la priorité à l'amélioration de la gestion des coopératives afin que la qualité des services offerts aux sociétaires et à la population puisse se développer de façon continue³².

Graduellement, la Fédération instaure des cours de formation pour les directeurs généraux et les employés des coopératives funéraires.

« Au début, la Fédération n'avait pas beaucoup de personnel, relate Michel Clément de la Direction des coopératives. Elle ne pouvait pas s'occuper de donner de la formation, de faire des plans de marketing. Elle se concentrait davantage sur des services de regroupement général et sur les ententes globales de financement. Elle ne pouvait pas intervenir beaucoup, entreprise par entreprise, puisqu'elle n'avait pas le personnel pour le faire. À partir du moment où l'équipe est devenue un peu plus importante, la Fédération est devenue vraiment impliquée dans chacun des projets. Si la Fédération aide à démarrer une coopérative, elle lui restera fidèle la plupart du temps, parce que ses administrateurs se disent que c'est la Fédération qui les a lancés. »

Le mouvement souligne la contribution exceptionnelle de monsieur Marengo en lui attribuant le titre de membre honoraire à vie de la Fédération.

³² Direction des coopératives, archives

Soutenues par un personnel formé pour répondre aux différents besoins de la clientèle, dotées d'une nouvelle image empreinte de professionnalisme, les coopératives funéraires rayonnent sur leur marché respectif.

En 2005, Guy LeBel qui siège au conseil d'administration de la Fédération depuis près de 10 ans succède à Gilles Marseille à la présidence. L'année suivante, Réjean Laflamme prend la relève. Malgré ces changements, la cohésion et le climat de travail font en sorte que messieurs Marseille, LeBel et Laflamme siègent ensemble jusqu'en 2008 au conseil d'administration de la Fédération. Ainsi, durant cette période, trois des sept administrateurs présents au conseil ont connu la présidence.

Un troisième congrès d'orientation pour 2008

En janvier 2008, le mouvement tenait un 3^e congrès d'orientation afin de faire le point sur les nouveaux enjeux du secteur. Regroupant une quarantaine de personnes provenant d'une vingtaine de coopératives, cette rencontre a permis au mouvement d'ouvrir de nouveaux chantiers de discussions sur des thèmes prometteurs : l'ouverture du réseau aux autres provinces canadiennes, le développement de la région de Montréal, la collaboration avec les cimetières dans le développement de services « tout inclus », la promotion de la vente d'arrangements préalables, la formation du personnel sur les rites funéraires et le développement durable.

« Pour être toujours collés sur les besoins des coopératives, nous devons prendre régulièrement le temps de faire le point sur le chemin parcouru et nous fixer de nouveaux défis, souligne Alain Leclerc, directeur général de la Fédération. Généralement, les organisations attendent une crise pour convoquer un congrès d'orientation. Nous, on le fait maintenant quand ça va bien. »

Ce congrès démontre que les coopératives ont de plus en plus une vision du développement qui passe par un esprit de réseau : elles souhaitent que la vente d'arrangements préalables soit concertée entre toutes les coopératives; elles veulent que la formation du personnel soit uniforme pour toutes les coopératives; elles font le souhait que le partenariat avec les cimetières soit discuté globalement, pour tout le réseau et que les programmes de développement durable soient établis pour toutes les coopératives.

« À la relance de la Fédération, il y avait une méfiance des coopératives, relate Alain Leclerc. Il nous était difficile d'obtenir des informations aussi banales que les coordonnées des administrateurs. Après quelques années, nous avons eu accès aux états financiers, aux statistiques d'opérations, aux conventions collectives, etc. parce que les coopératives ont vu qu'avec ces informations, nous avons bâti des outils de gestion qui leur étaient utiles. Les barrières sont tombées. Les gens ont compris que la Fédération leur appartient, que c'est à eux d'en faire un outil à leur service et non l'inverse. »

La simplicité dans les rites funéraires

Il n'y a pas si longtemps, les familles brisées par la perte d'un proche se présentaient seules devant un directeur de funérailles qui leur faisait signer un contrat de services funéraires. Certains embaumeurs sans scrupules en profitaient alors pour soutirer à ces gens éplorés le plus d'argent possible. Par exemple, dans les années 1960, un entrepreneur en pompes funèbres répond ainsi à un client qui lui demande pourquoi un cercueil, semblable au suivant, coûte une centaine de dollars de plus : « L'intérieur du premier est recouvert de rayonne alors que la soie recouvre l'intérieur du second. Or, vous savez que la rayonne irrite la peau alors que la soie élimine les picotements »³³. Les morts ont la peau sensible!

Les coopératives funéraires ont vu le jour au Québec suite à la colère répandue contre l'exploitation du chagrin. De plus en plus de gens sont outrés de constater que les propriétaires de salons funéraires accumulent des profits démesurés en touchant les émotions des gens endeuillés³⁴. Les coopératives se proposent de lutter contre les pratiques abusives et les prix excessifs exigés par certaines maisons funéraires tout en favorisant la tenue de funérailles simples. Elles veulent conseiller et renseigner les familles dans leurs demandes pour des services funéraires, tout en les invitant à ne pas dépenser au-delà de leurs moyens³⁵.

Selon Gaston Fortin, ex-président de la Coopérative funéraire du Granit, la stratégie est bien simple « Le secteur funéraire est comme la pêche. Tu prends un poisson, tu le sors. Quand il est sorti, il n'est pas là pour aller dire à un autre : "Ne vas pas là, ne mors pas après ça, parce que tu vas sortir, toi aussi." Tu peux vider un lac comme ça. Dans l'in-

dustrie funéraire, c'est comme ça aussi. Quelqu'un décède, la famille arrive les yeux pleins d'eau, ils ont de la peine. Ils ne sont pas en état de parler du coût. Ils se taisent. Ils ne disent pas un mot. Un autre arrive, il n'est pas au courant que l'autre s'est laissé faire. Il paie. Il continue. Et, voilà, c'est comme ça que ça avance dans l'industrie funéraire ».

Certaines coopératives, à leurs débuts, ont lutté farouchement contre toute démonstration ostentatoire dans les rites funéraires. Ainsi, quelques-unes ont refusé systématiquement que des fleurs soient déposées dans leur salon funéraire³⁶. Bien que la sobriété soit encore d'usage, la plupart des coopératives ont adapté leur pratique au goût du jour.

Alcide Pelchat de la Coopérative funéraire de Drummondville se rappelle : « Nous avons mentionné qu'on n'acceptait pas de fleurs sauf la gerbe sur le cercueil. Je ne suis pas sûr qu'on répondait aux désirs des gens. Plusieurs personnes ont retardé leur membership de plusieurs années pour cette raison. Ils trouvaient ça bon, mais nous trouvaient aussi un peu quétaine. À un moment donné, lors d'une assemblée générale, on a décidé d'accepter les fleurs. Et puis, là, nous avons connu une autre poussée de nouveaux clients, de nouveaux sociétaires. On s'est rendu compte qu'on avait peut-être fait fausse route au départ. »

Comme elles répondent aux attentes des familles, les valeurs et les principes de dignité et de simplicité aident les coopératives funéraires dans leurs efforts de recrutement de nouveaux membres. En 1976, dix mois après son ouverture officielle, la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue compte plus de 8 000 familles membres qui se reconnaissent dans ces valeurs³⁷. Durant cette période, elle traitera 212 funérailles.

Une mission et des valeurs



GASTON FORTIN

³³ J. Lamarche, *Le scandale des frais funéraires*, p. 13

³⁴ Le Devoir, 6 novembre 2004, p. C1

³⁵ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

³⁶ Estrie, Congrès, 1995

³⁷ Ensemble, 2 avril 1976, p. 10

Au début des années 1970, les fondateurs des coopératives funéraires se perçoivent comme des agents de changements sociaux.

Mourir dans la dignité et le respect

Au début des années 1960, les salons funéraires paient au fabricant leurs cercueils pour adultes de 50 à 150 \$ chacun et ceux pour enfants de 5 à 65 \$³⁸. Voilà qui donne une idée du profit que soutirent les entrepreneurs de pompes funèbres à l'époque, puisque les funérailles coûtent alors plus de 3 600 \$ en moyenne³⁹.

Pour les fondateurs de coopératives funéraires, il faut offrir aux défunts des funérailles toutes simples qui honorent leur mémoire⁴⁰.

Pour toutes les catégories de population qu'elles desservent, les coopératives funéraires projettent une image de marque qui peut se résumer par un mot : respect⁴¹. Le respect est une manière d'agir concertée qui évite d'influencer le client dans le choix du produit qu'il désire.

La formation et l'éducation de la population

Au début des années 1970, les fondateurs des coopératives funéraires se perçoivent comme des agents de changements sociaux. Ils veulent sensibiliser la population sur la surcharge émotive et matérielle qui entoure les mœurs funéraires.

À la Coopérative funéraire de l'Estrie, la réforme des mœurs funéraires va pousser certaines personnes à faire des dons de corps ou des dons d'organes. Les dons en fleurs sont remplacés par des dons en argent auprès de diverses fondations⁴².

Par leurs activités d'éducation, les coopératives funéraires tentent de répondre à l'inconfort que la mort suscite dans la population. Elles essaient de lui faire apprivoiser sa venue éventuelle ou imminente et de lui faire prendre conscience

qu'il y a un coût humain à vouloir occulter la mort⁴³. Les gens deviennent désemparés quand la mort fauche un proche. Le traumatisme est d'autant plus profond quand les personnes ne sont pas préparées à affronter la mort. Il faut donc en parler.

La Coopérative funéraire de l'Estrie organisera pendant une douzaine d'années un important colloque ayant pour thème « La mort parlons-en ». Alain Leclerc, alors directeur général de cette coopérative raconte : « En 1986, la Coopérative organisait des séries de conférences dans des sous-sols d'églises. Nous avons alors pensé regrouper ces conférences en une seule journée et l'offrir à l'ensemble de la population. Nous pensions recevoir une centaine de personnes la première année. Il en est venu le double. Après quelques années, ce colloque comptait 500 participants de tous les coins du Québec et d'Europe. Il se tenait sur 2 jours et présentait une trentaine d'ateliers. »

Dans la plupart des coopératives funéraires, les gens sont amenés à réfléchir sur les pratiques funéraires. Ils sont conviés à informer leurs proches de la façon dont ils veulent que leurs funérailles se déroulent. Toutefois, il ne faut pas oublier que les rites funéraires ont été institués pour les survivants et non pas pour les défunts.

À Saguenay, la directrice générale de la Coopérative funéraire du même nom, Brigitte Deschênes, tient une chronique hebdomadaire dans un journal local. Ses chroniques portent sur les impacts de la mort et du deuil sur la vie des gens. Diverses coopératives ainsi que la Fédération, par la revue *Profil*, essaient aussi de rejoindre la population afin de lui présenter le domaine funéraire et de faire de l'éducation autour des mythes qui entourent la mort.

³⁸ J. Pomerleau, *Arts et métiers de nos ancêtres 1650-1950*, p. 221

³⁹ J. Lamarche, op. cit., p. 9

⁴⁰ MIC, 1989, p. 9

⁴¹ A. Girard, op. cit., p. 16

⁴² Estrie, Amendement, charte, 15 mars 1984

⁴³ R. Bousquet et Michel Marengo, op. cit., p. 10

La revue *Profil* fut lancée en janvier 1989 par la Coopérative funéraire de l'Estrie⁴⁴. Selon Michel Marengo, cette publication semestrielle voit le jour afin de permettre à la Coopérative d'entrer en contact avec ses membres. Elle est tirée à plus de 10 000 exemplaires. *Profil* contient alors douze pages d'articles qui, en plus de donner de l'information pratique aux membres, se rapportent à la mort et au deuil. Dès l'année suivante, la Coopérative de l'Estrie offre à d'autres coopératives funéraires de partager la diffusion de cette revue. En 1994, les coopératives de l'Estrie, de l'Outaouais, du Granit et du Saguenay participent à la rédaction de la revue *Profil*. Le tirage de la revue est alors de 20 000 copies.

Le 6 juin 1999, la Coopérative funéraire de l'Estrie transfère les droits de la revue *Profil* à la Fédération, et France Denis en devient la cheville ouvrière. La Fédération perçoit alors cette revue comme l'un des meilleurs outils pour faire connaître les coopératives funéraires dans leurs milieux respectifs et pour faire réfléchir la population en général sur les multiples facettes de la mort et du deuil.

À l'automne 2003, son tirage est de 72 200 exemplaires. *Profil* est alors distribué via de 14 coopératives. Deux ans plus tard, le tirage d'automne atteint 107 000 exemplaires et est publié en 13 versions personnalisées qui rejoignent 19 coopératives.

Au fil des ans, de nombreuses personnalités ont été interviewées pour *Profil* dont Martin Gray, Josélito Michaud, Jannette Bertrand, Linda Lemay, Jean-Luc Mongrain, Jean Monbourquette, Pierre-Hugues Boisvenu, Nicole LeBlanc, Claude Lafortune, Serge Bouchard, Lise Thouin, Jacques Languirand, Bernard Voyer et Michel Chartrand.

La régulation du marché

Par leur seule présence et par la mission qu'elles se donnent, les coopératives funéraires provoquent une régulation du marché. Elles exercent une influence déterminante sur les prix des services funéraires. Dans les régions où elles sont implantées, les coopératives funéraires font baisser le prix moyen des services par rapport aux autres endroits⁴⁵.

Selon une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, le coût moyen des funérailles, au Québec, en 1972, était de 794 \$, par rapport à 665 \$ pour l'ensemble du Canada⁴⁶. Les consommateurs québécois subissaient alors un écart défavorable de l'ordre de 20 %. Quinze ans plus tard, en 1987, alors qu'il y a une vingtaine de coopératives funéraires établies sur le territoire du Québec, le coût moyen des funérailles, est de 2849 \$, au Canada, et de 2593 \$ au Québec. Mieux encore, le coût moyen glisse à 1811 \$ dans l'ensemble du réseau des coopératives funéraires du Québec. Grâce aux coopératives, le consommateur québécois paie ses funérailles 9 % moins cher que la moyenne canadienne. De son côté, le membre d'une coopérative paie une facture plus basse de 30 pour cent que les autres Québécois pour le même service. En 2004 seulement, les 7 000 décès qui sont traités dans les coopératives font économiser aux membres une somme de plus de 14 millions \$ en frais funéraires. En effet, les utilisateurs du réseau paient alors 3677 \$ pour leurs funérailles tandis que les Québécois déboursent 5698 \$ et les Canadiens, 6325 \$ pour les leurs.

Les coopératives agissent vraiment comme les chiens de garde du marché. Par leur présence, les consommateurs québécois bénéficient des services funéraires les moins chers au Canada.



⁴⁴ Profil vol.1, no 1

⁴⁵ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

⁴⁶ Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1999



ALCIDE PELCHAT

Avant l'arrivée de la coopérative, je voyais passer des factures de 4 000 \$, 6 000 \$ et 7 000 \$. Deux à trois ans plus tard, les factures des concurrents avaient baissé à 4 000 \$-4 500 \$.

Alcide Pelchat de la Coopérative funéraire de Drummondville était bien placé pour voir l'impact économique de sa coopérative : « En 1974, j'étais directeur du bureau de l'Aide sociale de Drummondville. À cette époque, le gouvernement versait 600 \$ pour les funérailles des prestataires de l'aide sociale. Avant l'arrivée de la coopérative, je voyais passer des factures de 4 000 \$, 6 000 \$ et 7 000 \$. Deux à trois ans plus tard, les factures des concurrents avaient baissé à 4 000 \$-4 500 \$. C'est là qu'on a vu que l'augmentation fulgurante des prix des services funéraires avait été freinée. C'est là qu'on s'est rendu compte que la Coopérative faisait vraiment du bien aux gens de Drummondville. »

Les valeurs de partage, d'entraide et de solidarité

C'est au cours des années 1970 que le déni de la mort commence à imprégner les populations occidentales. Parce qu'elles sont préoccupées par ce phénomène, plusieurs coopératives funéraires forment, dès leur démarrage, des comités de bénévoles qui accompagnent les proches du défunt dans les procédures de funérailles et pour les aider dans leur chagrin⁴⁷. Instauré récemment dans les pratiques funéraires, ce support empreint d'humanité montre que les fondateurs des coopératives, tout en offrant des services comparables à ceux des salons privés, veulent donner une nouvelle dimension aux valeurs coopératives de partage, d'entraide et d'équité.

Au début des années 1990, la Coopérative funéraire du Saguenay développe l'organisme *Grandir ensemble* parrainé par Jean Monbourquette. Elle le met sur pied afin d'apporter du réconfort aux personnes frappées par un deuil⁴⁸. En 2007, les quatre coopératives funéraires du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'allient au Centre de prévention du suicide de la région afin de soutenir les familles endeuillées par le suicide d'un proche⁴⁹.

Depuis quelques années, la Fédération se penche sur la question des rituels funéraires personnalisés. Jusqu'où la coopérative peut-elle aller? Doit-elle respecter tous les goûts des usagers? Comment les faire adhérer à ses valeurs coopératives?

Déjà dans les années 70, on se questionnait sur le sujet. Selon Gérard Gosselin, il fallait ramener la simplicité : « Une des idées fortes à laquelle on a tenu pendant une dizaine d'années à la Coopérative, c'est d'avoir un choix limité de cercueils. C'était presque un dogme inhérent à la coopération, qui n'était d'ailleurs pas partagé par l'ensemble du mouvement. »

En fait, la Fédération désire adopter une approche qui soit plus près des gens, porteuse de sens, tout en demeurant respectueuse des étapes du deuil. L'entraide et la solidarité apportées par les coopératives funéraires peuvent redonner son sens à la mort, ce passage obligé. En accord avec ses valeurs, le mouvement coopératif n'oblige personne à devenir membre d'une coopérative funéraire pour avoir droit à ses services qui sont toujours offerts dans un esprit de partage, d'entraide et d'équité.

⁴⁷ MIC, 1989, p. 9

⁴⁸ Saguenay, archives

⁴⁹ Le Quotidien, mercredi le 7 février 2007, p. 12

Des administrateurs bénévoles

Durant les premières années de la Fédération, toutes les tâches incombent aux administrateurs. Remplis de bonnes intentions, ces bénévoles s'affairent alors à organiser les services réclamés par les membres, à aider les groupes qui désirent entreprendre des démarches pour fonder des coopératives funéraires, tout en trouvant du temps pour rencontrer les intervenants avec lesquels le réseau a tissé des liens.

Ces cinq administrateurs s'aperçoivent qu'ils ne peuvent voir à tout. Ils n'ont pas le temps de mener à terme certains dossiers prioritaires tels que la mise en opération de regroupements d'achats et de services, la mise sur pied de nouvelles coopératives, etc. À quelques reprises, lorsqu'ils sont sollicités pour assister aux assemblées générales des coopératives non membres afin de parler de la Fédération, le temps manque pour s'y rendre. L'avenir du réseau semble incertain.

Un directeur à temps plein

Au printemps de 1989, Bruno Savard devient le premier directeur général permanent de la Fédération. Au cours des années 1980, il avait participé à la création de la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, dont il a assumé la présidence par intérim en 1988. Son passage à la direction générale de la Fédération dure trois ans et demi.

En novembre 1993, au moment où la Fédération est en péril, Alain Leclerc, alors directeur général de la Coopérative funéraire de l'Estrie, se propose pour exécuter diverses tâches pour maintenir le réseau en vie. Le 30 avril 1994, le conseil d'administration de la Fédération le nomme directeur général

par intérim. À la fin de l'année 1995, les administrateurs lui offrent la direction générale à temps plein alors qu'il termine le redressement de la Fédération.

La Fédération se dote alors d'une structure souple. Le seul permanent est le directeur général. Ce dernier peut engager des contractuels pour réaliser certains dossiers spécifiques que lui confie le conseil d'administration. Le logement du directeur général est devenu le « siège social » de la Fédération.

En mars 1997, le conseil d'administration constate que la charge et la nature du travail du directeur général de la Fédération se sont grandement modifiées depuis son embauche. Et depuis la création du fonds de développement, la tâche s'est encore accrue considérablement.

En relançant le *Lien* en 1997, le directeur confie à France Denis, de la firme Point à la ligne, la direction de la publication. Par la suite, cette collaboratrice se verra confier divers mandats en matière de communication et deviendra la responsable de l'ensemble des publications et outils de promotion de la Fédération.

Quelques mois plus tard, les administrateurs créent un nouveau poste, soit celui de responsable du service aux membres. Le 14 octobre 1997, la Fédération confie cette responsabilité à Bernard Lefebvre. Sa fonction consiste principalement à assurer le suivi auprès des coopératives nouvellement créées.

En octobre 1998, la Fédération ajoute un poste d'agent de développement à son personnel. Deux mois plus tard, ce poste est comblé par Jean-Yves Lessard, alors président de la Coopérative funéraire de la Rive-Nord. À titre d'agent de développement, il doit assurer le suivi des projets de développement et de redressement

Une structure qui évolue



MAISON DE LA COOPÉRATION



ANNIE NORMANDIN

des coopératives. Le poste de Bernard Lefebvre, alors connu sous le nom de responsable de services aux membres se transforme en celui de responsable du développement coopératif. Désormais, il aura la tâche de développer des outils de formation.

En décembre 1998, la Fédération décide de partager ses bureaux avec d'autres entreprises coopératives de l'Estrie. Cette formule permet de partager un certain nombre de ressources, notamment le secrétariat et la comptabilité. Sous le nom de Réseau coopératif, cette association compte la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est, la Fédération Coop-Habitat Estrie, la firme de communication Point à la ligne ainsi que la Fédération des coopératives funéraires. Huit personnes constituent ce groupe initial.

En janvier 2007, le Réseau prend possession de nouveaux locaux qu'elle a fait construire conjointement avec la Coopérative de services à domicile de l'Estrie et la Coopérative de développement régional de l'Estrie. La Fédération investit 100 000 \$ dans ce projet de Maison de la coopération. Près d'une trentaine de personnes partagent ces locaux.

En janvier 2007, le directeur général de la Fédération obtient le feu vert de son conseil d'administration pour l'embauche d'un conseiller en développement coopératif. C'est Annie Normandin qui occupe ce poste dès le mois de mars.

Selon le directeur général de la Fédération, la qualité des ressources engagées est au cœur de la réussite de l'organisation : « La Fédération doit être en mesure de répondre aux problèmes que ne peuvent résoudre eux-mêmes les directeurs généraux et directrices générales du réseau. La Fédération doit avoir à son emploi les meilleurs professionnels sur le marché. Je suis vraiment très fier de notre équipe. Ils sont tous des as dans leur domaine respectif. »

Cette affirmation est confirmée par deux ex-présidents de la Fédération qui ont travaillé étroitement avec les permanents : « L'expertise du personnel en place ne peut se trouver ailleurs, soutient Gilles Marseille. Et jamais à ce prix ». Michel Marengo va plus loin : « La Fédération des coopératives funéraires du Québec est reconnue comme les grands spécialistes de l'Occident pour ce qui touche les funérailles. » Rien de moins !

Les tables des présidents et des directeurs généraux

Au printemps de 1994, afin de resserrer ses liens avec les coopératives funéraires, la Fédération constitue les tables des présidents et des directeurs généraux.

Lors de son rapport à l'assemblée générale de 1995, le président Michel Marengo souligne l'aide précieuse apportée par les directeurs généraux des coopératives dans la mise en place des politiques et des décisions amenées par la Fédération. Il affirme que, sans eux, les résolutions seraient demeurées sur papier. La table des directeurs généraux est alors nommée « la cheville ouvrière de la Fédération ». Les directeurs généraux se réunissent quatre fois par année afin de discuter de sujets touchants les opérations.

Le président de la Fédération dirige la table des présidents. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an. Ils discutent alors des orientations et des politiques administratives de la Fédération.

La formation de divers comités

Lors de l'assemblée générale de mai 1998, les délégués accordent leur appui à la formation d'une nouvelle structure relevant de la Fédération : le comité de publicité. Composé de présidents et de directeurs généraux de coopératives funéraires, ce comité recevra l'aide technique du personnel de la Fédération. Le 12 décembre suivant, le conseil adopte les paramètres qui définissent le comité de publicité et place à sa présidence Denis Soucy, directeur général de la Coopérative funéraire Mgr Brunet. En 2008, ce comité est toujours actif.

Les coopératives grossissent et engagent de plus en plus d'employés : déjà, en 1994, on compte 118 employés à temps complet et partiel au sein des coopératives rattachées à la Fédération. Le travail qui était axé sur le bénévolat auparavant devient rémunéré. Pour aider les coopératives dans leurs rapports avec leurs employés, un nouveau comité est créé. Le 30 mai 2000 se tient la première réunion du comité des relations de travail. Ce dernier compte trois présidents, trois directeurs généraux et Bernard Lefebvre, le responsable des services aux membres. Le comité est chargé d'élaborer une orientation à donner à la gestion des relations de travail, selon la spécificité propre à une coopérative.

En 2004, la Fédération forme un comité qui porte sur les funérailles personnalisées. Ce comité de réflexion sur les funérailles personnalisées étudie les enjeux que suscitera la demande de rituels variés dans l'offre des services. Il doit mettre sur pied un plan d'intervention pour les coopératives de la Fédération, en tenant compte des valeurs coopératives et des impératifs du marché funéraire québécois.

Au cours des dernières années, de multiples changements sont apparus en matière de rites funéraires au Québec. Aujourd'hui, la tâche des maisons funéraires n'est plus seulement d'organiser les obsèques, mais aussi de leur donner le sens désiré par les familles et amis des défunts⁵⁰. Les entreprises funéraires envahissent le champ d'action autrefois occupé par les différentes Églises. Plusieurs érigent des chapelles multi-confessionnelles pour y célébrer des cérémonies funèbres. Mais comment donner du sens à ces rites funéraires alors que les obsèques sont davantage axées sur un contrat commercial ?

Aujourd'hui, la baisse de la pratique religieuse conduit à une personnalisation des funérailles. Chacune d'entre elles devient un événement unique orchestré par les éléments mis en place ou demandés par le défunt pour la tenue de ses funérailles. Tantôt des photos ou des objets familiers sont placés à côté du cercueil, tantôt des ballons ou un vol de colombes accompagnent l'envolée symbolique de l'âme du défunt. Dans la majorité des cas, la famille prend la place du directeur des funérailles dans l'organisation de la cérémonie. L'entreprise funéraire est maintenant au service de la famille. Elle doit aujourd'hui la guider dans la réalisation de ses souhaits. Obligées d'élargir la gamme des produits et des services, les coopératives funéraires doivent être plus que jamais à l'écoute des différentes clientèles pour revoir leurs façons de faire et de penser.

Par la création de ce comité, la Fédération veut concilier l'offre de funérailles personnalisées répondant aux souhaits du défunt et le maintien de rites funéraires qui permettent d'aider la personne endeuillée. Toutefois, cet accompagnement doit respecter les choix des gens dans le deuil.



PRÉSENTATION DU PROGRAMME
LA SYMPHONIE LORS DU CONGRÈS
DE 2007.

⁵⁰ Le Soleil, 20 mai 2007, p. 16



C'est ainsi qu'en 2008 la Fédération a lancé un vaste programme de perfectionnement du nom de *La Symphonie*. Ce programme permettra à tous les employés du réseau d'obtenir une formation sur le processus du deuil, le rôle des rites funéraires et les éléments de personnalisation que les coopératives peuvent développer dans le respect des valeurs coopératives.

Selon Alain Leclerc, le mouvement sera vraiment à l'avant-garde de l'industrie avec ce programme. « Nous reviendrons à la base des préoccupations des fondateurs du réseau. Offrir des funérailles dans la dignité, le respect et la sobriété. » Vingt ans plus tard, le réseau viendra puiser à sa source pour relancer son développement.

Le regroupement d'achats d'assurances

En 1983, le comité de coordination des coopératives funéraires du Québec signe une entente avec Les Coopérants afin que les coopératives puissent offrir à leurs membres une police d'assurance vie qui couvrirait leurs frais funéraires.

Quelques années plus tard, la Fédération s'entend avec la compagnie Cumis pour assurer la couverture des bâtiments appartenant aux coopératives. Jusqu'en 1993, la gestion en sera confiée à la Confédération des coopératives d'habitation du Québec qui gère un groupe d'achat semblable pour ses membres. La Fédération avait garanti à l'assureur un minimum de primes. Mais elle n'atteindra pas ce seuil et devra en conséquence défrayer plus de 1 500 \$ par année pour ce service, à un moment où ses finances ne vont pas bien.

En 1994, la Fédération décide de relancer ce service et de le gérer elle-même. À la première année, seules les coopératives funéraires de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Rive-Sud de Montréal et de L'Amiante

participent à ce regroupement. À la fin de l'année, la Fédération réalise un maigre profit de 1 231 \$. L'année suivante, trois autres coopératives adhèrent au regroupement. Grâce aux économies réalisées, les sept coopératives inscrites réalisent des gains financiers qui dépassent le montant des cotisations qu'elles paient à la Fédération.

En septembre 1994, la Fédération met en marche un regroupement d'assurances de véhicules. Cette nouvelle mise en commun permet à la Fédération et aux coopératives adhérentes d'économiser de 20 à 25 % sur les primes qu'elles payaient auparavant. Six mois plus tard, sept coopératives font partie du regroupement d'assurances.

En ce qui concerne l'assurance vie, la Fédération signe une entente avec les courtiers Assurances Rochard inc. en avril 1994. Les détenteurs de cette police peuvent choisir leur coopérative comme bénéficiaire, et ce, afin que les arrangements funéraires prévus soient entièrement remboursés à la tenue des funérailles. Cette assurance entraîne une hausse sensible du nombre d'arrangements préalables contractés auprès des coopératives funéraires, une retombée très intéressante pour les coopératives du réseau. Toutefois, au début de 1995, le courtier décide de mettre un terme à sa proposition.

La Fédération et l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne conviennent d'une nouvelle formule en 1998. Par l'entremise du programme Sécuri-Coop, les membres peuvent contracter une assurance dont leur coopérative sera la bénéficiaire. L'entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

En 2006, la Fédération passe de Cumis à Promutuel pour ses assurances de bâtisses et véhicules. À ce moment, le groupement d'achats totalise plus de 100 véhicules et plus de 60 bâtiments.

En septembre 1994, la Fédération met en marche un regroupement d'assurances de véhicules.

Le regroupement d'achats de cercueils

Au moment de l'implantation des coopératives funéraires, plusieurs entreprises funéraires privées tentent de contrôler la demande de cercueils, en soulignant subtilement aux fabricants qu'ils risquent le boycottage s'ils vendent également leurs produits aux coopératives⁵¹.

Selon Georges Groleau alors à la Coopérative funéraire de l'Anse, le principal problème d'approvisionnement qu'a connu la coopérative au début des années 1970 concernait les cercueils. « Les entreprises funéraires privées intimidaient les fabricants de cercueils. Si elles vendaient des cercueils aux coopératives, elles changeraient de fournisseurs. »

En 1994, la création d'un regroupement d'achats de cercueils répond vraiment à un besoin. En raison de leur éloignement et de la faiblesse de leur volume d'achats, certaines coopératives éprouvent des difficultés à s'approvisionner en cercueils soit « en fonction de leur qualité et de leur coût »⁵². Au début de l'année suivante, dans un sondage effectué auprès des coopératives funéraires, 60 % des répondants ont répondu oui à la question « a-t-on refusé de vous vendre des cercueils ? »⁵³

La pression des entreprises privées sur les fournisseurs est toujours présente. Marc Richard, directeur général de la Coopérative funéraire du Lac-Saint-Jean, a vécu cette époque : « Dans la vente des cercueils, les entreprises privées, qui étaient 17 au Lac-Saint-Jean, disaient aux fournisseurs : "Si vous fournissez le mouvement coopératif, on n'achète plus de cercueils de vous autres, on vous boycotte, on va donner ça à une autre entreprise." Pour les produits de laboratoire, c'était la même chose. »

Toujours dans ce même sondage, les deux tiers des répondants sont d'accord pour adhérer à un regroupement d'achats de cercueil, tandis que le tiers répond *peut-être*. Aucune réponse n'est négative. Dans un contexte où les entreprises américaines contrôlent 40 % du marché et peuvent exercer des pressions énormes sur les fournisseurs, il faut faire quelque chose.

La Fédération compte aussi sur la formation de ce regroupement pour faire baisser le coût des cercueils, pour améliorer l'approvisionnement et, enfin, pour contribuer au financement du réseau.

Le 4 juin 1995, le conseil d'administration présente le projet à l'assemblée générale et obtient le mandat nécessaire au montage d'un plan d'affaires qui permettra d'établir un regroupement d'achats de cercueils. Les Coopératives funéraires du Lac-Saint-Jean et du Saguenay sont choisies pour mener cette expérience-pilote. À l'automne de 1995, Annie Girard, stagiaire de l'IRECUS, présente un rapport sur la faisabilité d'un regroupement d'achats de cercueils.

Le 19 mars 1996, la Fédération envoie des demandes de soumissions aux fabricants. Afin de lier les coopératives à ce groupe d'achat, le conseil veut faire voter une résolution à cet effet à la prochaine assemblée générale. Le danger est grand de voir les coopératives continuer de traiter avec leurs anciens fournisseurs. Le 15 mai suivant, le conseil signe une entente avec le soumissionnaire retenu, les Cercueils Magog. Ce manufacturier procure déjà des cercueils à plusieurs coopératives par l'entremise de distributeurs privés. Le groupe d'achat est officiellement lancé le 1^{er} septembre 1996.



MARC RICHARD

Dans la vente des cercueils, les entreprises privées, qui étaient 17 au Lac-Saint-Jean, disaient aux fournisseurs : "Si vous fournissez le mouvement coopératif, on n'achète plus de cercueils de vous autres"

⁵¹ DIOTTE, René, « Préarrangements funéraires : délivrance ou carcan ? », Le Bel âge, novembre 2002, pp. 89-93.

⁵² Orion, rapport d'analyse, mai 1994

⁵³ B. Domingue et M. Richard, *Sondage sur la tarification funéraire des entreprises funéraires coopératives*



SESSION DE FORMATION
SUR L'APPROCHE COACHING

À sa première année, 18 coopératives joignent ce regroupement. Selon une clause du contrat, les coopératives doivent payer les frais de livraison, qui varient selon la distance à parcourir pour le fabricant. Les coûts atteignent 12 dollars, en moyenne. Toutefois, une coopérative doit déboursier jusqu'à 60 \$ par cercueil en frais de livraison tandis que d'autres coopératives n'en paient pas.

Le 15 juin 1997, l'assemblée générale accepte la recommandation du conseil d'administration de créer un groupe de frais de transport de cercueils. Le tarif de livraison est fixé à 10 \$ par cercueil pour toutes les coopératives.

La mise sur pied d'un programme de formation

À ses débuts, la Fédération élabore ses propres cours avec l'aide de subventions accordées par la Direction des coopératives. Le 14 juin 1987, la Fédération sollicite auprès de celle-ci un octroi afin d'offrir des formations destinées à uniformiser la comptabilité des coopératives, à accroître la maîtrise de la Loi des coopératives et à adapter le fonctionnement des coopératives à la nouvelle Loi des préarrangements funéraires. Deux ans plus tard, le ministère de l'Industrie et de la Technologie donne son accord à des cours proposés par la Fédération afin de former les administrateurs des coopératives. Il octroie aussi une subvention pour la tenue de ces séances de formation.

En 1994, on constate néanmoins que la formation des élus en matière d'éducation coopérative fait toujours grandement défaut. Peu d'administrateurs connaissent les règles de fonctionnement d'une coopérative, l'analyse des états financiers, les rudiments de la planification financière, les stratégies de marketing, la gestion des ressources humaines ainsi que les rôles et les res-

pensabilités qui sont attribués au conseil d'administration. La formation de certains employés, salariés ou bénévoles, tels les directeurs de funérailles ou les conseillers aux familles, laisse aussi à désirer.

Pourtant, le programme de formation des administrateurs est offert depuis quelques années par la Direction des coopératives. Cet organisme accorde plus de 7 000 \$ à la Fédération pour qu'elle crée un nouveau cours destiné aux administrateurs de coopératives. C'est le directeur général qui élabore la formation sur le développement des coopératives funéraires. Comme projet-pilote, le cours est présenté à la Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe. Celle-ci espère ainsi augmenter son membership jugé trop faible, ce qui entrave son développement.

L'année suivante, la Direction des coopératives accorde 2 000 \$ à la Fédération pour la préparation d'un guide sur le rôle et les responsabilités des administrateurs et employés des coopératives. À l'automne, un atelier sur la salle de sélection de cercueils est présenté lors d'une table des directeurs généraux.

En 2001, les permanents de la Fédération relancent les sessions de formation qu'elles prévoyaient tenir dès 1989. Les matières traitées concernent la comptabilité, la gestion de la liste de membres, le travail des conseillers aux familles, etc.

La formation des employés et des administrateurs des coopératives est prise très au sérieux par la Fédération. Le manque d'actualisation des compétences peut nuire au développement d'une coopérative et du réseau.

Michel Clément souligne les effets bénéfiques de la formation donnée par la Fédération : « À certains endroits, on a eu

des problèmes de qualité sur les services à donner il y a une quinzaine d'années. Ce n'est plus un problème maintenant. On n'en entend plus parler. Tous les postes, toutes les fonctions du secteur funéraire ont été bonifiés considérablement par la Fédération. »

Le fonds d'entraide

Le 31 mai 1998, lors de l'assemblée générale qui se tient à Saint-Georges-de-Beauce, le président de la Fédération, Michel Marengo, présente le dossier de la création du fonds d'entraide. Le principal objectif de ce fonds est la création d'une nouvelle source de financement pour les coopératives qui auront des projets de développement. L'argent doit aussi soutenir les coopératives aux prises avec des difficultés budgétaires. Ce fonds doit enfin permettre de garantir les intérêts des projets financés par le fonds de développement.

Les coopératives ne sont pas obligées de contribuer au fonds d'entraide de la Fédération. Les plus autonomes peuvent établir leur plan d'affaires et négocier elles-mêmes leur financement. Elles ne sont pas contraintes de participer au fonds d'entraide. Quant à celles qui ont recours au financement de la SDI, elles doivent déposer dans ce fonds 1 % du coût total du financement de leur projet de développement. Les coopératives qui désirent participer volontairement à ce fonds peuvent toujours y acheter des parts privilégiées de la Fédération, remboursables après dix ans. Un intérêt sera versé aux participantes, et le capital qu'elles y ont déposé est garanti par l'ensemble des coopératives du réseau. Ainsi en cas d'incapacité d'une coopérative à rembourser le fonds, l'ensemble des coopératives membres se sont engagées à rembourser la perte encourue par le fonds au prorata du nombre de décès traités par chacune. Les coopératives qui auront prêté de l'argent à la

Fédération pour constituer le fonds sont donc assurées à 100 % d'être remboursées par le réseau.

Les modalités de remboursement, pour les coopératives désireuses d'obtenir du financement à partir de ce fonds, sont fixées par le conseil d'administration de la Fédération. En 2007, les sommes détenues dans le fonds s'élevaient à plus de 600 000 \$ et près d'une vingtaine de coopératives y avaient contracté un emprunt.

« En 1998, les coopératives ont convenu qu'il fallait intervenir collectivement pour soutenir les coopératives en difficulté, estime Alain Leclerc. Si une seule faisait faillite, cela aurait des retombées négatives sur tout le réseau. Sans le fonds d'entraide, deux ou trois coopératives auraient fermé leurs portes »

Le regroupement de frais de déplacement

Le regroupement des frais de déplacement voit le jour en 1997 afin de permettre à toutes les coopératives d'assister aux rencontres des différentes instances de la Fédération : table des directeurs généraux, table des présidents, congrès et comités. En effet, le temps requis et les frais qu'entraînent certains déplacements pour participer à ces réunions varient considérablement d'une coopérative à une autre. Les représentants de Mgr Brunet, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Haute-Côte-Nord doivent prévoir un déplacement de plus de 1 000 kilomètres pour se rendre à Québec, où se tiennent la plupart de ces réunions. En contrepartie, les délégués résidant près de la capitale n'ont pas ces tracas. Le 15 juin 1997, en assemblée générale à Alma, les membres acceptent la création de ce regroupement qui partage l'ensemble des frais de déplacement en fonction du nombre de funérailles traitées.

Sans le fonds d'entraide, deux ou trois coopératives auraient fermé leurs portes »



Selon Alain Leclerc, cette répartition équitable des dépenses est une belle illustration de la générosité des coopératives : « À travers le fonds d'entraide, l'uniformisation des frais de livraison de cercueils, le transfert des préarrangements sans compensation et la répartition équitable des coûts de déplacements, on est à même de constater l'esprit de partage et de solidarité qui anime les coopératives funéraires du réseau. Les gens savent matérialiser les valeurs coopératives. Ce n'est pas seulement des slogans qu'on utilise pour se donner bonne conscience; c'est du concret! »

La production et la mise en commun d'imprimés

En 2000, en réponse aux demandes des coopératives, la Fédération forme un regroupement pour favoriser des économies d'échelle en ce qui touche à l'impression de dépliants corporatifs. Jusqu'à ce jour, les coopératives produisaient leur dépliant chacune de leur côté. Rares sont les coopératives qui peuvent s'offrir des dépliants pleine couleur. Certains dépliants sont réalisés avec les moyens du bord et sont ensuite photocopiés.

Cette offre connaît un tel succès que les économies d'échelle atteignent 75 %, ce qui a permis à des coopératives de payer jusqu'à 4 fois moins que ce qu'elles auraient payé si elles avaient réalisé ce dépliant de façon individuelle. Cette première expérience de mise en commun d'imprimés constitue une autre preuve très tangible des avantages de se regrouper. Dès lors, la demande d'imprimés explose et la Fédération produira des millions de copies d'imprimés de toutes sortes.

Au cours des deux années suivantes, la Fédération fait imprimer plus de 430 000 dépliants pour ses coopératives membres, qui réalisent ainsi plus de 30 000 \$ d'économies en frais d'impres-

sion. Depuis 2000, la Fédération a répondu à la demande de 22 coopératives en produisant 62 dépliants corporatifs qui totalisent 801 000 copies. Les économies pour cette seule catégorie d'imprimé atteignent les 100 000 \$.

Les coopératives découvrent alors qu'elles peuvent non seulement réaliser des économies, mais aussi personnaliser leur outil et confier entièrement la responsabilité de leurs imprimés à des professionnels du domaine. Les outils de promotion présentent une image de plus en plus professionnelle, ce qui contribue à l'image du mouvement. Qui plus est, la mise en commun des imprimés permet aux coopératives d'utiliser des textes semblables, le même design graphique et les mêmes photos, ce qui entraîne de nouvelles économies et une image commune.

Divers outils ont été produits pour alimenter la mission d'éducation des coopératives auprès des membres. C'est ainsi que sont apparus les guides *Une approche responsable*, le *Registre personnel* et *À ma postérité*. Dans le but d'offrir aux conseillers aux familles des outils de soutien aux personnes endeuillées, la Fédération a aussi produit les 5 dépliants *Une approche humaine* et les 4 fascicules *Auprès de vous*. Cette dernière publication a connu un succès instantané auprès des coopératives désireuses de poursuivre leur mission d'entraide auprès des personnes endeuillées. Les plus grands spécialistes du deuil au Québec ont été sollicités pour participer au contenu de cette série.

La Fédération produit également des dépliants pour promouvoir les avantages spécifiques des coopératives, tels que le programme Solidarité, La Gentiane, l'entente de réciprocité et le programme Héritage. Elle a aussi développé des outils de promotion pour la vente d'arrangements préalables et le recrutement.

En 2006 seulement, la Fédération fournit aux coopératives du réseau 54 documents différents qui totalisent 514 512 copies. Cela lui procure des revenus qui atteignent 239 000 \$, soit environ le tiers du chiffre d'affaires de la Fédération. Si elles avaient fait reproduire elles-mêmes les documents, les coopératives auraient dû déboursier trois fois le montant payé.

En 2008, la Fédération produit l'imprimé le plus élaboré depuis les débuts de ce service, soit un *Registre des visiteurs au salon*. Près de 5 000 copies sont produites pour répondre à la demande, ce qui n'empêche pas la Fédération de retourner en impression dès le lendemain de son lancement.

La demande des coopératives est telle que la Fédération a dû mettre en place un calendrier d'impression des documents afin d'échelonner la production de ses 42 publications régulières qui, une fois personnalisées, totalisent environ 300 imprimés différents. Nous sommes loin des dépliants photocopiés sur du papier de couleur!

« Aux yeux du public, un des effets les plus visibles du travail de la Fédération est la production de nos imprimés, souligne Alain Leclerc. Au fil des ans, nous avons développé une quantité incroyable d'outils de très haute qualité. La collaboration avec France Denis à ce chapitre est à souligner. La Fédération n'a aucun service de communication à proprement dit. Tout repose sur les épaules de France. Son professionnalisme est reconnu dans tout le réseau et bien au-delà. C'est tout un atout dans notre manche! »

Le regroupement d'achats de publicité

En 1989, la Direction des coopératives déplore le manque d'efforts des coopératives pour promouvoir leurs services.

La population connaît peu ce qu'elles ont à offrir et les avantages d'en devenir membre. Cinq ans plus tard, les coopératives affichent toujours cette attitude passive qui freine l'accroissement de leur membership. Elles se limitent souvent au bouche-à-oreille qui accompagne les funérailles pour recruter de nouveaux membres⁵⁴. Certaines coopératives misent sur la publicité dans les journaux, dans les feuillets paroissiaux ou distribuent des dépliants. Mais plusieurs s'interrogent quant à l'efficacité de ces moyens, en regard des sommes qu'elles y investissent. Sur le plan de la publicité, les coopératives ne peuvent concurrencer avec les budgets des grandes entreprises privées.

Le 18 février 1997, lors d'une réunion de la table des directeurs généraux, la Fédération est invitée à envisager un projet commun de publicité. Le financement de ce groupe doit provenir du budget de publicité de chacune des coopératives.

Au mois de décembre suivant, les coopératives demandent à la Fédération de soumettre un projet de publicité commune à la prochaine assemblée générale. Considérant que la publicité sur un territoire donné touche toutes les coopératives, la participation au financement de cette mise en commun est rendue obligatoire. Le projet est rejeté par les membres, qui forment un comité de promotion-publicité afin de continuer d'étudier la question.

Lors de l'assemblée générale de 1999, les délégués entérinent cette fois-ci la formation d'un groupement de publicité. Chaque coopérative y contribuera pour créer un montant total de 100 000 \$. Sa mise en œuvre est confiée au comité de promotion-publicité. L'année suivante, Denis Soucy, président du comité, présente le plan de communication à l'assemblée générale.



FRANCE DENIS

⁵⁴ Orion, rapport d'analyse, mai 1994



ENTENTE SUR LA GESTION
DES PRÉARRANGEMENTS FUNÉRAIRES,
JUIN 2007.

Durant les premières années, le plan de communication est soumis annuellement à l'assemblée générale pour approbation. En 2002, France Denis, de la firme Point à la ligne, dépose le plan de communication élaboré pour l'année 2002-2003. Le conseil d'administration demande que le regroupement de promotion-publicité poursuive son action pendant les trois années suivantes et que ce comité soit responsable du plan de communication du réseau pour cette période. À chaque assemblée générale, ce comité devra produire un rapport des activités tenues durant l'année.

Au fil des ans, les plans de communication permettent de développer plusieurs outils promotionnels. Les budgets du regroupement de publicité permettent de réaliser 3 sondages provinciaux en 1999, 2002 et 2005 afin de sonder l'opinion des Québécois sur les coopératives funéraires et de raffiner nos stratégies de communication. En 2000, la population peut voir à la télévision des publicités qui présentent les services offerts par les coopératives funéraires, et ce, aux heures de grande écoute. Les hebdomadaires et stations de radio régionales diffusent de la publicité sur les coopératives présentes dans les diverses régions du Québec. Plus d'une quarantaine de chroniques et une vingtaine de capsules sont rédigées pour permettre aux coopératives de faire valoir leur expertise dans les domaines du deuil et de la planification funéraire. Diverses revues telles le *Bel Âge*, *Virage*, *Protégez-vous*, *L'Actualité*, la revue *Desjardins*, le *Coopérateur agricole*, *L'Actuelle*, etc. présentent des publicités produites pour les coopératives funéraires. Les publicités sont également publiées dans l'ensemble des quotidiens du Québec. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces stratégies, la Fédération s'est entourée de professionnels du marketing, de la publicité et des communications. Intelligents et bien ciblés, les messages produits par la Fédé-

ration n'ont plus rien à envier à ceux issus des entreprises funéraires privées.

Le regroupement des arrangements préalables

Le 13 décembre 1997, le directeur de la Fédération, Alain Leclerc, reçoit le mandat de préparer un projet de regroupement d'arrangements préalables. Présenté à l'assemblée générale de mai suivant, le projet doit d'abord subir une étude de faisabilité. Par cette initiative, la Fédération désire gérer elle-même un certain volume d'arrangements préalables pour le compte des coopératives. Il est donc décidé de placer dans un fonds une somme de 5 à 10 millions \$ puisés à partir de préarrangements qui appartiennent à des coopératives. La création de cette nouvelle mise en commun devient officielle le 12 décembre 1998.

Le projet-pilote n'est pas concluant. D'abord, sur le marché monétaire, la différence des taux d'intérêt est alors minime entre les obligations et les dépôts à terme. Du côté des coopératives, certaines perçoivent davantage avec les ristournes des caisses populaires. Il est délicat de retirer les sommes réservées pour les arrangements préalables à des caisses locales, elles-mêmes créancières d'une coopérative. La Fédération trouve aussi difficile de gérer quotidiennement ces fonds alors que l'information pertinente sur les arrangements préalables demeure entre les mains de la coopérative concernée. On en vient à la conclusion que la gestion des fonds placés en fiducie doit être laissée aux coopératives. La Fédération ne peut que négocier certains paramètres avec les institutions financières afin de bonifier l'offre faite aux coopératives.

Au 31 janvier 2005, le portefeuille d'arrangements préalables du réseau s'élève à 61 millions \$. Chaque coopérative négocie ses conditions propres, et le rendement des fonds est très variable de l'une à l'autre.

Toutefois, en juin 2007, la Fédération conclut une entente avec Desjardins concernant la gestion des préarrangements funéraires. Desjardins y reconnaît le pouvoir d'achat des coopératives funéraires et consent au réseau des économies importantes de gestion. Selon le directeur général de la Fédération, « d'un seul coup, plusieurs coopératives du réseau réalisent des économies en frais de gestion largement supérieures aux cotisations versées à la Fédération »

La Gentiane

En 1998, un couple de Québec, Maryse Dubé et Michel Leclerc, met sur pied La Gentiane, un site web destiné aux personnes endeuillées. Divisée en trois parties, La Gentiane (lagentiane.org) comporte une section de conseils aux gens, une autre où les gens peuvent s'exprimer par des textes ainsi qu'une dernière partie qui tient lieu de forum de discussions.

Ce site devient rapidement le plus fréquenté du genre dans la francophonie avec plus de 1 500 visiteurs par jour. Devant l'ampleur de la tâche, les créateurs de La Gentiane cherchent un partenaire qui assurerait la pérennité du site. Ils se tournent alors vers la Fédération considérant que ce mouvement correspond à leur valeur : « On s'est tourné vers le mouvement des coopératives funéraires parce que nos objectifs sont similaires et que les coopératives sont basées sur l'entraide et sur l'humain, comme *La Gentiane*, souligne Michel Leclerc dans un article paru dans *Profil*. Nous ne voulions pas nous associer avec une entreprise axée sur la recherche de profit.

C'était important pour nous, et pour les membres aussi. Quand on a annoncé cette entente à nos membres, ils étaient très contents de ça. »

En 2006, La Gentiane devient la propriété de la Fédération. Les fondateurs de la Gentiane deviennent de précieux collaborateurs, Michel Leclerc comme responsable des sites web de la Fédération et de la Gentiane et Maryse Dubé comme ressource sur le deuil pour l'ensemble du réseau.

Le Programme Solidarité

La mort d'un enfant constitue un des événements les plus tragiques qui puisse arriver au sein d'une famille. Au cours de l'année 1997, on dénombre 635 décès d'enfants de moins de 14 ans sur le territoire québécois.

La Fédération est préoccupée par le fait que les familles, déjà effondrées par le chagrin, doivent déboursier une somme importante pour faire inhumer leur enfant.

En septembre 2002, désireuse d'alléger le fardeau des familles aux prises avec la mort d'un enfant, la Fédération met sur pied le programme Solidarité destiné aux membres des coopératives funéraires. Ainsi, pour le décès d'un enfant de 14 ans, la coopérative assume les coûts des biens et services funéraires jusqu'à concurrence de 2 500 \$. Seuls certains déboursés tels la messe, l'avis de décès, le cimetière, les traiteurs, etc., demeurent à la charge de la famille.

Rapidement, l'ensemble des coopératives funéraires du réseau adoptent ce nouveau programme qui reflète les valeurs de partage et d'entraide véhiculées par les coopératives funéraires.



MARYSE DUBÉ ET MICHEL LECLERC



L'action hors Québec

La Coopérative funéraire de Sudbury voit le jour en 1951. Elle naît du désir des francophones de cette région de se donner des services funéraires dans leur langue.

Cette coopérative a donc plus de 35 ans d'existence en 1988, lorsque des membres expriment le souhait de se joindre à la Fédération devant l'assemblée générale du Conseil de la coopération du Québec. L'année suivante, à l'invitation de la Fédération, le directeur général et le président de cette coopérative assisteront au congrès de la Fédération pour y présenter un atelier sur leur coopérative. Toutefois, malgré plusieurs tentatives, cette coopérative n'est jamais devenue membre de la Fédération.

En 1990, trois personnes de Tracadie (NB) rencontrent des administrateurs de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent et de la Fédération afin de connaître les étapes menant à la fondation d'une coopérative funéraire. En 1992, des discussions sont en cours pour que cette coopérative, du nom de La Colombe, adhère à la Fédération à titre de membre associée. Toutefois, à cause de certaines difficultés, elle décide de retarder sa demande d'adhésion. À la fin de 1995, la Coopérative funéraire La Colombe demande à la Fédération de l'aider dans sa restructuration. Le 7 septembre 1996, cette coopérative est acceptée comme membre auxiliaire. Elle deviendra la première coopérative hors Québec à devenir membre de la Fédération. En janvier 1998, la Fédération intervient pour une deuxième fois dans cette coopérative afin d'appliquer un plan de redressement financier et de développement.

Toujours en 1998, des membres d'une coopérative alimentaire de Moncton (NB) se rassemblent pour former une

coopérative funéraire. Faute de résultats, le projet tombe à l'eau. Toutefois, un groupe d'irréductibles fait une dernière tentative dans le secteur de Shediac Bridge. Après deux ans d'efforts, plus de 300 personnes acquièrent une part sociale de 100 \$ pour démarrer la coopérative. Dès le démarrage de la coopérative en 2003, ses dirigeants demandent d'adhérer à la Fédération.

Une influence à travers le monde

SOCODEVI est un organisme sans but lucratif fondé en 1985. Il regroupe les principaux réseaux de coopératives et grandes mutuelles du Québec qui souhaitent participer au développement d'organisations semblables dans les pays du sud.

Dès 1989, SOCODEVI invite la Fédération à se joindre à elle. La Fédération décline l'invitation afin de mieux se consacrer à d'autres priorités.

En 1995, en pleine relance des activités de la Fédération, SOCODEVI demande à la Fédération de participer à une mission qui évaluera la pertinence de démarrer une coopérative funéraire au Pérou. Au retour de la mission, SOCODEVI demande à nouveau à la Fédération de devenir membre de son organisation. Cette fois, elle accepte.

Par l'entremise de SOCODEVI, la Fédération accompagne un regroupement de coopératives péruviennes, du nom de Serviperu, dans ses efforts pour mettre sur pied une coopérative funéraire dans la région de Lima et de développer une expertise dans le domaine funéraire. Durant les années suivantes, la Fédération poursuit son appui à cette coopérative par diverses missions au Québec et au Pérou. En 2000, les dirigeants de Serviperu demandent d'adhérer à la Fédération. Malgré la distance, les dirigeants

de cette coopérative veulent avoir accès aux documents de formation et d'information produits par la Fédération et désirent s'afficher comme membre d'une organisation « internationale ». En 2001, suite à des stages techniques offerts par la Fédération, Serviperu devient la seule entreprise funéraire de Lima à faire de la thanatopraxie.

Les missions effectuées au Québec ou au Pérou sont encadrées et supportées financièrement par SOCODEVI.

Au début de 2005, une conférence internationale soutient le nouveau projet de Serviperu concernant le développement, par des coopératives, de services funéraires de qualité. Bernard Lefebvre, de la Fédération, y est conférencier. Lors de cette rencontre, on annonce en grande pompe que Serviperu va se développer selon le modèle québécois. L'organisme péruvien souhaite que la Fédération continue de l'accompagner dans ses démarches.

En 2007, SOCODEVI annonce qu'elle doit mettre fin au financement de ses projets au Pérou. Serviperu et la Fédération décident de financer eux-mêmes les prochaines missions d'appui technique. En septembre, le président de la Fédération se rend à Lima pour conclure une entente scellant la relation à long terme entre Serviperu et la Fédération.

La formule des coopératives funéraires est peu développée dans le monde. Grâce à SOCODEVI, la Fédération en fait la promotion. En 1999, elle participe à une mission au Togo et en Côte-d'Ivoire afin d'évaluer les possibilités d'établir des coopératives funéraires dans ces pays africains. Cette même année, Jean-Yves Lessard, de la Fédération, présente le mouvement des coopératives funéraires lors d'un colloque international en Colombie.

En 2005, une soixantaine de représentants de vingt pays africains sont sensibilisés à la formule coopérative dans les services funéraires lors d'un forum international au Bénin. Trois ans plus tard, des dirigeants coopératifs vietnamiens se montrent intéressés à développer cette formule dans leur pays.

Les liens entre les deux organisations s'intensifient en 2006 lorsque le directeur général de la Fédération, Alain Leclerc, devient président du conseil d'administration de SOCODEVI.

En 2007, des représentants de la France se montraient intéressés à l'expertise de la Fédération et à la formule des coopératives funéraires. Une rencontre a lieu lors d'une mission du directeur général pour SOCODEVI.

Enfin, en 2008, une délégation de la Fédération se rendra en Angleterre pour établir les premiers contacts avec une association regroupant 14 coopératives funéraires anglaises traitant 140 000 funérailles par année. Des représentants de cette association viendront apprécier le mouvement québécois par la suite.

Vers les autres provinces

En 2005, la Canadian Cooperative Association (CCA) produit une étude sur les possibilités d'établir des fédérations pancanadiennes dans divers secteurs coopératifs. Le secteur funéraire est identifié parmi les plus prometteurs. En plus de la trentaine de coopératives funéraires au Québec, il existe une quinzaine d'autres coopératives funéraires dans les Maritimes, l'Ontario (CF de Sudbury) et la Saskatchewan (CF Prairie Lily).

En octobre 2006, l'ensemble des coopératives hors Québec et des représentants de la Fédération sont invités par le CCA à étudier les possibilités d'un regrou-



MISSION AU PÉROU
EN MARS 2005



ENTENTE SIGNÉE À LIMA ENTRE
SERVIPERU ET LA FÉDÉRATION



RENCONTRE DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES DU CANADA À MONCTON
EN SEPTEMBRE 2007



ADHÉSION DE LA FÉDÉRATION
AU GROUPE COOPERATORS

pement canadien de coopératives funéraires. L'ensemble des intervenants convient que la meilleure orientation est de permettre aux coopératives hors Québec de joindre les rangs de la Fédération du Québec et non de créer une nouvelle organisation.

L'année suivante, la Fédération élargit la portée de ses outils en les traduisant en anglais. Dans cette perspective d'ouverture, elle organise une deuxième rencontre des coopératives funéraires du Canada à Moncton, délègue une agente de développement et offre un soutien technique au démarrage d'une coopérative funéraire à Ottawa et Regina. La conseillère en gestion Annie Normandin est mandatée pour développer un lien avec les coopératives hors Québec, notamment par des rencontres et un bulletin périodique, *The Link*.

Rapidement, deux coopératives funéraires de l'Île-du-Prince-Édouard et la Coopérative funéraire de Regina deviennent membres de la Fédération. Celle-ci répondra à l'appel de plusieurs organisations de partout au pays demandant des informations sur les possibilités de démarrage de coopératives funéraires.

Parallèlement à cet effort de développement, la Fédération est sollicitée pour joindre les rangs de la coopérative d'assurances Cooperators à titre de membre-actionnaire. Cette coopérative est la plus importante dans son genre au Canada avec plus de 4 000 employés offrant ses produits d'assurances d'un océan à l'autre. La Fédération accepte cette invitation et devient membre au printemps 2007.

Cette ouverture aux autres provinces permet à la Fédération d'étendre ses groupements d'achats, offrant ainsi des économies supplémentaires aux coopératives du Québec, de traduire ses outils pour les marchés anglophones des

coopératives du Québec et de concurrencer les multinationales américaines sur leur propre terrain! Après avoir contré l'invasion des multinationales américaines au Québec, la Fédération, avec ses membres dans quatre provinces canadiennes et au Pérou, serait-elle en train de devenir une multinationale à son tour? « Notre réseau est devenu le premier au Québec avec 7 500 funérailles en 2007, rappelle Alain Leclerc. Nous sommes encore loin des 400 000 funérailles traitées par SCI. Nous venons d'apprendre l'existence d'un réseau de coopératives traitant 140 000 décès en Angleterre. Nous sommes encore un bien petit joueur sur le marché. »

L'évolution des relations avec la Corporation des thanatologues du Québec

Jusqu'en 1996, les relations sont plutôt bonnes entre les coopératives funéraires et la Corporation des thanatologues (CTQ). Dans une lettre datée du 9 juillet 1996 et adressée à Ghyslain Harvey, secrétaire général sortant de la Corporation, Alain Leclerc félicite ce dernier pour son ouverture d'esprit et le remercie pour le désir de rapprochement entre les entreprises privées et les coopératives qu'il a démontré durant ses 15 années à la direction de la Corporation.

En 1997, dix coopératives sont alors membres de la Corporation. La Fédération encourage plusieurs autres à y adhérer afin que ces coopératives améliorent leurs relations avec les entrepreneurs privés présents dans leur région. La Fédération espère aussi que ses membres reçoivent de l'information dans le domaine funéraire et puissent mieux défendre les droits des coopératives. Dès la création de chaque nouvelle coopérative, la Fédération l'invite à faire partie de la CTQ.

La CTQ accueille déjà des représentants des multinationales américaines au sein de son conseil d'administration. Il est maintenant temps que les coopératives y aient une petite place. En 1998, Marc Richard, directeur général de la Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean, est élu président de la section Saguenay-Lac-Saint-Jean de la Corporation des thanatologues du Québec. Cette élection lui permet de siéger au conseil d'administration de la Corporation. La présence d'un représentant du mouvement coopératif au conseil d'administration de la CTQ provoque une onde de choc parmi les entrepreneurs privés. Certaines entreprises veulent contester la légalité de l'élection.

L'année suivante, l'assemblée régionale de la CTQ au Lac-Saint-Jean attire un nombre record de participants des entreprises privées et le mandat de Marc Richard ne sera pas renouvelé. Les coopératives sont exclues du conseil d'administration du CTQ.

Marc Richard explique : « On croyait vraiment avoir établi un pont avec la CTQ pour être capable de travailler en concertation à des projets. L'année suivant mon élection, j'ai été remplacé par une personne issue du milieu privé. Ça fait partie de la vie. Je pense qu'on aurait pu partager des choses, mais les écarts de vision sont tellement rendus grands entre les entreprises privées et nous. Qui pourra concilier tout ça ? C'est une question de respect. Il faut se respecter dans nos différences propres. Il y a encore énormément de chemin à faire de ce côté-là. »

Au printemps de 2004, plusieurs coopératives reçoivent un blâme sévère de la Corporation à cause d'une publicité, publiée et préparée par le Conseil de la coopération du Québec dans le cadre de la Semaine de la coopération. Cette publicité mentionne que les coopératives

peuvent offrir des services funéraires moins chers que les entreprises privées. Selon les règles de la CTQ, il est interdit aux entreprises funéraires de faire de la publicité sur la base des prix. Or, selon l'interprétation des dirigeants de cet organisme, le Conseil de la coopération du Québec est un prolongement des coopératives funéraires. Ainsi, un article « informatif » traitant de l'impact économique des coopératives funéraires, publié par le Conseil de la coopération du Québec pourrait valoir aux coopératives funéraires des sanctions de la part de la CTQ.

Après des négociations avec la CTQ, 18 coopératives décident de ne pas renouveler leur adhésion. Il ne reste bientôt plus que deux coopératives à demeurer membres de la Corporation : la Résidence funéraire du Saguenay et la Coopérative funéraire de la Falaise.

En 2006, la Corporation invite la Fédération à se joindre au nouveau comité consacré à l'amélioration continue. Ce comité est mis sur pied afin d'établir des normes d'accréditation pour le Bureau de normalisation du Québec. La Fédération refuse.

Selon Alain Leclerc, cet épisode reflète la maturité maintenant acquise des coopératives funéraires : « Dans les années 1980 et 1990, il était important pour les coopératives d'être membre de la Corporation. Cela nous donnait une certaine crédibilité. En 2000, les coopératives ont choisi collectivement et solidairement de marcher seules, la tête haute. Nous nous sommes affranchis. »

Quel avenir pour la Fédération des coopératives funéraires ?

Au printemps de 2005, la Conférence des coopératives forestières invite le directeur général de la Fédération des coopératives funéraires du Québec à son assemblée générale annuelle. La FCFQ est la seule fédération invitée. Les coopératives forestières désirent se transformer en fédération. Pour leurs membres, le modèle funéraire doit être étudié de près. Mais qu'a-t-il de si particulier, ce modèle ? La Fédération, par la gamme de services qu'elle offre, peut assurer le démarrage, le suivi et le développement de ses membres. Dotée d'une structure légère, la Fédération favorise les échanges entre ses coopératives, leurs membres et la population en général. Ses publications sont reconnues comme des outils de réflexion sur le thème de la mort et sur le suivi du deuil. Bref, comme le souligne Gilles Marseille, « nous sommes une petite fédération mais le point de mire de beaucoup de monde ».

Michel Clément souligne que le succès de la Fédération inspire d'autres secteurs : « Un des premiers éléments qu'on essaie de faire pour développer un secteur, c'est de créer une fédération forte. Dans le domaine funéraire, je pense que nous avons fait notre effort. Les gens du milieu aussi. C'est une réussite dans le sens qu'on a fait émerger, à travers les années, une fédération qui a su s'améliorer chaque année. Certains essaient de faire la même chose dans d'autres secteurs en émergence. »

Par le passé, la Fédération a rencontré plusieurs obstacles. En 1993, on la croyait morte. De cette épreuve, elle est revenue plus forte. Elle, si discrète, est devenue combative. Réjean Laflamme ajoute : « On peut être heureux des progrès qu'on a accomplis depuis le milieu des années 1990, quand on a relancé les activités de la Fédération. On a fait des pas de géant. Et on voit que ça a amené

un développement important pour les coopératives existantes et pour l'ensemble du mouvement. »

Pour Michel Clément, « les coopératives funéraires ont probablement réalisé un des plus importants rattrapages depuis 15 ou 20 ans. Dans son secteur, je dirais qu'elles étaient en arrière de la moyenne. Là, elles sont en avant de la moyenne. »

Selon le directeur général de la Fédération, l'une des forces du réseau réside dans ses membres : « Les coopératives funéraires se sont prises en main. Elles se sont donné une fédération. Elles contrôlent elles-mêmes leur développement et les stratégies à adopter pour atteindre des objectifs qu'elles ont définis. Il n'y a pas 50 organisations de l'extérieur qui décident pour les coopératives funéraires. » Cette cohésion dans le développement et l'accompagnement des coopératives est à l'image de ce qui s'observe dans les grands réseaux comme Desjardins, la Fédérée et le Groupe Promutuel.

Gagner du marché

Cependant, la concurrence ne lâche pas prise. Ainsi, au printemps 2006, SCI a acquis les actifs de sa concurrente Alderwoods, pour la somme de 1,2 milliard \$, ce qui signifie l'acquisition de 654 emplacements à travers le monde. Les points de services de SCI ont alors augmenté de 50 %. Le chiffre d'affaires de SCI est ainsi passé à 2,4 milliards de dollars. Est-ce le premier indice d'une reconquête de la part des multinationales ? La Fédération sera-t-elle capable de repousser encore une fois l'invasisseur ?

Autre source d'inquiétude : la persistante faible part des coopératives dans le marché funéraire québécois. Alors que l'on considère que les prix des services funéraires coopératifs sont les plus bas, comment se fait-il que si peu de gens choisissent les coopératives ?

Aujourd'hui, le Québec compte annuellement environ 55 000 décès. Sur ce total, le réseau des coopératives funéraires en traite environ 7 500, alors que SCI, qui possède une vingtaine de maisons funéraires réparties sur 50 points de services, en dirige de 5 000 à 6 000. Enfin, Urgel Bourgie et Lépine-Cloutier assument plus de 6 500 funérailles annuellement. Même si le mouvement des coopératives funéraires du Québec est toujours le plus gros réseau funéraire du territoire québécois, il n'occupe que 13,4 % du marché.

Le mouvement des coopératives funéraires devra poursuivre son développement par la pénétration du marché montréalais, tel que le croit le président actuel de la Fédération, Réjean Laflamme : « Le grand défi, c'est Montréal. C'est la moitié de la population du Québec qui n'est pas desservie par une coopérative funéraire. Puis, en termes de crédibilité, de notoriété, de présence médiatique, on sait que tout se passe à Montréal. Quand tu n'es pas à Montréal, tu n'existes pas dans les grands médias nationaux. »

Déjà, une coopérative funéraire y est fondée depuis l'été 2007. L'ouverture officielle est prévue pour le début de 2009. La Fédération invitera ses partenaires financiers et les agents de développements concernés à un « Sommet de Montréal » à l'automne 2008 pour planifier le développement de ce grand territoire.

Michel Clément de la Direction des coopératives est confiant : « Si la Fédération entre à Montréal, peut-être que les deux ou trois premières années vont être ardues. Mais après ça, la machine va se mettre à tourner et les résultats vont apparaître. »

Selon lui, le mouvement devrait poursuivre sa stratégie de développement

par acquisition : « Il y a des sous-régions où on est moins présents. On peut continuer des acquisitions ciblées. Il n'y a pas longtemps, on a vu les salons funéraires de Lépine-Cloutier, qui ont déjà été la propriété des Américains, passer aux mains des coopératives. Des transactions comme ça, j'ai l'impression qu'il y a encore des possibilités à différents endroits. Il y a un potentiel là-dessus. »

Accompagner les familles

La plupart des personnes rencontrées dans le cadre de cet historique conviennent que l'évolution des mœurs funéraires sera un grand défi pour la Fédération. Pour Michel Marengo, le principal défi est sûrement les mœurs funéraires : « Il faut tout le temps un rituel. Le rituel, il faut qu'il soit adapté à ta vie, à ta vision de la vie, à ta vision de l'être humain, et non pas une formule toute faite d'avance. Ça donne quoi une formule toute faite d'avance ? Ça ne correspond pas à tes convictions, à ton mode de vie, à ta pensée, à tes valeurs. Dans les coopératives funéraires, on n'arrête pas de faire de l'éducation. Quand on dit intégrer la mort à la vie, c'est de vivre à partir de certaines valeurs fondamentales en laissant les personnes libres de choisir les valeurs. »

Clément Guimond de la Caisse d'économie solidaire confirme que le principal défi est « l'évolution des rites, l'évolution des mentalités, l'évolution des approches qui auront un impact économique évident. Les coopératives doivent devenir le meilleur choix pour accompagner les Québécois et les Québécoises dans cette étape de la vie. »

Les changements démographiques interpellent les coopératives, selon Gilles Marseille, vice-président de la Fédération : « Les baby-boomers ont redéfini beaucoup de secteurs pour répondre à leurs besoins. Ils font la même

Quand on dit intégrer la mort à la vie, c'est de vivre à partir de certaines valeurs fondamentales en laissant les personnes libres de choisir les valeurs.



GILLES MARSEILLE

chose quand vient le temps de planifier leur fin de vie. C'est pour ça qu'il faut être prêt à répondre aux besoins. Il faut être proactif. »

Ces changements sont une bonne opportunité pour les coopératives de promouvoir leurs valeurs de sobriété. Selon deux instigateurs du réseau, la simplicité dans les mœurs funéraires sera de retour. « Il va y avoir une évolution qui va aller vers la simplification des mœurs funéraires », selon Michel Desautels. Gérard Gosselin s'inquiète : « Je ne suis pas sûr que ce souci-là (la simplicité) est bien ancré dans le mouvement, actuellement. Et pourtant, il semble qu'il y ait une très sérieuse demande en ce sens là, dans une base relativement large dont on devrait se préoccuper. »

La consolidation et la solidarité

Un autre défi touche la consolidation du mouvement. Selon Réjean Laflamme, « on a beaucoup de petites coopératives qui vivent une période difficile. Donc, il faut s'assurer qu'elles grossissent dans leur marché respectif. Ce qui implique, dans certains cas, d'envisager des fusions avec d'autres. » Cet avis est partagé par Michel Clément « Au lieu de multiplier les petites coopératives, il faut faire des coopératives plus importantes avec une masse critique. Ce n'est pas étranger au succès économique du réseau des coopératives funéraires présentement. Actuellement chacune des coopératives est assez grosse pour se payer un bon comptable, un bon directeur général. »

Malgré les succès de la Fédération, quelques coopératives n'ont pas encore joint les rangs du mouvement. Selon l'un des fondateurs du réseau, Michel Desautels « s'il y a quelqu'un dans les coopératives funéraires qui n'est pas encore à la Fédération, c'est par mauvaise foi.

Parce que la Fédération a démontré, noir sur blanc, non seulement son utilité, mais sa nécessité. »

Alain Leclerc souligne que la rotation des élus et des directeurs généraux au sein des coopératives fait en sorte qu'il faut toujours réexpliquer les fondements de la Fédération : « Pratiquement aucun dirigeant actuel n'était présent lors de la relance de la Fédération, encore moins lors de sa fondation. Les nouveaux venus tiennent quelquefois la situation actuelle pour acquise et ne sont pas conscients de tout ce qu'il a été possible de faire simplement sur la base de la solidarité entre les coopératives. Il y a parfois des tendances au chacun-pour-soi qui pourraient nous faire revenir loin en arrière. »

Pour garder toute sa famille réunie, les dirigeants de la Fédération devront rester vigilants, selon Michel Clément de la Direction des coopératives : « C'est toujours un défi, dans une fédération, d'être à l'écoute de ses membres, d'être à la fois leader et à l'écoute. Ce sont deux tâches qui ne sont pas faciles à concilier. Souvent, il faut que tu mettes en branle des projets, même si ce n'est pas un besoin pour les membres. En même temps, il faut les écouter, quitte à faire quelques pas en arrière, des fois. »

Marc Richard, directeur général de la Coopérative funéraire du Lac-Saint-Jean est d'accord : « Il faut que la Fédération continue d'offrir des services qui répondent aux attentes des entreprises coopératives. À ce jour, ça répond bien; ils sont présents. »

Le capital humain

Le secteur funéraire repose beaucoup sur le contact humain entre le client et le personnel de l'entreprise. Les coopératives funéraires ne doivent pas l'oublier, selon Gaston Fortin, ex-président de la Coopérative funéraire du Granit : « Le plus gros défi que la Fédération devra affronter sera la qualité du personnel des coopératives funéraires et leur formation. C'est l'humain qui va finir par faire la business. C'est pas les murs, c'est pas les chars, c'est l'humain. »

Un avis partagé par Georges Groleau, administrateur de la Coopérative funéraire des Deux Rives : « Le défi, c'est d'offrir des services de qualité, de faire comprendre qu'une coopérative peut offrir plus et de valoriser le caractère humain. C'est important, le côté humain. C'est ce qui fait que les gens se sentent bien accueillis. Quand ils entrent dans la coopérative, ils ont besoin d'être réconfortés. La formation des employés devient importante. »

Marc Richard, quant à lui, s'inquiète pour la relève à la Fédération « Le premier défi que je vois, c'est de savoir qui va remplacer Alain Leclerc quand il va partir. À la Fédération, ils sont inquiets de la relève dans les coopératives, mais moi, c'est la relève à la Fédération qui m'inquiète. Parce qu'Alain a vécu son évolution au cours des vingt dernières années, il est à l'affût de tous les projets d'acquisition; il a une vision globale de l'organisation. Moi, c'est mon principal questionnement. »

La rentabilité

Marc Richard poursuit : « Il va falloir aussi développer une meilleure rentabilité réseau, fonctionner davantage sur une base d'affaires. Il ne s'agit pas de renier nos principes, mais d'être capable de mieux servir notre communauté, nos membres, puis notre population en leur offrant ce qu'ils désirent. Parce qu'on n'est pas un réseau riche. On est un réseau pauvre. »

Marc Richard cite sa coopérative : « Les directeurs généraux des autres coopératives, considèrent la Coopérative funéraire du Lac-Saint-Jean comme l'Alberta des coopératives. On a vraiment une mentalité différente. Pour plusieurs, le but est encore d'offrir des services professionnels, au meilleur prix possible, presque au prix coûtant. Chez nous, on est à l'aise avec la nécessité de faire des profits. S'il y a des trop-perçus, ils sont répartis de façon juste et raisonnable pour être capables collectivement de s'offrir des services de qualité. »

La protection de l'environnement

Les valeurs de la société évoluent au rythme des grands enjeux, qui ont quelquefois des dimensions planétaires. L'environnement fait maintenant partie des préoccupations de plusieurs dirigeants de la Fédération, dont Réjean Laflamme, l'actuel président. Selon lui, il faut « s'assurer que les opérations de nos entreprises funéraires se fassent le plus possible dans le respect de l'environnement, qu'elles aient le moins d'impacts possible. Nous avons le devoir de diminuer les impacts négatifs ou de les compenser par des actions positives sur le développement durable de notre communauté. »



RÉJEAN LAFLAMME

Il faut s'assurer que les opérations de nos entreprises funéraires se fassent le plus possible dans le respect de l'environnement, qu'elles aient le moins d'impacts possible.



Dès le début de 2008, les coopératives ont lancé une initiative originale en matière environnementale : le projet Héritage. Celui-ci consiste à planter un arbre à la mémoire de chaque défunt ayant choisi les services d'une coopérative funéraire. Le projet Héritage propose également de planter suffisamment d'arbres pour neutraliser la quantité de gaz à effet de serre émis par l'ensemble des véhicules de chaque coopérative funéraire. La plantation de ces arbres sera confiée à une coopérative forestière québécoise et une coopérative forestière guatémaltèque sur des terrains spécialement dédiés à cet effet. SOCODEVI et la Fédération des coopératives forestières du Québec se sont jointes à la Fédération dans ce projet.

Une histoire qui se poursuit

Par l'envergure des investissements des dernières années, les coopératives funéraires montrent qu'elles veulent répondre aux besoins des familles. De plus en plus, ces dernières désirent faire tous les actes liés aux funérailles aux mêmes endroits, que ce soit l'exposition du défunt, la célébration des funérailles, l'inhumation et le repas d'après-funérailles. Les complexes érigés par les coopératives funéraires sont modernes, spacieux et accessibles.

Le mouvement devra continuer de s'informer sur les tendances du marché funéraire. Investir dans de gros complexes sera-t-il toujours rentable? On sent qu'une nouvelle tendance commence à s'installer, au Nouveau-Brunswick notamment, où les gens choisissent de mourir à la maison. Verra-t-on le retour de l'exposition à domicile? À quoi serviront alors les gros complexes funéraires?

La crémation, voie de l'avenir? Alors que plusieurs coopératives funéraires se sont dotées de vastes complexes funéraires, auront-elles des salles vides si les

gens choisissent la crémation sans exposition?

Le réseau des coopératives funéraires semble prêt à répondre aux défis qui les attendent. Certaines coopératives gagnent de plus en plus de terrain sur leur concurrent, les multinationales. Certaines parlent même de les « bouter dehors ». Au point de vue du marketing, l'installation d'une coopérative à Montréal va donner à toutes les autres coopératives une visibilité dans les grands médias nationaux.

Pour la connaissance du marché funéraire, la Fédération possède une expertise qui la met à l'avant-garde du milieu funéraire québécois. Avec le temps, elle s'est acquis une crédibilité en ce sens. Au cours des dernières années, elle en est venue à signer des ententes avec des bailleurs de fonds importants et variés, ce qui est une preuve que son savoir-faire est reconnu.

Depuis 1975, des coopérateurs se sont mis en tête de former une fédération. Celle-ci a vu le jour en 1987. Partie de rien, basée sur le dévouement bénévole de ses premiers administrateurs et disposant de peu d'actifs, elle est aujourd'hui au cœur du plus important réseau funéraire au Québec. Cette réussite, elle la doit non seulement à ses administrateurs et à ses employés, mais à tous ceux qui ont cru au message d'entraide et de solidarité que l'on peut retrouver dans chacune des coopératives funéraires.

Déjà, de grands défis ont été relevés, mais il ne faut pas baisser la garde. D'autres encore attendent les dirigeants du mouvement. Comme la Direction des coopératives le soulignait en 1989, « seules la persévérance et la volonté des membres et des administrateurs ont permis de franchir les obstacles. » Cette idée doit encore guider le mouvement aujourd'hui.

⁵⁵ P. Brassard, *Opération SPHINX, rapport préliminaire*

Les coopératives funéraires

Dès le début des années 1970, deux philosophies s'affrontent au sein des coopératives funéraires. Il y a les partisans de la sobriété qui n'offrent à leurs clientèles que des cercueils modestes et qui refusent les fleurs lors des funérailles⁵⁵. Les autres, désirent offrir une gamme plus étendue de services à leurs membres, même des services luxueux si ces derniers le demandent. Parmi ces coopératives, quelques-unes n'hésitent pas à changer l'appellation « coopérative » par celle de « résidence funéraire » ou de maison funéraire dans leur raison sociale⁵⁶ afin de changer la perception de la population à leur égard.

Au milieu des années 1990, les coopératives funéraires prennent de l'expansion. En 1996, environ 37 % des coopératives du réseau traitent plus de 100 décès par année. Une décennie plus tard, ce pourcentage augmente à 55 %⁵⁷. En 2004, la Fédération devient le plus important réseau funéraire au Québec avec ses 7 400 décès traités.

Rappelons qu'aujourd'hui, la Fédération regroupe plus d'une trentaine de coopératives, réparties en plus d'une centaine de points de services. Le chiffre d'affaires combiné des coopératives membres de la Fédération est d'environ 30 millions de dollars. En 2007, le réseau, toujours premier quant au nombre de funérailles traitées, fournit plus de 7 500 services funéraires à la population québécoise. Regardons maintenant, région par région, chacune des coopératives qui contribuent à cette grande réussite. coopératives le soulignait en 1989, « seules la persévérance et la volonté des membres et des administrateurs ont permis de franchir les obstacles. » Cette idée doit encore guider le mouvement aujourd'hui.

Le chiffre d'affaires combiné des coopératives membres de la Fédération est d'environ 30 millions de dollars.

⁵⁶ Orion, rapport d'analyse, mai 1994

⁵⁷ FCFQ, Marché funéraire, 2007

Année de fondation des coopératives

Coopérative funéraire Château-Richer	1942
Coopérative funéraire de Sudbury	1951
Coopérative funéraire du Nord	1959
Coopérative funéraire de Montcalm	1961
Coopérative funéraire de la Côte-de-Beaupré	1964
Coopérative funéraire La Falaise	1967
Coopérative funéraire Québécoise	1971
Coopérative funéraire de l'Anse	1972
Coopérative funéraire Charlevoisienne	1972
Coopérative funéraire du Plateau	1972
Coopérative funéraire de Desbiens	1972
Résidence funéraire Lac-Saint-Jean	1973
Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue	1974
Coopérative funéraire de l'Estrie	1974
Coopérative funéraire La Doré	1974
Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent	1975
Coopérative funéraire de Coaticook	1976
Coopérative funéraire JN Donais	1976
Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal	1977
Résidence funéraire du Saguenay	1978
Coopérative funéraire de Lotbinière	1978
Coopérative funéraire d'Asbestos	1979
Coopérative funéraire de l'Outaouais	1979
Coopérative funéraire La Seigneurie	1979
Coopérative de frais funéraires de Saint-Jean-de-Matha	1979
Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe	1980
Coopérative funéraire des Bois-Francis	1981
Coopérative funéraire de la Mauricie	1981
Coopérative funéraire de Charlevoix Ouest	1982
Coopérative funéraire de L'Amiante	1983
Coopérative funéraire Brunet	1983
Coopérative funéraire de Pontiac	1987
Coopérative funéraire La Colombe	1991
Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord	1991
Coopérative funéraire du Granit	1992
Serviperu, Los Olivos	1994
Coopérative funéraire de Chicoutimi	1997
Coopérative funéraire du Fjord	1997
Coopérative funéraire de la Rive-Nord	1997
Coopérative funéraire d'Autray	1997
Coopérative funéraire des Eaux Vives	1998
Coopérative funéraire d'Aubigny	1998
Coopérative funéraire Passage	2000
Coopérative funéraire Gaspésienne	2005
Coopérative funéraire des Deux Rives (fusion)	2005
Coopérative funéraire de l'Île-de-Montréal	2007

La Coopérative funéraire des Eaux vives

En décembre 1997, la Fédération présente le dossier de l'acquisition de la Résidence funéraire Roger Michaud inc. à un groupe de promoteurs désireux de se constituer en coopérative. Le 2 mai suivant, la demande d'adhésion de la Coopérative funéraire des Eaux vives à la Fédération est agréée.

Au cours du mois de juin, la Coopérative, qui regroupe alors une vingtaine de personnes, acquiert les entreprises funéraires Gilles Bernier, situées à Rivière-du-Loup et à Saint-Honoré, ainsi que les funérariums Roger Michaud de Dégelis et de Notre-Dame-du-Lac. Ensemble, ces entreprises traitent alors plus de 115 funérailles par année.

Au début de 2006, la Coopérative entreprend des travaux de rénovation à son salon de Notre-Dame-du-Lac, localité située à proximité du lac Témiscouata.

La Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent

Au milieu des années 1970, un groupe de personnes, aidé par la Société nationale des Québécois de l'Est-du-Québec, entreprend des démarches afin de fonder une coopérative funéraire dans le Bas-Saint-Laurent. Le 10 mars 1976, plus de 75 personnes des secteurs de Mont-Joli et de Rimouski sont présentes à l'assemblée générale d'organisation⁵⁸ de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent. Les personnes désireuses de rejoindre les rangs de la Coopérative peuvent le faire par le biais des caisses populaires de la région.

Vers la fin de l'été, la Coopérative totalise plus de 650 familles membres et compte déjà six funérailles traitées, au coût moyen de 852 \$⁵⁹. Déjà bien implantée dans le secteur de Mont-Joli et dans quelques villages, la Coopérative désire s'insérer davantage dans le marché de Rimouski.

La Coopérative funéraire s'implante peu à peu, malgré une résistance farouche des entrepreneurs privés. Dans une campagne bien orchestrée pour garder leur marché, ces derniers accusent la Coopérative de fausse représentation : selon eux, la nouvelle venue ne peut pas répondre adéquatement aux besoins des familles endeuillées par le recours à des bénévoles qui n'ont pas d'expérience du domaine funéraire. Ils mettent aussi en doute la rentabilité de ce type d'entreprises.

En janvier 1979, la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent inaugure son salon funéraire de Rimouski⁶⁰, acquis d'un entrepreneur privé⁶¹. C'est le deuxième salon de la Coopérative puisqu'elle en possède déjà un à Mont-Joli⁶². Au courant du mois d'octobre, la Coopérative engage son premier directeur général.

Région 01 - Gaspésie



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DES EAUX VIVES



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DU BAS-SAINT-LAURENT

⁵⁸ Ensemble, 2 avril 1976, p. 10

⁵⁹ Ensemble, 24 septembre 1976, p. 9

⁶⁰ Ensemble, 5 octobre 1979, p. 9

⁶¹ Ensemble, 30 novembre 1979

⁶² Ensemble, 5 octobre 1979, p. 9

Au début de l'année 1988, la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent refuse d'adhérer à la Fédération des coopératives funéraires du Québec. Parce qu'ils sont trop éloignés, ses membres jugent qu'ils n'ont aucun contact avec les autres coopératives. La Coopérative veut continuer à faire cavalier seul. Toutefois, à la fin de 1990, des représentants de la Fédération vont la rencontrer. La Coopérative démontre alors un certain intérêt à entrer au sein de la Fédération. Cette coopérative compte alors 2 300 membres et possède deux salons situés à Mont-Joli et à Rimouski. En mars 1991, les membres sont prêts à se rallier, mais ce n'est qu'à l'automne de 1994 que la Coopérative joint les rangs de la Fédération.

En 1997, avec l'aide de la Fédération, la Coopérative acquiert la Résidence funéraire Claude Ouellet qui possède des points de services à Bic, Mont-Joli et Rimouski. Dès lors, la Coopérative accapare plus de 60 % du marché de Rimouski. Elle traite environ 300 décès par année. La Coopérative devient alors la principale entreprise funéraire de l'Est du Québec.

À la fin de l'année 1998, la Corporation du cimetière de Rimouski, qui vit d'importants problèmes financiers, signe une entente de principe avec la multinationale SCI pour que celle-ci assure la gestion du cimetière. La convention permet, entre autres, à l'entreprise américaine de construire un complexe funéraire dans le cimetière⁶³. Ce projet soulève une levée de boucliers dans la région immédiate de Rimouski. Mgr Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, décide de donner aux opposants à cette transaction jusqu'au 15 février afin de leur permettre de lui présenter d'autres options. Le projet de la SCI est rejeté ainsi que celui conçu par les entreprises funéraires régionales, dont la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent est partie intégrante. La Corporation du cimetière de

Rimouski décide alors de construire un complexe funéraire sur son site. Toutefois, la Ville refuse de changer le zonage du cimetière pour y introduire des activités commerciales⁶⁴. Cela clôt définitivement le dossier.

À la fin de 1999, la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent rend publique une annonce d'investissements pour agrandir ses locaux de Rimouski; au même moment, elle acquiert le salon funéraire Alfred Langelier dont les points de services sont situés à Sainte-Angèle-de-Mérici et à la Rédemption, tous deux situés près de Mont-Joli⁶⁵.

Au cours de l'année 2007, la Coopérative signe une entente de cinq ans avec la Corporation du cimetière de Rimouski qui obtient ainsi l'exclusivité des crémations de la Coopérative.

⁶³ Le Soleil, 16 décembre 1998, p. A3

⁶⁴ Le Soleil, 20 octobre 1999, p. A4

⁶⁵ Le Soleil, 9 décembre 1999, p. A6

La Coopérative funéraire Gaspésienne

Dès l'année 1988, des résidants de Nouvelle entrent en contact avec la Fédération afin de créer une coopérative funéraire dans cette municipalité. La demande provient de personnes qui œuvrent dans le réseau des Caisses Desjardins de cette région.

Il faut attendre au printemps 2004 avant que des Gaspésiens fassent une nouvelle tentative pour démarrer une coopérative funéraire qui devrait s'établir dans la région de Gaspé. Au cours de l'automne, la Coopérative réussit à recruter son 200^e membre. La Fédération prépare un plan d'affaires. Le 10 mars 2005, la Coopérative tient son assemblée de fondation. Deux jours plus tard, le conseil d'administration de la Fédération vote un octroi de 25 000 \$ provenant du fonds d'entraide pour aider au démarrage de ce nouveau membre.

Le 27 avril 2007, dans une lettre circulaire qu'elle envoie aux coopératives du réseau, la Gaspésienne se présente comme étant une coopérative qui compte plus de 635 membres, et qui possède son principal bureau à Rivière-au-Renard – érigé l'année précédente – ainsi que sept autres points de services sur le grand territoire de Gaspé. La Coopérative doit maintenant lutter contre un entrepreneur privé qui était en situation de monopole et qui émet des doutes publiquement sur la viabilité de la Coopérative.



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
GASPÉSIENNE

Région 02 – Saguenay- Lac-Saint-Jean



L'ALLIANCE FUNÉRAIRE
DU ROYAUME

L'Alliance funéraire du Royaume

Au printemps de 1997, des démarches sont entreprises par la Fédération afin de trouver le financement indispensable à la création d'un point de services dans le secteur de Chicoutimi. Le 6 juin suivant, la Coopérative funéraire de Chicoutimi voit le jour. Au moment de sa création, cette coopérative doit faire face à deux maisons funéraires qui appartiennent à la multinationale américaine SCI, soit Gravel et fils et Aubin et fils. SCI a aussi approché la Maison funéraire Émery Gravel inc. afin de l'acquiescir.

Au courant du mois d'août, 550 000 \$ provenant du fonds de développement de la Fédération sont rendus disponibles pour l'acquisition de la maison funéraire Émery Gravel inc. Le coût de la transaction, conclue au cours du mois de septembre⁶⁶, avoisine les 3,5 millions \$⁶⁷. L'entreprise acquise date de 1894⁶⁸ et n'a connu qu'une seule direction : la famille Gravel. Au moment de son acquisition, l'entreprise possède des succursales à Saint-Ambroise et dans les paroisses Saint-Antoine, Saint-Luc, Sainte-Claire ainsi qu'un columbarium dans cette dernière paroisse.

La demande d'adhésion de la Coopérative de Chicoutimi au sein de la Fédération est officiellement acceptée le 13 décembre 1997.

Le 4 février 1998, la Coopérative inaugure une construction neuve sur le boulevard Saguenay, à Chicoutimi. Cette nouvelle résidence, qui comprend un columbarium, a nécessité des investissements de plus d'un million de dollars⁶⁹. Le 21 mars 2003, la Coopérative inaugure ses installations de Laterrière⁷⁰. Deux ans auparavant, des citoyens de l'endroit avaient approché les dirigeants

de la Coopérative pour y installer une maison funéraire. La réalisation du projet nécessite un investissement de plus de 400 000 \$.

En mars 2004, Gravel & fils, membre de l'empire SCI, inaugure de nouveaux services funéraires pour la population de Chicoutimi. Son salon de la rue Bégin, compte désormais une salle de réception, pour y recevoir les gens après les funérailles, ainsi qu'une chapelle. L'investissement atteint plus de 1 400 000 \$.

L'année suivante, la Coopérative riposte à la concurrence par des aménagements importants à deux de ses résidences funéraires. À chaque endroit, elle transforme un salon en une salle où l'on pourra y célébrer des cérémonies d'adieux.

À la fin de l'année 2006, la Coopérative funéraire de Chicoutimi s'associe à la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi pour former l'Alliance funéraire du Royaume. Selon le mode de fonctionnement choisi, chaque organisation complète le travail de l'autre.

En 2007, l'Alliance funéraire projette d'ériger un four crématoire dans le cimetière de Chicoutimi. Le projet est évalué à plus de 165 900 \$. L'Alliance fait alors les incinérations de toutes les coopératives du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que celles de la Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord. La crémation, qui compte pour plus de 80 % des funérailles, est aujourd'hui le mode de disposition des corps le plus utilisé dans la région.

⁶⁶ PV, Fédération, 13 décembre 1997

⁶⁷ Le Quotidien, 4 juillet 1997, p. 4

⁶⁸ P. Brassard, op. cit.

⁶⁹ Progrès-Dimanche, 8 février 1998, p. A20

⁷⁰ Le Quotidien, 22 mars 2003, p. 14

La Coopérative funéraire de Desbiens

Le 4 novembre 1972, la Coopérative funéraire de Desbiens voit officiellement le jour⁷¹. Grâce à la coopération du curé de l'endroit, elle peut se servir d'un local de la localité de Sainte-Monique. Son territoire s'étend de Val-Jalbert à Saint-Jérôme, soit le versant sud du Lac-Saint-Jean.

À l'automne de 1976, la Coopérative entreprend des pourparlers avec celle du Lac-Saint-Jean afin de signer des ententes de services funéraires. Toutefois, elle ne possède pas encore de salle d'exposition à Desbiens. La Commission scolaire, la municipalité et le curé ayant répondu négativement à sa demande de locaux, elle continue donc d'utiliser les locaux de Sainte-Monique. À la fin de l'année 1978, la Coopérative Lac-Saint-Jean commence à offrir des services funéraires à celle de Desbiens, qui a réussi à se trouver des locaux dans la municipalité pour l'exposition des corps.

La Coopérative funéraire de Desbiens est l'une des premières à faire partie de la Fédération. Dès le 8 janvier 1986, elle tient une assemblée générale spéciale afin de manifester son adhésion à une éventuelle fédération. Elle possède un droit de vote à l'assemblée générale d'organisation de la Fédération du 23 mai 1987.

Le 6 mai 1989, la Coopérative demande sa désaffiliation de la Fédération. À la suite d'une intervention de Louis Le May, administrateur de la Fédération, qui rencontre la Coopérative afin de préciser la différence qui existe entre le capital social, qui est versé une seule fois, et la cotisation, qu'on doit payer chaque année, la Coopérative de Desbiens retire sa demande de désaffiliation. Toutefois, le 5 août 1991, la Coopérative fera parvenir un nouvel

avis de désengagement, suite à la décision prise à l'unanimité par ses membres réunis en assemblée générale en avril précédent. La démission est acceptée parce que la Coopérative n'offre aucun service funéraire et loue un local qui appartient à la municipalité de Desbiens. De plus, la Coopérative, même si elle a signé un contrat de service avec la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean, fait aussi affaire avec une entreprise privée.

Le 1^{er} septembre 1994, la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean met fin à son bail de location à Desbiens. Le 3 octobre 1996, lors d'une assemblée générale, les membres de la Coopérative funéraire de Desbiens votent une résolution afin de dissoudre la Coopérative. La dissolution prend effet le 30 mars 1998.

⁷¹ Direction des coopératives, archives



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DU FJORD

La Coopérative funéraire du Fjord

Au cours du mois de juin 1997, la Fédération rencontre un groupe de citoyens de La Baie, désireux de créer une coopérative funéraire. L'assemblée générale de fondation se déroule le 29 octobre. Au mois de décembre suivant, la Coopérative funéraire du Fjord fait officiellement partie de la Fédération. Le territoire desservi par cette coopérative comprend La Baie, le Bas-Saguenay ainsi que les secteurs de Ferland et Boileau.

Suite à une entente intervenue entre le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame et la Coopérative funéraire du Fjord, cette dernière acquiert cet édifice religieux au coût de 324 000 \$⁷². Selon les clauses de l'entente, la Coopérative occupera le rez-de-chaussée, alors que la paroisse célébrera ses offices religieux au sous-sol.

Le 2 mai 1998, le financement du projet d'installation de la Coopérative est maintenant bien scellé. L'inauguration officielle du salon funéraire a lieu le 15 octobre 1998. Pour l'aider dans son démarrage, la Résidence funéraire du Saguenay prête un corbillard à la nouvelle coopérative pour les deux premières années de son existence.

À l'automne 2001, la Coopérative funéraire du Fjord reçoit une subvention de 20 000 \$ du gouvernement provincial afin de faire des rénovations à la toiture du Centre funéraire Notre-Dame⁷³. Le coût des travaux prévus s'élève à 40 000 \$. Les autres coopératives funéraires de la région prêtent conjointement une somme de 10 000 \$ pour aider leur consœur à terminer ce chantier. Pendant quelque temps encore, elles devront lui prêter d'autres sommes pour l'aider à maintenir ses opérations.

En 2003, la Coopérative funéraire du Fjord remercie les coopératives régionales pour l'aide qu'elles lui ont apportée durant sa période de démarrage. Pour elle, la situation s'améliore.

⁷² Le Quotidien, 28 octobre 1997, p. 7

⁷³ Le Quotidien, vendredi 12 octobre 2001, p. 13

La Coopérative funéraire de La Doré

En 1974, la Coopérative funéraire de La Doré voit le jour⁷⁴. Avant sa fondation, ce sont les entrepreneurs de Saint-Félicien qui offrent des services de funérailles aux gens de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Doré. Cette coopérative évolue peu rapidement : sa seule activité est de fournir une salle d'exposition aménagée au sous-sol de l'église de l'endroit. Cinq ans après sa fondation, près de 380 personnes sont membres de cette coopérative. Le coût de la part sociale est alors de 30 \$.

En 1988, la Fédération refuse l'adhésion de cette coopérative en ses rangs; les administrateurs croient en effet que La Doré est plutôt une entreprise privée. L'année suivante, lors de l'assemblée générale du 26 avril 1989, les membres de la Coopérative votent une résolution afin que « les états financiers ne soient plus vérifiés au cours des prochaines années ». Toutefois, il y aura un rapport d'examen annuel fait par des comptables agréés.

En 1994, la Coopérative de Notre-Dame-de-La-Doré, située au nord-ouest du Lac-Saint-Jean, traite une dizaine de funérailles par année. Elle se maintient en vie grâce au bénévolat de ses membres.

La Résidence funéraire du Saguenay

À l'automne de 1976, un groupe de personnes de Jonquière désirent rencontrer les administrateurs de la Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean pour obtenir de l'aide dans le démarrage d'une coopérative funéraire⁷⁵. Au début de 1978, une rencontre d'information, préparée en collaboration avec la Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean, le Conseil de la coopération du Québec et le Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean, rassemble plusieurs personnes afin de mettre sur pied une coopérative funéraire au Saguenay⁷⁶.

À ses débuts, la Coopérative emménage dans des locaux situés au 101, de la rue Saint-Dominique, à Jonquière. Plusieurs échanges de services sont réalisés avec la Coopérative Lac-Saint-Jean, installée à Alma. Dès son inauguration, le 21 novembre 1978, la Coopérative funéraire du Saguenay fournit une vaste gamme de services funéraires. Après seize mois d'activité, elle a organisé 189 funérailles, ce qui équivaut alors à 40 % du marché funéraire de Jonquière.

Toutefois, en 1981, la Coopérative éprouve des difficultés financières. La Société de développement des coopératives propose à la Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean de prendre en main la gestion de celle du Saguenay, sinon cette dernière risque de fermer ses portes⁷⁷. Les administrateurs des deux coopératives signent une convention de gestion pour permettre à la Coopérative du Saguenay de s'en sortir. Un mois plus tard, Marc Richard, permanent à la Coopérative Lac-Saint-Jean, présente un plan de relance pour celle du Saguenay.

À l'hiver de 1985, la Coopérative ajoute 100 niches à son columbarium, installé dans ses locaux du Centre Saint-Dominique. Quelques mois plus tard, des



RÉSIDENCE FUNÉRAIRE
DU SAGUENAY

⁷⁴ P. Brassard, op. cit.

⁷⁵ PV, LSJ, 15 décembre 1976

⁷⁶ Ensemble, 9 mars 1978, p. 11

⁷⁷ PV, LSJ, 30 septembre 1981

démarches s'amorcent afin d'établir un salon funéraire dans le secteur d'Arvida. L'année suivante, un bail de cinq ans est signé pour occuper des locaux que les propriétaires doivent d'abord aménager en salon funéraire. L'inauguration du salon de la rue La Salle a lieu en décembre.

Le 23 mai 1987, la Coopérative funéraire du Saguenay est présente lors de l'assemblée générale d'organisation de la Fédération. Quatre jours plus tard, lors de l'assemblée générale de la Coopérative, son conseil recommande l'adhésion à la nouvelle Fédération des coopératives funéraires. Trois semaines plus tard, les membres refusent cette proposition. Ce n'est qu'à l'été de 1994 que cette coopérative adhèrera à la Fédération.

Au cours de l'année 1992, des démarches sont entreprises afin d'aménager un salon dans le secteur de Kénogami. Jean-Marie Mercier, président jusqu'alors, vient de démissionner et les membres décident d'engager un directeur général.

En juillet, la Coopérative, qui concentre sa stratégie de développement sur le service aux familles, démarre le projet Grandir ensemble, un service d'entraide pour personnes endeuillées. Le mois suivant, la Coopérative engage une firme de consultants qui doit produire une étude sur la définition des tâches au sein de la Coopérative ainsi qu'une analyse sur les forces et les faiblesses de son organisation⁷⁸.

En 1994, la Coopérative funéraire du Saguenay doit dorénavant vivre avec la compétition de la multinationale SCI qui vient d'acheter l'entreprise Nault et Caron, de Jonquière. À l'automne, l'assemblée générale approuve l'acquisition, au coût de 125 000 \$, de l'édifice de la SAQ, de Kénogami, pour le transformer

en salon funéraire⁷⁹. L'ouverture du nouveau salon a lieu le 15 février 1995. Cette année-là marque aussi le changement de la raison sociale de la Coopérative qui s'appellera désormais Résidence funéraire du Saguenay.

Au cours de l'automne 1995, la Coopérative est aux prises avec des difficultés financières : elle accuse alors une perte d'environ 10 000 \$ par mois. Pourtant, la Coopérative a amélioré sa part de marché de l'ordre de 15 % depuis le début de l'année. La Fédération apporte l'aide demandée par la Coopérative et signe une entente avec elle; cette entente a pour but d'évaluer le fonctionnement de la Résidence funéraire du Saguenay et de parvenir à redresser les finances de celle-ci. Le mandat, de courte durée, débute le 13 novembre 1995 pour se terminer le 20 décembre suivant.

En 1996, la nouvelle coordonnatrice commence à tenir une chronique dans l'hebdomadaire local *Le Réveil*. Le service d'entraide Grandir Ensemble obtient ses lettres patentes et devient l'une des composantes de la Coopérative⁸⁰.

Le 22 septembre 1999, la Résidence funéraire du Saguenay inaugure officiellement ses nouvelles installations du secteur d'Arvida. En effet, au cours des mois de juin et juillet, elle a réalisé des travaux d'aménagement de l'ordre de 600 000 \$ afin de redonner vie à un bâtiment historique et patrimonial de ce secteur de Jonquière, soit l'ancienne gare.

En mai 2002, la Coopérative possède une réserve générale qui atteint le million de dollars⁸¹, preuve qu'elle s'est bien remise de ses difficultés financières.

En 2007, la Résidence funéraire organise une messe commémorative pour les personnes décédées et un brunch où l'invité d'honneur est Josélito Michaud,

⁷⁸ PV, Saguenay, 18 août 1992

⁷⁹ PV, AG, Saguenay, 3 octobre 1994

⁸⁰ PV, Saguenay, 10 septembre 1996

⁸¹ PV, Saguenay, 27 mai 2002

l'auteur du livre *Passage obligé*. Plus de 1 000 personnes sont alors présentes au brunch, ce qui démontre bien que cette coopérative, par son approche humaine, s'est bien enracinée dans son milieu.

La Résidence funéraire Lac-Saint-Jean

Les personnes intéressées à fonder une coopérative funéraire dans la partie est du Lac-Saint-Jean tiennent une première assemblée d'information le 9 janvier 1973. Un invité spécial, le président de la Coopérative de Desbiens, leur parle alors des difficultés à affronter dans les débuts d'une coopérative funéraire. La Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean voit le jour le 19 mai 1973. Son assemblée d'organisation se déroule le mois suivant dans une salle du Centre syndical de la CSN, situé à Alma. Le fonctionnement de la Coopérative est alors influencé par les idées de Mgr Lavoie, curé de la paroisse Saint-Roch, à Québec⁸². Les membres veulent offrir aux familles endeuillées des produits funéraires au plus bas prix possible et éduquer la population sur les notions de simplicité et de dignité concernant le culte des morts.

Selon Raymond Rousseau, un des instigateurs du projet, la Coopérative est d'abord frappée par un boycottage des fournisseurs de produits funéraires, cercueils et fluides, suite aux pressions qui proviennent des entreprises privées. Cet embargo s'atténue lorsque la Coopérative reçoit l'aide d'institutions gouvernementales. En 1977, cependant la compagnie américaine Batesville, qui possède un entrepôt à Chicoutimi, refuse toujours de vendre des cercueils à la Coopérative⁸³.

L'inauguration officielle du local de la Coopérative, situé au sous-sol d'un immeuble commercial d'Alma, a lieu le 2 décembre 1973. La Coopérative orga-

nise ses premières funérailles le jour suivant. Vingt-huit autres obsèques suivront au cours des quatre mois suivants.

La Coopérative jouit de l'appui de la majorité des curés qui dirigent des paroisses dans le secteur d'Alma. Elle profite alors des installations paroissiales pour offrir ses services aux gens des environs. En 1976, la Coopérative compte plus de 4 000 membres.

La Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean met beaucoup d'ardeur dans l'expansion du mouvement des coopératives funéraires au niveau régional. En 1978, elle aide la Coopérative du Saguenay à bien entreprendre son démarrage⁸⁴. Deux ans plus tard, elle signe une entente de services avec la Coopérative funéraire de Roberval, à la salle Notre-Dame. Quelques mois plus tard, les membres de ce secteur y acquièrent une maison qui comprendra un laboratoire et une salle d'exposition et qui deviendra la Maison communautaire de Roberval. En 1982, plus de 600 personnes adhèrent à la nouvelle Coopérative La Trappe de Dolbeau-Mistassini, un autre point de services de la Coopérative Lac-Saint-Jean⁸⁵.

En 1984, la Coopérative amorce la construction d'une résidence funéraire, au coût de 312 000 \$, qui abritera tous les services offerts par l'organisme⁸⁶, en plus d'un columbarium. L'édifice est inauguré le 26 janvier 1985. Au cours de l'année, la Coopérative change sa raison sociale pour devenir la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean.

Le 3 novembre 1987, la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean adhère à la Fédération. Au début de l'année 1989, la Coopérative annule une assemblée générale spéciale qui vise sa démission de la Fédération, mais décide d'y rester.



RÉSIDENCE FUNÉRAIRE
LAC-SAINT-JEAN

⁸² P. Brassard, op. cit.

⁸³ PV, LSJ, 15 novembre 1977

⁸⁴ Ensemble, 9 mars 1978, p. 11

⁸⁵ Ensemble, 2 juillet 1982, p. 13

⁸⁶ Le Quotidien, le 16 décembre 1997, p. 13

La décision finale est mise en attente afin de voir si la Fédération posera des gestes significatifs au cours des prochains mois, c'est-à-dire si elle offrira des services suffisants qui justifieraient la cotisation exigée. Le 6 mai, à la suite d'une nouvelle assemblée spéciale, la Fédération reçoit une lettre de désaffiliation de l'organisme. Cette démission est acceptée. Toutefois, le remboursement de la part sociale de la Coopérative est remis à plus tard parce que cela risque de mettre en danger la survie de la Fédération.

À l'automne de 1989, l'expérience d'une coopérative funéraire dans le secteur de Dolbeau prend fin. Après que cette coopérative ait cessé ses activités et qu'elle ait fait cession de ses biens à la caisse populaire de l'endroit, la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean rapatrie l'équipement.

Dans le secteur d'Alma, Bérubé & Fils détient le monopole du marché funéraire jusqu'en 1973, alors que la Coopérative funéraire démarre ses activités⁸⁷. Trois ans plus tard, voulant évincer sa concurrente, la Maison Bérubé fait construire un nouveau funérarium près de la Coopérative. Finalement, c'est SCI qui acquerra Bérubé en 1994.

Le 28 novembre 1994, la Résidence funéraire décide de réintégrer la Fédération, ce qui sera chose faite quelques mois plus tard.

Le 30 août 1995, les administrateurs s'entendent pour mettre en place le fonds civique des œuvres de la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean, qui disposera d'un montant annuel de 10 000 \$ à distribuer à des organismes communautaires de la région.

Deux ans plus tard, avec l'aide du fonds de développement de la Fédération, la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean acquiert la Maison funéraire Harvey, de

Roberval. L'offre d'achat est signée le 16 juin, mais c'est seulement le 18 novembre suivant que la Coopérative devient propriétaire de toutes les actifs de cette entreprise familiale⁸⁸.

En novembre 1998, la Résidence Lac-Saint-Jean inaugure une nouvelle succursale à Hébertville, construite au coût de 250 000 \$⁸⁹.

Dès l'année 1999, le conseil d'administration de la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean caresse le projet de regrouper tous ses services sous un même toit à Roberval. Dans cette municipalité, et ce, depuis 1993, la Coopérative possède toujours plus de 50 % des actifs de la Maison communautaire, la Maison funéraire Harvey ainsi que des bureaux et un garage à un autre endroit. En 2002, le conseil d'administration passe à l'action : il investit plus de 500 000 \$ à Roberval pour y ériger un nouveau salon funéraire qui intégrera un columbarium et un laboratoire⁹⁰. Cet édifice funéraire est situé dans la maison voisine de la Maison funéraire Harvey que la Coopérative a acquise en 1999. La Maison Harvey est alors transformée en bureaux administratifs et en salle de repos. Son sous-sol devient un garage. Érigée finalement au coût de 600 000 \$, cette succursale offre aussi des services aux secteurs de Saint-Hedwidge, de Mash-teuiatsh et d'Obedjiwan, et ce, dans le respect des populations qui y demeurent⁹¹.

La Coopérative perdra cependant son monopole dans le marché de Roberval. Au début de 2002, la Maison Leclerc, de Saint-Félicien, s'y installe. L'année suivante, la Maison funéraire Hébert & fils, de Dolbeau-Mistassini, investit plus de 500 000 \$ dans la construction d'un crématorium à Roberval⁹². C'est le premier four crématoire à être érigé dans la région du Lac-Saint-Jean. Ainsi, la compétition se durcit dans le secteur.

⁸⁷ P. Brassard, op. cit.

⁸⁸ Le Quotidien, le 16 décembre 1997, p. 13

⁸⁹ Le Quotidien, 14 novembre 1998, p. 15

⁹⁰ Progrès-Dimanche, 28 juillet 2002, p. A15

⁹¹ Progrès-Dimanche, 14 septembre 2003, p. A30

⁹² Progrès-Dimanche, 11 mai 2003, p. A26

La Coopérative y perd graduellement sa part de marché et son chiffre d'affaires diminue.

Au début de 2006, le conseil d'administration évalue la faisabilité de construire un complexe multifonctionnel au siège social d'Alma. Aux installations actuelles, on parle d'ajouter une chapelle, une salle de réception, un nouveau salon et d'agrandir le columbarium. Le projet est évalué à plus de 550 000 \$.

La Coopérative des frais funéraires Château-Richer

C'est le 5 mai 1942 que se déroule l'assemblée de fondation de cette coopérative, à laquelle assistent 60 paroissiens de l'endroit⁹³. L'organisme qu'ils mettent sur pied se fonde sur les règles qui découlent de la Loi des syndicats coopératifs du Québec. L'abbé Louis-Philippe Gravel, alors professeur au Séminaire de Québec, est le président de l'assemblée qui élit son conseil d'administration composé de sept membres. La part sociale est fixée à 10 \$. Les nouveaux administrateurs sont chargés de contracter un emprunt de 2 500 dollars à la Caisse populaire de Château-Richer pour l'achat d'un corbillard, d'ornements funéraires, de cercueils et autres objets nécessaires au bon fonctionnement de la Coopérative. Celle-ci est incorporée dix jours plus tard⁹⁴. L'année suivante, l'abbé Gravel, présenté comme docteur en théologie de l'Université Laval, vient donner une conférence lors de l'assemblée générale.

En 1943, la Coopérative loue deux remises pour y entreposer le corbillard et les ornements funéraires. Les principaux déboursés que fait l'organisme au cours de sa première année d'opération sont l'achat d'un corbillard hippomobile, au coût de 1 100 \$ et l'acquisition d'ornements pour la somme de 1 250 \$. Lors des neuf premiers mois d'activité, la Coopérative traite 17 funérailles pour un revenu de 1 785 \$, soit une moyenne de 105 dollars par enterrement⁹⁵. Pour les services de première classe, le coût comparé avec l'entreprise privée est environ du tiers alors que pour les funérailles de moyen et de bas de gamme, il en coûte environ deux fois moins cher d'utiliser les services de la Coopérative.

À l'époque, la Coopérative de Château-Richer fournit déjà un service de préarrangement funéraire à ses membres⁹⁶,

où s'inscrivent surtout les personnes seules. Les sommes déposées sont alors versées dans un compte spécial à la caisse populaire de l'endroit. L'intérêt accumulé demeure la propriété du déposant. À la mort de celui-ci, la somme accumulée sert à payer l'inhumation choisie, en tenant compte de la somme épargnée. S'il y a surplus, il va aux héritiers du défunt ou à la fabrique pour des messes.

L'avis de convocation pour l'assemblée générale de 1944 est affiché aux portes des églises de Château-Richer et de L'Ange-Gardien. Déjà, des personnes de cette dernière paroisse sont membres de la Coopérative. Les personnes présentes à l'assemblée amendent les règlements de la Coopérative afin de faire une place aux membres de L'Ange-Gardien sur le conseil d'administration. À Château-Richer, plus de 250 familles sur les 400 que compte la paroisse ont payé la part sociale de dix dollars qui leur donne le statut de membre⁹⁷.

Le 1^{er} juin 1947, les membres donnent leur accord afin que la Coopérative acquière un terrain sur lequel elle érigera un immeuble pour ses besoins. Les sociétaires souhaitent partager leur idéal coopératif avec les autres municipalités de leur secteur; c'est ainsi que, le 14 juillet 1948, ils accordent leur pleine confiance aux administrateurs pour effectuer « le travail de fusion de la Coopérative avec les paroisses avoisinantes ».

Au début des années 1950, la Coopérative soumissionne toujours auprès des embaumeurs de Québec et de la région pour leurs thanatopraxies. Quatre ans plus tard, un membre suggère d'aménager un salon funéraire dans la bâtisse de la Coopérative, ce qui n'est pas jugé une priorité puisque les funérailles se font alors toujours au domicile des défunts.

⁹³ PV, AG, Château-Richer, 5 mai 1942

⁹⁴ R. Laplante, « Quelle fut la première coopérative de frais funéraires au Canada ? », *Ensemble*, janvier 1944, p. 3.

⁹⁵ CCQ, p. 235

⁹⁶ R. Laplante, *op. cit.*, p. 4

⁹⁷ CCQ, p. 235

En 1957, selon une lettre d'un dénommé J.E. Rancourt au conseil d'administration, les personnes venues assister aux funérailles de sa défunte à la Coopérative ont été agréablement surprises par la qualité du service donné par cet organisme. Monsieur Rancourt remercie la Coopérative parce que les frais funéraires qu'il doit défrayer, au coût de 895 \$, sont alors 66 % plus bas qu'auprès des autres entreprises funéraires de la région.

À l'assemblée générale de 1959, une nouvelle proposition est mise sur la table pour que la Coopérative fasse un salon dans son immeuble. Pour ce faire, les membres autorisent le conseil à investir un montant qui ne dépasse pas les 10 000 \$. Le 25 octobre suivant, les membres réunis en assemblée générale spéciale autorisent un emprunt supplémentaire de 3 000 \$ pour terminer l'aménagement du salon⁹⁸.

En 1963, les administrateurs présentent un projet de construction d'un salon funéraire à la municipalité de L'Ange-Gardien, et ce, au coût de 15 000 \$. Ils reçoivent l'aval des membres pour la concrétisation du projet. L'année suivante, un montant additionnel de 5 000 \$ est accordé pour le début des travaux.

L'ouverture d'un autre point de services est proposée aux membres en 1965. On parle alors d'acquérir une bâtisse à Boischatel pour y aménager un salon funéraire. L'assemblée est d'accord pour cet achat mais, pour produire la somme nécessaire à l'achat, les administrateurs doivent d'abord se départir du terrain qui appartient à la Coopérative dans la municipalité de L'Ange-Gardien. L'expérience de Boischatel est un fiasco. La Coopérative reçoit la permission des membres de vendre ce salon deux ans seulement après son inauguration. L'expansion, c'est terminé pour Château-Richer!

Lors de l'assemblée générale du 12 août 1974, un membre informe les autres des bas prix offerts par les coopératives funéraires de l'Anse et de Saint-Roch (aujourd'hui La Falaise). Après discussion, les membres décident de poursuivre leur entente avec la Maison F.X. Bouchard, de Beauport, qui leur a toujours donné un bon service. L'année suivante, les deux coopératives tâtent le terrain pour conclure des ententes de services avec Château-Richer, mais c'est peine perdue. En 1988, désirant continuer à faire cavalier seul, les membres de la Coopérative funéraire de Château-Richer refusent à nouveau d'adhérer à la Fédération.

En juin 1992, la Coopérative de Sainte-Anne-de-Beaupré entreprend des pourparlers avec le directeur de funérailles de Château-Richer pour évaluer la possibilité de signer des ententes de services avec cette coopérative. Les administrateurs de Château-Richer, ne voyant pas d'avantage à de telles ententes, décident de ne pas commencer de discussions en ce sens. À l'automne, les dirigeants de Sainte-Anne-de-Beaupré relancent les administrateurs de Château-Richer en les conviant à visiter leurs installations. Après discussions, le conseil d'administration de Château-Richer décide de continuer à faire affaire avec la Maison funéraire Bouchard.

Au cours de l'année 1997, le directeur général de la Coopérative, Michel Racine, souligne l'urgence pour la paroisse de se doter d'un columbarium. Il refait la même demande trois ans plus tard. Vers la fin de l'année, le curé de la paroisse avise les administrateurs de la Coopérative que les autorités diocésaines ne veulent pas de cette installation dans l'église, mais proposent de l'ériger dans l'un des deux cimetières paroissiaux. La Coopérative refuse l'offre, car elle désire avoir un columbarium intérieur qui pourrait être accessible en

⁹⁸ PV, AG, Château-Richer, 25 octobre 1959



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
CHARLEVOISIENNE

tout temps. Au début de 2001, le maire de Château-Richer propose que cet équipement funéraire soit installé dans le futur centre communautaire de la municipalité, ce qui ne satisfait pas non plus la Coopérative. Le 25 septembre 2003, le conseil d'administration de la Coopérative s'entend pour installer finalement un columbarium d'une quarantaine de niches à l'intérieur du salon.

En 2004, la Coopérative comptait 593 membres et traitait de 35 à 40 funérailles par année⁹⁹.

La Coopérative funéraire Charlevoisienne

La Coopérative voit le jour à Clermont en 1972. Au début des années 1980, la Charlevoisienne acquiert une autre coopérative funéraire, fondée elle aussi en 1972, qui œuvre dans la municipalité voisine, La Malbaie. Voyant que les équipements acquis y sont désuets, la Coopérative décide de fermer ce point de services¹⁰⁰.

Au cours de l'été 1992, la Coopérative funéraire Charlevoisienne confirme à la Fédération sa volonté d'y adhérer. Toutefois, ce n'est qu'en novembre 1996 que cette coopérative devient membre du regroupement. En plus de ses bureaux de Clermont, la Charlevoisienne offre alors ses services dans les localités de Saint-Irénée, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine. Elle traite en moyenne 65 funérailles par année.

En 1997, le conseil d'administration de la Coopérative songe à ouvrir un point de services dans le secteur de La Malbaie. Ce projet nécessite un investissement de l'ordre de 450 000 \$.

Un an et demi plus tard, cette coopérative fait une demande de désaffiliation de la Fédération, qui est effective le 8 décembre suivant. La Charlevoisienne revient toutefois au bercail en 2005.

En 2006, la Coopérative acquiert à La Malbaie une maison funéraire qui fait partie du groupe Lépine-Cloutier. La Coopérative possède désormais un point de services dans cette localité et, selon les prévisions, son nombre de funérailles annuel devrait passer de 75 à 150.

⁹⁹ L. Larouche, La Coopérative des frais funéraires de Château-Richer, Château-Richer, s.e., n.p., 2004.

¹⁰⁰ Le Soleil, 24 février 1997, p. A3

La Coopérative funéraire Charlevoix-Ouest

Cette coopérative est fondée en 1982. Le 20 mai 1988, la Coopérative funéraire de Charlevoix-Ouest est acceptée dans la Fédération. Pourtant, ce n'est qu'en 2005 qu'elle entre officiellement dans le réseau.

Plus tard, la même année, elle entreprend des négociations afin d'acquérir une entreprise funéraire du groupe Lépine-Cloutier, à Baie-Saint-Paul. Elle en devient propriétaire le 17 mars 2006. Elle pourra ainsi traiter 30 funérailles de plus que les 125 qu'elle fournit déjà annuellement à la communauté locale.

La Coopérative funéraire Côte-de-Beaupré

Le 23 mars 1933, l'Association des frais funéraires de la Côte-de-Beaupré voit le jour lors d'une réunion tenue à la salle du collège de l'endroit. Elle est créée en vertu des dispositions de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec. Pour devenir membre à vie de cette nouvelle association, une contribution de 5 \$ est exigée. En souscrivant à cette association, une personne rend les services funéraires disponibles pour tous les membres de sa famille en filiation directe. Lors de cette première réunion, les membres autorisent l'achat d'un corbillard hippomobile ainsi que les ornements funéraires qui serviront à décorer les chambres mortuaires aux domiciles des défunts.

Lors de l'assemblée générale du 24 janvier 1935, alors que le pays est en pleine crise économique, les membres adoptent une résolution afin que les services funéraires soient offerts gratuitement aux personnes indigentes de la localité. Toutefois, l'indigent doit être jugé tel par un des membres du conseil d'administration. En 1940, l'Association se dote d'un petit corbillard blanc pour enfants.

En 1952, le procureur général de la province révoque les lettres patentes de la compagnie qui néglige de produire ses états financiers. Toutefois, ses dirigeants continuent à fonctionner comme si de rien n'était. Ainsi, le 8 novembre 1957, l'assemblée générale donne le pouvoir à son conseil d'entreprendre des démarches pour ouvrir un salon funéraire à Beaupré, qui finira par fermer au printemps de 1962. Le 3 avril 1963, les membres forment un comité pour ériger un salon à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Très vite, l'idée d'établir une nouvelle charte pour devenir une coopérative funéraire fait son chemin. Le 18 février 1964, en assemblée générale, les membres de l'Association funéraire prennent position pour cette conversion. Le 11 avril suivant, le gouvernement provincial approuve la formation de l'Association coopérative d'assistance funéraire de Sainte-Anne-de-Beaupré. La demande est signée par Charles-Édouard Racine qui sera membre du conseil d'administration de cet organisme pendant plus de 50 ans. Le 7 mai 1964, l'Association des frais funéraires de la Côte-de-Beaupré vend, pour un dollar, tous ses actifs à la Coopérative. Le 7 août 1964, la Coopérative acquiert un édifice, à Sainte-Anne-de-Beaupré, et y aménage un salon funéraire.

En 1965, la Coopérative loue un local à Saint-Ferréol-des-Neiges et y ouvre un salon funéraire. Pour chaque décès, le propriétaire des lieux reçoit 100 \$, répartis ainsi : 90 \$ pour le local et 10 \$ pour l'entretien nécessaire aux funérailles.

À l'époque, la Coopérative utilise parfois des corbillards tirés par des chevaux. Ce n'est que le 20 juin 1966, que l'on décide de vendre les corbillards à traction animale à un antiquaire de Victoriaville. En 1968, la Coopérative fait un appel d'offres auprès d'entrepreneurs privés



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
CÔTE-DE-BEAUPRÉ

pour les services d'embaumement et de location d'un corbillard.

Le 27 août 1970, la Coopérative achète un garage à Saint-Ferréol-des-Neiges, au prix de 13 000 \$, pour y aménager un salon. Le 23 novembre suivant, la Coopérative contracte un emprunt de 10 000 \$ afin de terminer les travaux de conversion de la bâtisse. Au début de 1971, le curé vient bénir le nouveau salon funéraire.

Le premier octobre 1986, le conseil approuve le projet de son directeur général, d'entreprendre des pourparlers avec le curé de la paroisse, le conseil de la fabrique et le conseil des Rédemptoristes afin de discuter de la construction d'un columbarium dans le cimetière paroissial.

Dès le début de 1988, la Coopérative funéraire de Sainte-Anne-de-Beaupré se dit très intéressée à intégrer la Fédération et veut en savoir plus sur les assurances que cette dernière gère.

Le 11 juillet 1988, une réunion est convoquée d'urgence afin de discuter de l'opportunité d'acquérir la propriété du 10090, rue Royale, à Sainte-Anne-de-Beaupré, afin d'y déménager le salon funéraire de la Coopérative. Les administrateurs acceptent qu'une offre d'achat de 75 000 \$ soit soumise au propriétaire. Deux semaines plus tard, l'assemblée générale mandate le conseil pour acheter cette maison au coût de 78 000 \$. Un stationnement est aménagé sur le terrain de la Coopérative. Le projet de rénovation débute à l'automne 1989. Le coût des travaux va atteindre finalement 124 580 \$. L'ancien salon, acheté en 1964, sera vendu au mois de mars suivant pour 45 000 \$.

Le 11 septembre 1990, le conseil d'administration vote, à l'unanimité, une proposition pour que la Coopérative adhère à la Fédération pendant une

période d'un an, mais ne donne pas suite à cette demande.

Au début de 1992, le président de la Coopérative et Pierre Dupont de la compagnie Ambulance Côte-de-Beaupré discutent d'une éventuelle entente de services funéraires qui comprendrait l'ouverture d'un laboratoire et d'un salon funéraire à Beaupré. Des administrateurs sont mandatés pour mener à bien le projet. En septembre 1992, une entente est conclue entre la Coopérative et la compagnie Ambulance Côte-de-Beaupré. Cette dernière offre les services de thanatopraxie et de transport des corps. Auparavant, la Coopérative faisait affaire avec une entreprise privée de Québec.

Entre-temps, on souligne les 50 ans qu'a passés Charles-Édouard Racine, vice-président de la Coopérative, au sein des conseils d'administration de l'Assurance funéraire et de la Coopérative. Le 13 juillet 1992, la Coopérative change de raison sociale et devient la Coopérative funéraire de Sainte-Anne-de-Beaupré.

En 1996, un projet pour aménager un salon funéraire dans le sous-sol de l'église de Beaupré est estimé à plus de 30 000 \$. Pour bloquer le projet, la Corporation des thanatologues du Québec s'adresse au conseil de la fabrique et à l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Couture, pour faire connaître sa désapprobation face à ce dossier. « À chacun sa vocation ! » laisse-t-elle entendre. Mais le projet, bien vu par l'Archevêché, suivra son cours. À l'automne de 1997, la Coopérative et les marguilliers de Beaupré s'entendent sur les plans et devis du futur salon. Simultanément, la Coopérative rénove son salon de Sainte-Anne. Les travaux réalisés, de l'ordre de 35 000 \$, sont appréciés lors d'une journée portes ouvertes, tenue le premier dimanche de janvier.

Le 7 janvier 1998, les administrateurs vont en appel d'offres pour la réalisation

du projet à l'église de Beaupré. Les travaux atteignent 104 000 \$. L'ouverture officielle du salon a lieu le 16 août 1998.

En décembre 2002, l'offre pour reconduire l'entente de location entre la Coopérative et le conseil de fabrique est rejetée par ce dernier. La fabrique fait une contre-proposition qui comporte une augmentation de loyer de plus de 75 %. Le 26 février 2003, une nouvelle entente d'une durée de cinq ans est conclue à la satisfaction des deux parties.

Le 1^{er} février 2006, la Coopérative entre dans les rangs de la Fédération. Elle organise alors 65 funérailles par année, ce qui représente 78 % du marché des agglomérations qu'elle dessert. La Coopérative possède trois points de services, soit à Sainte-Anne-de-Beaupré, à Beaupré et à Saint-Ferréol-des-Neiges. Le 18 décembre 2006, la Coopérative touche une ristourne de 2 649 \$ sur ses achats de cercueils.

Au début de 2007, la Corporation du cimetière de Sainte-Anne-de-Beaupré présente la maquette d'un columbarium à construire sur le site du cimetière. Les modifications que veut y apporter la Coopérative sont entendues. Toutefois, le type de partenariat entre les deux associations reste encore à définir.

Le 19 février 2007, les administrateurs de la Coopérative décident de ne pas renouveler le bail avec les Ambulances Côte-de-Beaupré. L'entente de services pour le laboratoire est jugée trop onéreuse. Une entente de services funéraires sera plutôt signée avec la Coopérative funéraire des Deux Rives, de Québec.

La Coopérative funéraire de l'Anse

La Coopérative funéraire de l'Anse est officiellement créée, à Limoilou, le 12 août 1972. Un mois plus tard, au sous-sol du presbytère de la paroisse Saint-Esprit, la réunion d'organisation de la Coopérative, présidée par le curé Paul-Émile Crépeault, rassemble des personnes qui proviennent de six paroisses environnantes. En octobre suivant, les administrateurs obtiennent de l'organisme communautaire Au Foyer vivant un prêt sans intérêt de 10 000 \$ pour aider au démarrage de la Coopérative. La somme prêtée devra être remboursée en huit ans.

Entre-temps, les marguilliers de la paroisse Saint-Esprit acceptent qu'une partie du sous-sol du presbytère soit louée à la Coopérative afin qu'elle y aménage son salon. Des ententes pour des services funéraires sont conclues avec l'Association coopérative industrielle du Pied-de-la-Falaise.

Déjà, en 1973, la Coopérative entreprend des pourparlers avec la paroisse pour occuper entièrement le sous-sol du presbytère. Le 30 août 1973, le conseil d'administration décide que les funérailles des assistés sociaux comprendront dorénavant des cercueils garnis de drap.

En 1974, les administrateurs envisagent de faire du développement du côté de Giffard et de Duberger. Avant la fin de l'année, des pourparlers sont entrepris avec la Coopérative funéraire Saint-Charles-Borromée, de Charlesbourg, créée en 1971, afin qu'elle fusionne avec la Coopérative de l'Anse.

Dès l'année 1978, des personnes songent à implanter une coopérative funéraire régionale qui couvrirait le territoire des municipalités de Les Saules, Neufchâtel,

Bélaïr, L'Ancienne-Lorette et Duberger¹⁰¹. Les caisses populaires du secteur, ainsi que des membres du clergé sont prêts à s'associer à cette démarche. Les coopératives du Plateau, de l'Anse et du Pied-de-la-Falaise offrent leur aide au démarrage de cette éventuelle coopérative par le biais d'ententes futures en matière de regroupement d'achats de produits, de prêt de corbillard et de services d'un thanatologue.

Au début de 1980, le ministère des Affaires sociales met sur pied un comité consultatif des directeurs de funérailles. Le président de l'Anse, Angelo Tremblay, est retenu par le Ministère pour être l'un des quatre membres du comité. Le 10 septembre suivant, l'Anse accepte de fournir, sur présentation de leur carte de membre, des services funéraires aux membres de la Coopérative des frais funéraires de l'Île-d'Orléans, fondée en 1944.

En 1981, la Coopérative funéraire de l'Anse et celle de l'Île-d'Orléans forment un comité conjoint afin d'établir les paramètres d'une éventuelle fusion¹⁰². Déjà, les conseils d'administration des deux coopératives acceptent l'idée de fusionner. L'assemblée générale de chaque coopérative devra se prononcer sur cette question, après lecture du rapport du comité conjoint.

Au cours de l'été 1981, une coopérative funéraire voit le jour à Les Saules¹⁰³. Elle vient d'acquérir une maison unifamiliale en vue de la transformer en une résidence funéraire. On parle déjà de fusion entre cette coopérative et celle de l'Anse. Toutefois, la Coopérative de Les Saules ne commencera jamais ses activités. À la même époque, un groupe de Vanier invite l'Anse à venir prononcer des conférences sur son territoire.

Au printemps de 1983, le Cimetière Saint-Charles, de Québec, inaugure ses

nouvelles installations qui comportent un mausolée, un columbarium et un crématorium. L'année suivante, une demande est envoyée par la Coopérative de l'Anse aux Pères eudistes de Charlesbourg pour la réouverture d'un salon funéraire qui avait existé dans les années 1970 dans leur monastère; cette demande sera refusée.

En octobre 1985, la Coopérative achète un terrain sur la Place Auclair, dans le secteur de Vanier, pour y construire un bâtiment qui pourrait contenir la flotte de véhicules ainsi qu'un laboratoire. La construction sera terminée le 1^{er} novembre de l'année suivante. Simultanément, la Coopérative fait l'acquisition des salons J. Bouchard & fils de Charlesbourg au coût de 105 000 \$.

À l'été 1986, la Coopérative funéraire de l'Anse met fin à son contrat de service avec le Pied-de-la-Falaise.

Le 18 mai 1987, le conseil d'administration refuse de se présenter à l'assemblée d'organisation de la Fédération. À l'hiver de 1988, malgré une rencontre avec Normand Saey, secrétaire-trésorier de la Fédération, la Coopérative funéraire de l'Anse refuse d'adhérer à celle-ci. À cette époque, la Coopérative occupe 37 % du marché de son territoire.

Au début de l'été de 1989, la Coopérative achète, pour 600 000 \$, le presbytère où sont logés ses locaux et le terrain nécessaire pour l'aménagement d'un stationnement. Quatre ans plus tard, tous les bureaux de la fabrique, sauf un local, ont quitté l'édifice. En 1994, la Coopérative entreprend des travaux de rénovation, d'un montant de 700 000 \$ à son siège social, ainsi qu'à son salon de Charlesbourg.

Dans une lettre datée du 24 novembre 1995, la Coopérative fait part à la Fédération de son désir de faire partie du réseau.

¹⁰¹ Ensemble, 1^{er} décembre 1978, p. 13

¹⁰² Ensemble, 20 février 1981, p. 12

¹⁰³ Ensemble, 18 septembre 1981, p. 13

Les administrateurs ont décidé de franchir le pas à la suite d'une proposition que lui a soumise la Fédération concernant les assurances couvrant les bâtiments, les voitures et la responsabilité civile des administrateurs. La Coopérative funéraire de l'Anse est alors la plus grosse coopérative funéraire du Québec.

Toutefois, durant l'année 1996, la Coopérative se retire de la Fédération, car elle n'a pas été dédommée par la compagnie d'assurances, à la suite d'une poursuite concernant une substitution de corps, survenue à l'hôpital Saint-François-d'Assise. La Coopérative n'avait pas souscrit à la responsabilité professionnelle incluse habituellement dans le contrat d'assurance. Ce retrait ne durera pas un an puisque, dès le mois de mars suivant, l'Anse est admise de nouveau au sein de la Fédération.

En avril 1998, la Coopérative évalue certaines opportunités afin d'aménager un nouveau point de services dans le secteur de Neufchâtel, projet qui ne concrétisera pas. Deux mois plus tard, l'Anse offre 315 000 \$ pour acquérir un immeuble dans le secteur de Charlebourg. Le financement pour convertir la bâtisse afin qu'elle puisse contenir trois salons funéraires est accepté par la Société de développement industriel et la Fédération. La Coopérative fait donc un emprunt de 775 500 \$ à la Caisse populaire Saint-Esprit de Limoilou. Les travaux, débutés en novembre, se terminent en juin de l'année suivante. Le coût total du chantier est environ de 1 400 000 \$. Au cours de l'été, la Coopérative réussit à vendre les locaux qui lui appartiennent dans le secteur.

En 2002, des échanges s'amorcent entre les coopératives du Plateau et de l'Anse afin de procéder à une fusion. L'année suivante, la Coopérative de la Falaise entreprend des pourparlers avec celle de l'Anse afin de fusionner leurs organisations et de

construire un complexe funéraire dans le Cimetière Saint-Charles. Après quelques discussions, la Coopérative de l'Anse se retire du dossier et reprend les pourparlers avec la Coopérative funéraire du Plateau.

La fusion est effective le 1^{er} juin 2005 et la nouvelle coopérative sera connue sous le nom de Coopérative funéraire des Deux Rives.

La Coopérative funéraire de la Falaise

Cette coopérative funéraire est fondée le 23 juin 1967 par Mgr Raymond Lavoie, dans le quartier Saint-Roch, à Québec. Dès ses débuts, les fabricants de cercueils refusent de l'approvisionner¹⁰⁴. Les dirigeants de l'organisme reçoivent des menaces de mort au téléphone et leurs voitures sont vandalisées. Mais, après une longue période de tumultes, la Coopérative pourra s'approvisionner directement chez le fabricant de cercueils Girard & Godin, de Québec.

Mais qui est ce Mgr Lavoie, fondateur d'une coopérative? Selon Gérard Gosselin, qui l'a bien connu, ce dernier était « un agitateur social et un ardent défenseur des petites gens »¹⁰⁵. Ordonné prêtre en 1940, il devient prêtre domestique en 1963, ce qui lui donne le titre de monseigneur. Deux ans plus tard, il devient curé à la paroisse Saint-Roch, située dans la basse-ville de Québec. Pendant les dix années suivantes, en plus de s'occuper de sa cure, Mgr Lavoie défendra les droits de ses ouailles qui habitent l'une des paroisses les plus pauvres alors de Québec. Il y fonde une coopérative polyvalente, l'Association coopérative industrielle du Pied-de-la-Falaise¹⁰⁶. À la fin de l'été 1988, Mgr Raymond Lavoie périra noyé à proximité de L'Isle-aux-Grues.



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA FALAISE

¹⁰⁴ P. Brassard, op. cit.

¹⁰⁵ La Tribune, 2 juillet 2005, p. A8

¹⁰⁶ La Presse, jeudi 1^{er} septembre 1988, p. A1

En 1972, les funérailles les plus dispendieuses depuis la fondation de la Coopérative sont de l'ordre de 600 \$. Les services facturés de l'ordre 590 \$ équivalent à 1 400 \$ chez un entrepreneur privé. À ce moment-là, la Coopérative donne aussi 20 % du prix du cercueil à la fabrique de la paroisse. Le 16 mars 1974, la Coopérative inaugure deux nouveaux salons.

En 1977, la Coopérative funéraire se distancie des autres secteurs de la Coopérative multisectorielle que Mgr Lavoie avait mise sur pied. Le 4 avril 1977, la Coopérative funéraire du Pied-de-la-Falaise tient sa première réunion, à titre indépendant, à ses bureaux du 440, rue Saint-François Est. Cet édifice appartient à la fabrique de la paroisse Saint-Roch. La Coopérative occupe aussi d'autres locaux à la Coopérative d'habitation L'Infidèle et sur la rue Carillon. Déjà, la Coopérative offre des services funéraires à plusieurs coopératives, entre autres, à celle de l'Anse et à celle de l'Île-d'Orléans.

Le 20 janvier 1986, la Coopérative acquiert la Maison Langevin, située sur la rue Prince-Édouard, pour la somme de 200 000 \$. Lors de l'inauguration officielle des nouveaux locaux, en juillet, la Coopérative remet une plaque honorifique à Mgr Lavoie. Entre-temps, au 1^{er} juillet, le contrat de service qui lie la Coopérative du Pied-de-la-Falaise à la Coopérative de l'Anse, depuis plus de 14 ans, n'est pas renouvelé.

Au printemps de 1989, une rencontre a lieu entre des représentants de la Fédération et Yvan Caron, président du Pied-de-la-Falaise. Ce dernier mentionne que son organisme ne connaît pas beaucoup la Fédération et qu'il attend que celle-ci fasse ses preuves avant de s'y impliquer. Ce n'est qu'en septembre 1996 que le Pied-de-la-Falaise adhérera à la Fédération.

Le 28 octobre 1993, la Coopérative vend sa bâtisse de la rue Carillon pour 40 000 \$. Le 15 juin suivant, elle s'entend avec la fabrique de la paroisse Saint-Eugène, située dans le secteur de Vanier, pour y aménager un salon sur la rue Ducharme. Le bail débutera le 1^{er} septembre suivant.

En juin 2002, on cherche à trouver un autre nom pour remplacer celui « du Pied-de-la-Falaise », ce qui sera chose faite en novembre suivant, lorsque la Coopérative deviendra la Coopérative funéraire de La Falaise.

Au cours de l'année 2003, la Coopérative fait des aménagements dans ses bureaux de la rue Prince-Édouard afin d'avoir un endroit pour y tenir une liturgie de la parole. Les travaux sont exécutés en l'espace d'un mois.

Au début de 2004, la Coopérative de la Falaise entame des discussions avec la Coopérative funéraire de l'Anse afin de parvenir à une fusion des deux organismes et pour ériger un complexe funéraire dans le Cimetière Saint-Charles. Les discussions n'aboutissent pas à une entente.

Le 29 juillet 2005, la Coopérative annonce qu'elle va déménager son salon de Vanier au sous-sol de l'église Notre-Dame de la même localité. L'entente avec la paroisse, qui s'étendra sur une période de dix ans, est signée à l'hiver 2006.

La Coopérative funéraire de la Rive-Nord

Au cours des années 1970, la Coopérative Portneuf-Champlain, comme son nom l'indique, couvre le territoire des comtés de Portneuf et de Champlain. Elle achète des services funéraires à la Coopérative du Pied-de-la-Falaise et dispense ses services dans neuf salons, répartis dans autant de localités différentes. En juin 1981, la Coopérative annonce l'ouverture prochaine d'un dixième salon funéraire. Elle compte alors plus de 1 500 membres.

Aux prises avec des difficultés financières, la Coopérative Portneuf-Champlain doit beaucoup d'argent au Pied-de-la-Falaise. Des ententes sont signées entre les deux coopératives pour le remboursement de cette dette. En juillet 1983, la Coopérative connaît toujours des problèmes financiers. Son déficit accumulé approche les 73 000 \$. Les administrateurs du Pied-de-la-Falaise décident alors de ne plus vendre de services à cette coopérative, tant qu'elle n'a pas payé sa dette. La Coopérative de Portneuf se tourne alors vers celle de l'Anse pour en venir à certains arrangements, ce qui ne se réalisera pas. La coopérative se dissout au cours des mois suivants.

La Coopérative funéraire de la Rive-Nord voit le jour en 1998 lorsque la Fédération, par le biais de son fonds de développement, soutient l'acquisition de la totalité des actions de la Maison funéraire Guy Denis ltée, au coût de 1,5 million de dollars. Le 3 février, la Maison Guy Denis - Coopérative funéraire de la Rive-Nord, tient son assemblée de fondation. Le 21 mars 1998, la Fédération accepte d'intégrer cette coopérative dans ses rangs. L'entreprise traite déjà plus de 150 funérailles par année.

En plus de son siège social de Saint-Marc-des-Carières, la Coopérative est aussi présente à Donnacona, Deschambault, Notre-Dame-de-Portneuf, Grondines, Saint-Alban, Saint-Ubalde et Notre-Dame-de-Montauban.

La Coopérative funéraire de la Seigneurie

Située à Beauport, cette coopérative est constituée en 1979. Elle compte alors plus de 500 membres¹⁰⁷. La Seigneurie investit plus de 50 000 \$ afin d'acquérir et de transformer l'ancien poste de police de Giffard en un salon funéraire. Des ententes sont signées avec la Coopérative au Pied-de-la-Falaise pour la livraison de services de qualité.

La Coopérative funéraire de la Seigneurie démontre un intérêt certain à vouloir intégrer la Fédération dès 1988. Elle désire aussi acquérir un corbillard et avoir une meilleure protection et de meilleurs prix au niveau des assurances, par le biais de la Fédération.

En mars 1998, la Coopérative s'interroge sur le prix à déboursier pour y adhérer, en particulier quant au regroupement des frais de déplacement. Comment justifier ces frais auprès de ses membres? Est-il avantageux pour la Coopérative de demeurer membre de la Fédération? Le conseil de la Seigneurie demande à la Fédération de lui démontrer les aspects positifs de son association avec elle.

Lors d'une assemblée générale tenue le 4 mai 1998, les membres de cette Coopérative décident de quitter la Fédération. Cette décision pourrait être revue lors de la prochaine année, mais la Seigneurie quitte officiellement le regroupement en 2000, alors qu'on lui rembourse ses parts sociales.

En 1998, la Coopérative entreprend des travaux de rénovation à ses installations de Beauport au coût de 375 000 \$¹⁰⁸. Elle traite alors 200 funérailles par année.



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA RIVE-NORD

¹⁰⁷ Ensemble, 14 décembre 1979, p. 13

¹⁰⁸ Le Soleil, 11 août 1998, p. B9



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

La Coopérative funéraire des Deux Rives

En janvier 2005, les coopératives funéraires de l'Anse et du Plateau décident de fusionner. La nouvelle coopérative créée compte plus de 100 employés¹⁰⁹ et produit un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 millions de dollars. Le membership compte plus de vingt mille personnes et la nouvelle entité traite entre 1 200 et 1 300 décès par année. Elle possède aussi une flotte impressionnante de 14 véhicules¹¹⁰.

La fusion permet à la nouvelle coopérative d'occuper environ 40 % du marché funéraire de Québec¹¹¹.

En 2007, la maison funéraire Nouvelle-Vie qui possède des points de services à Charlesbourg et à L'Ancienne-Lorette ferme ses portes. Elle transfère alors sa clientèle à la Coopérative des Deux Rives.

La Coopérative funéraire du Plateau

L'histoire de la Coopérative funéraire du Plateau débute en 1972, lors d'une rencontre d'une vingtaine de personnes, au sous-sol du monastère des Franciscains, sur la rue du même nom, à Sainte-Foy¹¹². Le Plateau voit ainsi le jour le 13 mai 1972.

Au début de l'année 1988, et ce, malgré de multiples approches, la Coopérative funéraire du Plateau est réfractaire à l'idée de se rallier à la Fédération mais elle finira par devenir membre en cours d'année. À l'automne de 1995, le conseil d'administration de la Fédération obtient que ses réunions aient dorénavant lieu, le samedi, dans les bureaux de la Coopérative du Plateau.

En 2002, afin que le projet de construction d'un complexe funéraire à proximité du Cimetière Mont-Marie de Lévis puisse voir le jour, les coopératives funéraires d'Aubigny et du Plateau acceptent d'entreprendre des pourparlers en vue de fusionner. La fusion devient réalité le 1^{er} janvier 2003. Afin de ménager certaines susceptibilités, il est alors entendu que la nouvelle coopérative portera le nom de Coopérative funéraire du Plateau, mais que le point de services de Lévis sera connu sous l'appellation de Centre funéraire d'Aubigny. L'année suivante, la Coopérative funéraire du Plateau érige un immeuble d'une valeur de 1,3 million de dollars à côté du Cimetière Mont-Marie, situé à Lévis¹¹³.

Simultanément, le Plateau entreprend des discussions afin de fusionner avec la Coopérative de l'Anse. Cette dernière, toutefois, rompt les négociations pour amorcer un autre projet de fusion avec Coopérative la Falaise. Étant donné que les discussions piétinent avec la fabrique, l'Anse reprend les négociations avec le Plateau ce qui se conclut par la création de la Coopérative funéraire des Deux Rives, le 1^{er} juin 2005.

Entre-temps, le 10 janvier 2005, la Coopérative funéraire de Lotbinière est dissoute. Son portefeuille d'arrangements préalables et son territoire sont cédés à la Coopérative du Plateau.

Entre 1998 et 2005, le chiffre d'affaires du Plateau ainsi que son nombre d'employés doublent et les revenus qui proviennent des arrangements préalables sont multipliés par douze¹¹⁴.

¹⁰⁹ Un article de journal mentionne plutôt 60 employés. *Charlesbourg Express*, 25 juin 2005, n.p.

¹¹⁰ Le journal *Économique*, 27 janvier 2005, n.p.

¹¹¹ Le *Soleil*, 28 avril 2005, p. A8

¹¹² Le *Soleil*, 4 septembre 2003, p. C8

¹¹³ Le *Soleil*, 18 septembre 2003, p. A8

¹¹⁴ Le journal *Économique*, 16 juin 2005, n.p.

La Coopérative funéraire de la Mauricie

L'assemblée de fondation de la Coopérative funéraire de la Mauricie se tient le 19 mai 1981, à Shawinigan. En 1994, le salon funéraire de la Coopérative est toujours situé à Shawinigan. La Coopérative compte alors plus de 1 700 membres.

En juin 1996, la compagnie torontoise Arbor, fondée en 1947, acquiert les salons funéraires Pellerin et fils de Shawinigan. La Coopérative traite, à ce moment-là, plus de 90 décès par année. Malgré tout, elle engage toujours un embaumeur à la pièce, ne possède toujours pas de véhicules et fait affaire avec une entreprise privée pour les incinérations.

Mais au mois de mai 1996, la Coopérative avait entrepris des négociations pour acquérir la Maison funéraire Jean Carbonneau inc., alors la principale entreprise funéraire de la Mauricie, qui traite alors près de 250 funérailles par année. Le 19 décembre 1996, les caisses populaires pressenties et la Fédération des caisses populaires du Centre-du-Québec décident de ne plus financer le projet. Dans un très court laps de temps, soit du 20 décembre 1996 au 6 janvier 1997, la Fédération des coopératives funéraires réussit à dénicher d'autres bailleurs de fonds pour amasser les 4 millions de dollars nécessaires à la transaction. Il s'agit de la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec (CETTQ), qui investit 2,1 millions de dollars, la Société de développement industriel avec 1,1 million \$ et la Caisse Centrale Desjardins avec un million \$. Le 24 janvier, la Coopérative funéraire de la Mauricie devient propriétaire de Jean Carbonneau inc. Avec l'acquisition de cette entreprise reconnue, la Coopérative met la main sur quatre salons y compris un fleuriste, des columbariums présents dans trois points de services, un crématorium ainsi que des

loyers commerciaux. Pendant ce temps, en novembre 1996, la compagnie Arbor met la main sur une deuxième entreprise funéraire de la Mauricie, soit la Résidence funéraire Garneau du Cap-de-la-Madeleine, qu'elle acquiert pour 3,2 millions \$.

Au cours de l'année 1999, la Coopérative funéraire de la Mauricie entreprend des pourparlers avec le diocèse de Trois-Rivières et le conseil de fabrique de l'église Saint-Jean-de-Brébeuf de Trois-Rivières pour avoir un pied-à-terre dans cette municipalité. Le projet s'inspire de ce qui se fait déjà à La Baie. La Coopérative pourrait occuper le rez-de-chaussée alors que les paroissiens pourraient célébrer leur culte au sous-sol¹¹⁵, mais les négociations achoppent, car les paroissiens refusent d'abandonner leur lieu de culte¹¹⁶.

Au cours de l'été 2004, la Coopérative funéraire de la Mauricie lorgne une nouvelle entreprise funéraire. Au cours du mois de novembre, la Coopérative devient ainsi propriétaire des Résidences funéraires Trodéchaud qui possède 3 résidences funéraires dans les municipalités de St-Luc-de-Vincennes, St-Séverin-de-Proulxville et St-Narcisse.

En 2005, la Coopérative exécute des travaux d'aménagement à son point de services du Cap-de-la-Madeleine, qui ouvrira en janvier 2006. La Coopérative peut ainsi répondre à sa concurrente Arbor Memorial qui érige, à la même époque, un complexe funéraire dans le même secteur.

En 2005, la Coopérative de la Mauricie compte sept salons, situés à Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse, Saint-Séverin-de-Proulxville, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Grand-Mère et Cap-de-la-Madeleine.

Région 04 - Mauricie



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE
LA MAURICIE

¹¹⁵ Le Nouvelliste, 16 juillet 1999, p. 1

¹¹⁶ Le Nouvelliste, 21 juillet 1999, p. 3

Région 05 - Estrie



CENTRE FUNÉRAIRE COOPÉRATIF, RÉ-
GION DE COATICOOK



CENTRE FUNÉRAIRE
DU GRANIT

Le Centre funéraire coopératif, région de Coaticook

Au milieu des années 1970, des citoyens de Coaticook se regroupent pour former une coopérative funéraire. Ces gens doivent d'abord trouver l'argent nécessaire à l'acquisition d'un local dans le centre-ville de la municipalité puisque les institutions financières de l'endroit n'ont pas confiance en eux¹¹⁷. Ils amassent suffisamment d'argent pour acheter une maison sur la rue Child, à l'emplacement qu'on lui connaît toujours. Après avoir acheté la résidence, les futurs membres obtiennent une charte du gouvernement provincial au cours de l'année 1976. Les activités de la Coopérative débutent au mois de février suivant.

Lors de l'assemblée générale d'organisation de la Fédération, qui se tient le 23 mai 1987, le Centre funéraire coopératif de la région de Coaticook y est présent en tant que coopérative ayant un droit de vote.

En 1991, des rénovations majeures transforment l'édifice de la Coopérative. Trois ans plus tard, la Coopérative compte plus de 2 300 membres et possède deux salles d'exposition des corps.

Au cours de l'année 2007, la Coopérative funéraire de Coaticook procède à d'importants travaux à sa résidence funéraire, au coût de 125 000 \$¹¹⁸. Elle s'est faite belle pour recevoir les délégués des coopératives funéraires qui viennent la visiter à l'occasion du congrès annuel de la Fédération.

Le Centre funéraire du Granit

L'histoire du mouvement des coopératives funéraires à Lac-Mégantic est assez complexe. Dès 1971, le siège social de la Coopérative La Québécoise y est installé. Il y demeure jusqu'en 1976, avant d'être transféré à Saint-Philibert-de-Beauce. Ce n'est qu'au début de 1984 que des personnes de Lac-Mégantic tentent de développer de nouveau ce secteur.

Le 10 mars 1985, un groupe de personnes se réunissent pour l'assemblée d'organisation de la nouvelle Coopérative funéraire de Mégantic. L'année suivante, le 9 mars 1986, lors d'une assemblée générale, les membres de la Coopérative s'engagent à signer le certificat d'attestation menant à la création de la Fédération. En 1987, cette coopérative fait partie des membres fondateurs de la nouvelle fédération.

Toutefois, la Coopérative ne traite que trois décès au cours de l'année 1989. Elle éprouve donc de sérieuses difficultés financières et ses administrateurs songent à fermer les portes. Un plan de relance est présenté à l'assemblée générale de la Coopérative le 4 mars 1990.

Au début de 1993, le mouvement coopératif funéraire renaît de ses cendres alors que le Centre Funéraire du Granit remplace l'ancienne Coopérative funéraire de Mégantic. Cette renaissance est rendue possible grâce à l'appui de la caisse populaire et de la coopérative agricole locales. À la fin du mois de mars, la nouvelle organisation compte plus de 450 membres. Ces derniers prévoient déjà l'achat d'une bâtisse afin d'y loger toutes les activités de la Coopérative. Durant le mois de septembre, le Centre funéraire du Granit prend possession de ses nouveaux locaux qui nécessitent des travaux de l'ordre de 300 000 \$.

À la fin de 1993, le Centre funéraire du Granit connaît une situation financière délicate. La coopérative ne traite pas suffi-

¹¹⁷ Le Progrès (Coaticook), 29 avril 2007, p. 7

¹¹⁸ Le Progrès (Coaticook), 21 janvier 2007, p. 10

samment de funérailles pour embaucher un thanatologue à temps plein. Le 18 novembre 1993, Gaston Fortin rencontre le conseil d'administration de la Maison funéraire québécoise afin de discuter d'une entente de services pour que le permanent de Lac-Mégantic se déplace pour faire les embaumements de La Québécoise. Celle-ci accueille favorablement la proposition qui précise que les thanatopraxies confiées au Granit seront payées à l'acte.

En 2000, la Coopérative ouvre deux nouveaux points de services, à Saint-Ludger et à Scotstown. À ce dernier endroit, la Coopérative aménage un salon funéraire au sous-sol de l'église après une entente avec la fabrique. À Saint-Ludger, la Coopérative installe une salle d'exposition dans le centre communautaire de l'endroit. Le coût des travaux, environ 24 000 \$, est partagé à parts égales avec la municipalité. Vers la fin de l'année, la Coopérative inaugure un nouveau point de services à Lambton.

Constatant que la part sociale varie grandement d'une coopérative à l'autre, la Fédération propose en 2004 l'uniformisation de la part sociale à travers tout le réseau afin de favoriser des campagnes provinciales de recrutement. Depuis la création du Granit, le coût de la part sociale pour devenir membre s'est maintenu à 300 \$. Ce montant avait été fixé afin que la Coopérative commence ses activités avec un endettement minime. Pour la Coopérative, réduire le montant de la part sociale à 20 \$ signifie qu'elle devrait rembourser ses 1 121 membres d'un montant de 290 \$ chacun. Cela représente un remboursement de 325 090 \$, ce qui est énorme pour le Granit. Le conseil d'administration refuse de baisser le montant de la part sociale, autant passé que futur, par souci d'équité.

Le territoire desservi par le Centre funéraire du Granit couvre aujourd'hui plus de 23 municipalités et va au-delà de la MRC du Granit.

La Coopérative funéraire de l'Estrie

L'assemblée générale de fondation de la Coopérative funéraire de l'Estrie se déroule le 12 décembre 1974, à l'école du Sacré-Cœur de Sherbrooke. C'est l'aboutissement des efforts de plusieurs groupes communautaires, dont le Carrefour de culture populaire.

Le 29 décembre 1974, le premier décès traité par la Coopérative est cependant assumé par la maison funéraire Boynton, de Bury¹¹⁹. Des pressions exercées par diverses entreprises funéraires forcent cet entrepreneur à ne plus faire affaire avec la Coopérative. Pour obtenir des services funéraires, la Coopérative doit se tourner vers la Coopérative funéraire La Québécoise, qui possède alors son siège social à Lac-Mégantic. Pendant quelque temps, les embaumements de la Coopérative funéraire de l'Estrie vont donc se faire à Lac-Mégantic, située à une centaine de kilomètres à l'est de Sherbrooke.

La Coopérative met rapidement en vente ses parts privilégiées de 100 \$ chacune; la première est vendue à Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke. Dès les premiers mois de 1975, la Coopérative signe une entente avec les caisses populaires de Sherbrooke¹²⁰ afin que ceux qui veulent adhérer à la Coopérative funéraire puissent payer leur part sociale, fixée à 10 \$, par le biais de ces caisses. Lors d'une conférence de presse fortement médiatisée, l'Union régionale des caisses de Sherbrooke, annonce qu'elle a acheté cinq parts privilégiées afin d'aider la Coopérative funéraire de l'Estrie dans son action en faveur des plus démunis.

Le 1^{er} février 1975, la Coopérative emménage au monastère des Pères du Saint-Sacrement où elle occupe cinq salles. Le mois suivant, les administrateurs alertent la Sûreté du Québec, car la Coopérative est victime de harcèlement de la part des



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ESTRIE

¹¹⁹ *Profil*, vol. 2, no 1, p. 9

¹²⁰ M. Desmarais, « L'Union régionale de Sherbrooke appuie la Coopérative funéraire de l'Estrie », *Ensemble*, 18 avril 1975, p. 3.

entrepreneurs privés. Ceux-ci ripostent en envoyant la Gendarmerie royale du Canada enquêter sur les opérations de la Coopérative.

Le 19 décembre 1977, la Coopérative achète, au coût de 90 000 \$, le bâtiment du 530 de la rue Prospect afin d'y loger ses locaux. Quatre ans plus tard, la Coopérative y fait ériger un four crématoire afin d'encourager la « simplicité et la dignité dans les mœurs et les pratiques funéraires »¹²¹. C'est la première coopérative funéraire au Québec à se doter d'une telle installation. Tout en répondant au désir des membres, les administrateurs prennent note qu'en 10 ans, le taux des corps incinérés est monté de 1 % à 40 %. À l'époque, la Coopérative a une entente avec le Service de porteurs de l'Estrie, dont les bureaux sont situés à Magog, pour l'entrée des corps à l'église. Le 19 juin 1978, les administrateurs décident que la salle de montre de la Coopérative ne proposera que quatre modèles de cercueils.

Au cours de sa première décennie d'activités, la Coopérative funéraire de l'Estrie privilégie, comme modèle de développement, la formation de coopératives funéraires autonomes. Ainsi, elle supporte la formation des coopératives de Drummondville (1975), de Coaticook (1976), d'Asbestos (1979) et de Lac-Mégantic (1985). Elle favorise ainsi la prise en charge de la Coopérative par les gens du milieu. La Coopérative funéraire de l'Estrie supporte ces coopératives, à leurs débuts, par des ententes de services. Elle adoptera ensuite comme stratégie d'ouvrir ses propres points de services. En 1990, la localité de Windsor deviendra le premier endroit, à l'extérieur de Sherbrooke, où elle ouvrira une succursale.

En septembre 1986, la Coopérative organise un premier colloque intitulé *La mort, parlons-en!* C'est le premier du genre au Québec. Cette conférence rassemble une

cinquantaine de personnes, dont plusieurs professionnels (infirmières, travailleurs sociaux) qui expriment alors leur manque de connaissances sur le sens à donner à la mort et au deuil. Plus tard, l'événement, devenu annuel, accueillera plusieurs sommités sur la question du deuil et de la mort. Il deviendra un événement unique, autant en Amérique du Nord qu'en Europe. Cette rencontre annuelle disparaît en 1998, parce que l'événement demandait trop d'investissement en ressources humaines.

Au printemps de 1987, la Coopérative inaugure des locaux, dans l'ancienne Caisse Sainte-Jeanne-d'Arc, dans le quartier ouest de Sherbrooke, qu'elle loue 38 000 \$ par année. Simultanément, elle est présente en tant qu'observatrice à l'assemblée générale d'organisation de la Fédération, de mai 1987. À l'automne qui suit, elle en devient membre.

L'année 1988 est une grosse année pour la Coopérative. Elle acquiert l'édifice de la rue Galt Ouest, au coût de 525 000 \$. La Coopérative commence aussi des travaux d'aménagement, au coût de 350 000 \$, à son édifice de la rue Prospect où elle installe, entre autres, un columbarium. Toujours au printemps, la présentation graphique de *Profil*, qui commencera à être publié l'année suivante, est acceptée par le conseil d'administration. Les administrateurs et les employés travaillent sur de nombreux dossiers et ils prévoient un déficit d'opération pour l'année financière en cours. Pour arriver, la Coopérative a dû augmenter trois fois ses prix. Elle ne veut plus payer sa cotisation à la Fédération qui s'élève en 1989 à 10 000 \$. Elle refuse de devenir la vache à lait de la Fédération! Le 19 octobre 1989, la Coopérative manifeste par lettre à la Fédération de son désir de s'en retirer.

¹²¹ Ensemble, 22 mai 1981, p. 9

À la même période, en octobre 1989, une entreprise privée fait une offre mirobolante aux membres de la Coopérative par l'entremise des journaux¹²² : Coogesfu, qui est propriétaire de six maisons funéraires, propose un lot des Jardins du souvenir, d'une valeur de 325 \$, à tous les membres de la Coopérative, en échange de leur part sociale. Cette entreprise souligne aussi le fait que la Coopérative est endettée de plus d'un million de dollars.

Le jour suivant, la Coopérative riposte. Elle clame qu'il n'est pas vrai qu'elle est endettée pour plus d'un million de dollars, mais qu'elle a plutôt des hypothèques d'un million sur des immeubles qui en valent un million et demi. De plus, elle dispose alors d'une réserve de 140 000 \$. Pour finir, Michel Marengo, alors président de la Coopérative, annonce qu'il est même prêt à acheter Coogesfu. Il n'y a qu'à s'entendre sur le prix¹²³! Suite à cette affaire, la Coopérative les Services funéraires coopératifs Drummond rompt le contrat qui l'unit aux Jardins du souvenir pour confier ses crémations à la Coopérative funéraire de l'Estrie.

En 1990, la Coopérative ouvre à Windsor un troisième point de services. Le 8 mai suivant, elle accepte de réintégrer la Fédération en acceptant de payer ses cotisations en souffrance.

En février 1993, la Coopérative ouvre un nouveau point de services dans une maison patrimoniale, située au 208 de la rue King Est, dans le quartier est de Sherbrooke. À l'automne de 1993, le siège social de la Fédération s'installe à Sherbrooke, au 530 de la rue Prospect, dans les locaux de la Coopérative funéraire de l'Estrie.

Le 31 mai 1994, la Coopérative acquiert la Maison funéraire Antonio Boisvert & fils, de Windsor, au prix de 480 000 \$. Les administrateurs décident que ce point de

services conservera son nom. C'est la première fois qu'une coopérative funéraire se porte acquéreur d'une entreprise privée.

Le 6 mai 1995, la Coopérative tient un congrès d'orientation pour faire le point sur ses 20 ans. Pour les membres présents, il faut continuer d'offrir, à des prix accessibles, les services funéraires aux plus démunis. L'accessibilité est le cheval de bataille de ceux qui croient que la Coopérative est en train de pervertir sa mission qui est d'offrir des services à bas prix pour tous. Le 10 novembre 1996, l'assemblée générale vote une proposition afin de réduire le coût des services funéraires de 25 % au cours des cinq prochaines années, à raison de 5 % par année.

En février 1997, la Coopérative met en vente son bâtiment du quartier est de Sherbrooke pour lequel elle obtiendra 150 000 \$. À la même période, des démarches sont entreprises pour acheter son concurrent, les Jardins du souvenir, sachant que cette entreprise a accumulé un déficit qui, croit-elle, dépasse le million de dollars dans ses arrangements préalables. Le 28 mai 1998, une offre d'achat est déposée aux propriétaires des Jardins du souvenir. Six mois plus tard, le 5 novembre, la Coopérative est fière d'annoncer l'acquisition de cette entreprise funéraire au coût de 3 millions de dollars. La Coopérative met ainsi la main sur deux nouveaux salons funéraires sur le territoire de Sherbrooke en plus de points de services à Bromptonville et à East Angus ainsi que d'un cimetière.

En 1999, la Coopérative accepte de transférer les droits de la revue *Profil* à la Fédération.

En 2002, la Fédération conclut une entente avec la Coopérative funéraire de l'Estrie pour une réduction de sa cotisation, et ce, afin de tenir compte des pré-

¹²² La Tribune, 23 octobre 1989

¹²³ La Tribune, 24 octobre 1989

arrangements funéraires déficitaires des Jardins du souvenir. La cotisation ne tiendra plus compte des funérailles qui découlaient des arrangements préalables des Jardins du souvenir, lesquels étaient déficitaires de 800 000 \$. Ainsi pour les années 2001, 2002 et 2003, la Fédération n'a pas tenu compte, dans le versement de la cotisation due, d'environ 100 décès annuellement. Cela représente, pour la Fédération, un manque à gagner de 4 400 \$ par année.

Avant la fin de l'année 2002, la Fédération dépose un projet de fusion entre la Résidence funéraire des Bois-Francis et la Coopérative funéraire de l'Estrie, au conseil d'administration de cette dernière. Quelques mois plus tard, les membres du point de services de Weedon, de la Maison funéraire québécoise, inquiets de la situation qui prévaut au siège social de La Québécoise à Saint-Georges, craignent d'être entraînés dans la tourmente. La Québécoise doit aussi entreprendre des démarches pour trouver un local aux gens de Weedon, car l'ancien sera converti bientôt, mais elle n'a encore rien fait et l'échéance approche. Après maintes péripéties, il est entendu que ce territoire sera maintenant desservi par la Coopérative funéraire de l'Estrie. Le transfert de territoire s'effectue rapidement. Le point de services de Weedon déménage à l'ancien local qui appartenait aux Jardins du souvenir avant sa vente.

Entre-temps, le projet de fusion entre la Résidence funéraire des Bois-Francis et la Coopérative funéraire de l'Estrie tombe à l'eau. Cette dernière laisse le champ libre à JN Donais, coopérative funéraire; elle consacre plutôt ses énergies à poursuivre son projet de fusion avec la Coopérative funéraire de la région d'Asbestos, qui est beaucoup plus proche de son territoire naturel. La fusion entre la Coopérative funéraire d'Asbestos et la Coopérative funéraire de l'Estrie est conclue le 1^{er} février 2005.

En 2006, la Coopérative projette l'aménagement d'un vaste complexe funéraire sur les terrains qu'elle a acquis des Jardins du souvenir en 1998. Le complexe sera érigé près du cimetière acquis, situé sur la rue Vingt-Quatre-Juin, et nécessitera des investissements de plus de 5 millions \$¹²⁴. Ce complexe a été inauguré à la fin de 2006.

Au début de l'année 2007, la Coopérative funéraire de l'Estrie dévoile un projet de construction d'une résidence funéraire dans le secteur Magog-Orford¹²⁵. Le complexe devrait coûter entre 1,5 et 2 millions de dollars. Le conseil d'administration veut ainsi desservir les secteurs inclus entre Rock Forest et Eastman. Plus de 500 membres de la Coopérative résident dans le secteur de Magog-Orford. D'autres projets sont toujours en gestation à East Angus et à Weedon.

En 2007, la Coopérative compte plus de 30 000 membres et possède des points de services à Sherbrooke, Asbestos, Windsor, Bromptonville, East Angus et Weedon.

¹²⁴ La Tribune, 26 août 2006, p. 9

¹²⁵ Le Reflet du Lac, 11 février 2007, p. 4

La Coopérative funéraire de la région d'Asbestos

La Coopérative funéraire de la région d'Asbestos voit le jour en 1979. Son salon, ouvert officiellement en novembre de la même année, est aménagé dans des locaux situés dans l'église Saint-Aimé.

Lors de l'assemblée générale d'organisation de la Fédération, en mai 1987, la Coopérative funéraire de la région Asbestos est présente en tant qu'observatrice. Le 20 mai 1988, elle devient membre de la Fédération.

À la fin de l'année 2001, la Coopérative emménage dans les nouveaux locaux qu'elle a fait construire au coût de 225 000 \$¹²⁶. Elle avait dû quitter l'église Saint-Aimé puisque sa propriétaire, la Ville d'Asbestos, désirait convertir les lieux en édifice à caractère culturel. La Coopérative donne à sa nouvelle construction le nom de Centre funéraire Nouvel horizon d'Asbestos.

En 2002, la Coopérative demande de l'aide à la Fédération car elle éprouve de sérieux ennuis financiers. Par le biais de son fonds d'entraide, la Fédération lui prête 7 500 \$, somme qui sera jumelée à un emprunt semblable contracté auprès de la SADC locale. Ce 15 000 \$ doit permettre à la Coopérative de se renflouer à court terme.

Au début de 2004, des démarches sont entreprises afin que la Coopérative funéraire de la région d'Asbestos fusionne avec la Coopérative funéraire de l'Estrie. Les présidents et les directeurs généraux de ces deux coopératives ainsi que l'agent de développement de la Fédération se rencontrent le 13 janvier pour entreprendre les discussions. La fusion est officielle en février 2005.

¹²⁶ La Tribune, 30 octobre 2001, p. B5

La Coopérative funéraire de Montréal

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES FRAIS FUNÉRAIRES DE MONTRÉAL

Au Québec, la première Loi sur les coopératives est promulguée par le gouvernement provincial en 1888¹²⁷. Elle renferme, entre autres, « les principes de liberté d'adhésion, d'égalité des membres ».

La Société coopérative des frais funéraires de Montréal, connue aussi sous le nom de la Société coopérative des frais funéraires, reçoit son incorporation le 16 août 1895. En 1987, le fichier central des entreprises au ministère de l'Industrie et du Commerce indique que cette société est alors classée en tant que société d'assurance vie. Dès sa création, la Société coopérative vend des polices d'assurance funéraire.

L'organisme fournit aussi des services funéraires. Selon une police émise en 1908, il fait aussi des inhumations. Pour ce faire, il fournit le cercueil, les vêtements pour l'ensevelissement ainsi que la décoration pour la chambre mortuaire. La Société coopérative fournit aussi un corbillard tiré par des chevaux, pour transporter le corps du défunt de son domicile à l'église et de l'église au cimetière. Toutefois, le corps est ramené au domicile, après l'office, s'il doit être enterré à l'extérieur du territoire de Montréal; c'est alors à la famille de voir à ce déplacement. La Société coopérative fait aussi chanter annuellement au mois de novembre une grand-messe pour les défunts qui sont assurés.

Le 31 décembre 1929, cette entreprise d'assurances funéraires possède un fonds de réserve de 411 660,88 \$. Elle traite alors les funérailles de la petite bourgeoisie de la paroisse Saint-Jacques. Pour 1939, selon le rapport du Surintendant des assurances de la province de

Québec, cette coopérative a perçu pour environ 59 000 \$ de primes d'assurances, en plus des 54 000 \$ qu'elle a reçus pour ses activités mortuaires¹²⁸. En 1959, la maison funéraire Urgel Bourgie en acquiert les actifs¹²⁹. Au début des années 1960, la Société coopérative tire seulement 1 400 \$ de la vente d'assurances alors qu'elle vend pour 376 000 \$ de services funéraires. La Société coopérative délaisse peu à peu la vente d'assurances funéraires pour accroître ses activités dans le domaine des pompes funèbres. Le 20 octobre 1976, elle cesse définitivement ses activités de vente de polices d'assurance funéraire.

En mai 1988, la Fédération s'insurge contre l'utilisation que fait Urgel Bourgie ltée du terme « coopérative ». Le MICT lui réplique que rien n'interdit cette pratique : en effet, lorsqu'elle se constitue, rien n'empêche alors dans la Loi sur les coopératives qu'une entreprise puisse prendre le nom de coopérative. Durant l'année, l'ancien bâtiment, vide depuis environ quinze ans, de la Société coopérative des frais funéraires de Montréal situé sur la rue Sainte-Catherine est la proie des flammes. L'édifice appartient alors au Centre des services sociaux du Montréal métropolitain depuis 1975.

En janvier 1994, la Compagnie générale des frais funéraires ltée, la Compagnie d'assurance funéraire de Montréal ltée, la Compagnie d'assurance funéraire Urgel Bourgie ltée et la Société coopérative des frais funéraires de Montréal fusionnent pour former la Société coopérative de frais funéraires inc. Le 25 mai 2000, Action réseau consommateur entreprend un recours collectif contre Stewart, propriétaire de la Société coopérative de frais funéraires de Montréal ainsi que Urgel Bourgie. Selon la poursuite, il y aurait alors en circulation plus de 18 000 polices de la Société coopérative en circulation dont elle ne

¹²⁷ M. D'Amours, op. cit., p. 96

¹²⁸ J. Lamarche, op. cit., p. 79

¹²⁹ La Presse, 31 mai 1988, p. A3

veut plus respecter les clauses. Aujourd'hui, la Société coopérative des frais funéraires de Montréal appartient aux Services commémoratifs Celebris inc.

LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE MONTRÉAL

Une première coopérative funéraire de Montréal est constituée en 1984¹³⁰. Le 15 janvier 1985, cette coopérative adhère au comité de coordination des coopératives funéraires du Québec. Le 20 janvier 1986, ses membres votent une proposition pour la création de la Fédération. En mai 1987, la Coopérative funéraire de Montréal est l'un des membres fondateurs de la Fédération. Ses bureaux sont alors logés au 4266 de la rue Chambord.

Le plan d'action du président de la Fédération, Claude Boivin, pour pénétrer le marché de Montréal, est d'avoir accès au plus grand nombre possible de sous-sols d'église sur le territoire de Montréal qu'une équipe mobile aménagerait rapidement au moment des funérailles. Il espère aussi avoir la collaboration du Mouvement Desjardins pour effectuer le recrutement des membres. Les différents services funéraires seraient rendus par la Coopérative funéraire de la Rive-Sud.

Durant l'année 1989, une étude de pré-faisabilité sur la viabilité d'une coopérative funéraire sur le territoire de Montréal est réalisée. La Coopérative ne compte alors que 24 membres en règle. Lors de sa présentation, le 27 février 1990, l'étude est très bien accueillie par les membres présents, mais, dès le mois de mars, ceux-ci ne tiennent déjà plus de réunions. Au printemps de l'année suivante, les administrateurs de la Fédération proposent que la Coopérative de Montréal n'apparaisse plus dans les rapports tant qu'elle n'aura pas commencé ses activités. Cela prendra plus de temps que prévu!

En 1998, la Fédération dégage un montant de 10 000 \$ pour recruter un chargé de projet voué au développement du marché montréalais. Plusieurs directeurs généraux de CDEC, entre autres, ceux de la Petite Patrie, de Hochelaga-Maisonneuve et de la Petite Bourgogne sont rencontrés. La Fédération des caisses populaires de Montréal s'engage à collaborer au projet qui sera réalisé plus tard.

En 2000, la Fédération mandate son directeur Alain Leclerc afin qu'il entreprenne des démarches en vue d'acquérir la Maison Urgel Bourgie qui est de nouveau à vendre. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie accorde une subvention de 100 000 \$ à la Fédération afin de couvrir le montant des honoraires professionnels nécessaires à l'acquisition. Toutefois, après dix-huit mois de travail intense, Stewart vend l'entreprise au groupe Celebris.

En janvier 2007, trois personnes désireuses de participer à la création d'une coopérative funéraire à Montréal font visiter un bâtiment de Tétreaultville, situé dans l'est de Montréal, à des mandataires de la Fédération.

Chaque année, sur les 55 000 décès recensés au Québec, 25 000 proviennent de Montréal. Il y a donc un immense marché disponible pour la création d'une coopérative funéraire viable. En juillet 2007, la Coopérative funéraire de l'Île de Montréal obtient donc sa charte. Au moment de publier cet historique, la Coopérative est sur le point de tenir son assemblée d'organisation en juin 2008. La mise en opération de la Coopérative est prévue pour le début de 2009 dans l'édifice de Tétreaultville, situé sur la rue Notre-Dame, que la Coopérative a acquis le 6 août 2007 au prix de 480 000 \$.

¹³⁰ La Presse, 22 novembre 1989, p. C1

La Coopérative funéraire de l'Outaouais

En mars 1979, les personnes regroupées pour mettre sur pied une coopérative funéraire dans la région de l'Outaouais, aidées en cela par le CLSC de Hull et la Caisse populaire Saint-Joseph¹³¹, forment un comité d'administration provisoire. Le 3 novembre suivant, le gouvernement provincial leur octroie la charte qui officialise la création de la Coopérative funéraire de l'Outaouais. Le mois suivant, le 19 décembre, la Coopérative tient son assemblée d'organisation au Centre diocésain.

Le 18 septembre 1981, les locaux de la Coopérative, situés au 11 de la rue Sainte-Bernadette, ouvrent officiellement leurs portes. La Coopérative funéraire de l'Outaouais dessert alors les localités d'Aylmer, Gatineau, Hull, Hull-Ouest, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et L'AngeGardien. Pour devenir membre, il suffit de payer une part sociale de 25 \$.

La Coopérative funéraire de l'Outaouais connaît une croissance rapide. Au cours de sa première année, elle organise plus de 85 funérailles au prix moyen de moins de 1 000 \$¹³². En novembre 1982, la Coopérative ouvre un salon à Gatineau, sur la rue de la Savane À l'époque, elle prévoit ouvrir un point de services sur demande au presbytère de Saint-Pierre-de-Wakefield¹³³. Cinq ans plus tard, la Coopérative funéraire de l'Outaouais devient l'un des membres fondateurs de la Fédération.

En 1988, elle déménage au 664 du boulevard Maloney Est, à Gatineau. La Coopérative y installe deux salles d'exposition, inaugurées le 21 septembre 1988. En fait, la véritable adresse du bâtiment lorsque la Coopérative en prend possession est le 666 qui est le chiffre de

l'Antéchrist dans l'Apocalypse. Ne voulant pas offenser les familles des défunts exposés, la Coopérative obtient de la Ville un changement du numéro de porte. Déjà, la localité de Hull a dû changer le numéro civique des premiers salons de la Coopérative puisqu'ils étaient situés au 13 de la rue Sainte-Bernadette.

En 1991, la Coopérative loue la partie du presbytère de la rue Sainte-Bernadette que s'était réservée la paroisse. Elle y installe un columbarium et une nouvelle salle de montre pour y exposer les cercueils et les urnes funéraires, et fait le réaménagement des bureaux administratifs, tout en rajeunissant la décoration des deux salles d'exposition.

En 1993, faisant preuve d'audace, la Coopérative engage trois femmes dans la trentaine, les sœurs Charron, qui deviennent porteuses de cercueils¹³⁴. L'année suivante, la multinationale SCI acquiert en Outaouais la Maison funéraire Beauchamp et, en janvier 1995, Gauvreau et fils, ce qui laisse présager pour le mouvement coopératif des ennuis avec les multinationales.

En 1996, la Coopérative ouvre de nouveaux locaux à Gatineau sur le boulevard de La Vérendrye. Le complexe, inauguré le 15 juin, a nécessité un investissement de 1,5 million \$¹³⁵. Vers la fin de l'année, la Fédération dresse un plan d'affaires en vue de fusionner les coopératives funéraires de l'Outaouais et Mgr Brunet, située à Mont-Laurier. Bien que l'idée d'une fusion soit acceptée par la Coopérative Mgr Brunet dès le début de l'année 1997, cette dernière mettra fin aux négociations, préférant continuer à fonctionner seule.

Le 19 janvier 1999, la Coopérative acquiert les salons J. Hubert Villeneuve de Thurso et de Ripon qui traitent environ 55 funérailles par année. Cet achat lui

Région 07 - Outaouais



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'OUTAOUAIS

¹³¹ Le Droit, jeudi 8 mai 2003, p. 38

¹³² Ensemble, 10 décembre 1982, p. 14

¹³³ Ensemble, 10 décembre 1982, p. 14

¹³⁴ Le Soleil, 4 juillet 1993, p. B2

¹³⁵ Le Droit, 24 novembre 1995, p. 22

permet de mieux s'intégrer au marché du secteur de la Petite-Nation. Au printemps, à la suite de la faillite de la maison funéraire Laviolette et Robinson, la Coopérative funéraire de l'Outaouais promet à l'Office de la protection des consommateurs qu'elle peut prendre en charge la centaine d'arrangements préalables contractés par cette entreprise¹³⁶. Ainsi, les bénéficiaires vont recevoir gratuitement les services auxquels ils auraient eu droit, dans les limites des capacités de la Coopérative.

En 2000, la Coopérative de l'Outaouais occupe 50 % du marché funéraire de la région¹³⁷. Durant l'année, elle inaugure ses nouvelles installations situées à Hull, où elle installe son siège social. La Coopérative a acquis le terrain sur lequel est érigé le complexe de la corporation qui gère les cimetières du diocèse. En échange, elle s'est engagée à envoyer au crématorium des Jardins du souvenir les corps des défunts qui souhaitaient se faire incinérer, et ce, pour une période de 20 ans.

Au cours du mois de décembre, un conflit de travail oppose les employés et la direction de la Coopérative. Le lock-out imposé durera 42 jours¹³⁸. C'est le premier conflit de travail entraînant un arrêt des activités dans une coopérative funéraire du Québec.

En 2004, l'idée d'une fusion entre les coopératives funéraires de l'Outaouais et Mgr Brunet revient à la surface, sept ans après la première tentative. Le projet n'aboutit pas à une entente.

La même année, la Coopérative funéraire de l'Outaouais est aux prises avec un dossier qui peut avoir une grave incidence pour elle et pour tout le domaine funéraire. Elle conteste alors une décision de la CSST qui décrète que deux personnes sont nécessaires pour transporter les corps. C'est avec soulagement qu'elle réussit à gagner sa cause.

En 2007, la Coopérative funéraire de l'Outaouais investit plus de 1,7 million \$ pour agrandir ses locaux du secteur Gatineau. Elle désire, entre autres, y aménager une salle cérémoniale d'une capacité de 200 personnes¹³⁹. Simultanément, la Coopérative prévoit construire un point de services sur un terrain qu'elle possède à Buckingham. Grâce à sa situation financière exceptionnelle, la Coopérative décide aussi de baisser le prix de certains de ses services et biens funéraires.

¹³⁶ Le Droit, 14 décembre 1999, p. 9

¹³⁷ Le Droit, 29 juillet 2000, p. 10

¹³⁸ Le Droit, jeudi 8 mai 2003, p. 38

¹³⁹ La Revue du 20 juin 2007, p. 9

La Coopérative funéraire du Nord

La Coopérative funéraire du Nord, située à Saint-André-Avellin, est enregistrée le 6 octobre 1959 selon la Loi des syndicats coopératifs. Le coût de la part sociale est alors de 10 \$. Le 7 décembre 1978, elle formule une demande afin d'être dorénavant régie par la Loi des associations coopératives. Ce changement de statut est annoncé dans la *Gazette officielle du Québec* du 24 mars 1979.

Dès juillet 1982, la Coopérative, dont le siège social est alors à Chénéville, reçoit ses services funéraires de la Coopérative funéraire de l'Outaouais. À l'automne de 1987, après avoir pris connaissance de l'étude de ses états financiers par le secrétaire-trésorier de la Fédération, la Coopérative funéraire du Nord se trouve placée devant deux choix, soit la fusion avec la Coopérative funéraire de l'Outaouais ou la liquidation de ses actifs. Elle opte pour la fusion.

Le 13 septembre 1993, suite à la démission de trois administrateurs, il ne reste plus qu'un seul administrateur au conseil d'administration de la Coopérative. Au printemps suivant, la Coopérative funéraire du Nord et celle de l'Outaouais parviennent à s'entendre pour fusionner. La fusion devient officielle le 1^{er} janvier 1995. La Coopérative du Nord ne comptait alors plus qu'une trentaine de membres et ne traitait que cinq funérailles par année.

La Coopérative funéraire du Pontiac

La Coopérative funéraire du Pontiac, située à Fort-Coulonge, est constituée le 7 mai 1987. Le 2 septembre suivant, dans une lettre adressée à la Fédération, le conseil d'administration de cette coopérative mentionne que l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 août a voté une proposition d'adhésion à la Fédération.

Dès le mois de septembre 1987, la Fédération mandate son secrétaire-trésorier pour que cette coopérative puisse remplir toutes les formalités pour entrer dans ses rangs. Toutefois, à cause de l'inactivité de cette coopérative, le ministère de l'Industrie et du Commerce la dissout le 1^{er} octobre 1992¹⁴⁰.

¹⁴⁰ Direction des coopératives, archives

La Résidence funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue

En 1974, un groupe de personnes issues du monde syndical de la région de La Sarre se rend à la Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean afin de recueillir de l'information sur les démarches à entreprendre pour fonder une coopérative funéraire. La Coopérative nouvellement créée prend le nom de Coopérative funéraire du Nord-Ouest québécois. L'année suivante, elle change de nom pour devenir la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue. En plus du siège social de La Sarre, elle compte rapidement trois points de services, situés à Amos, Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Au cours de l'année financière 1975-1976, la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue mène une campagne de promotion phénoménale. Elle ouvre alors d'autres succursales à Malartic, Senneterre et Val-d'Or. Après dix mois d'activités, la Coopérative compte plus de 8 000 familles dans ses rangs¹⁴¹. Au cours de cette période, elle traite environ 212 funérailles. Elle atteint ainsi son niveau d'autofinancement puisque, pour terminer l'année sans déficit, son objectif était de fournir des services à environ 150 personnes. Mais la Coopérative a maille à partir avec des entreprises funéraires de la région : suite à des pressions que ces entreprises exercent sur lui, le fabricant de cercueils Girard & Godin de Québec cesse d'approvisionner la Coopérative¹⁴².

Au cours de l'année 1979, la Coopérative produit un bulletin d'information intitulé *Mourir selon ses moyens*¹⁴³.

En 1982, elle fait installer dans ses locaux un four crématoire au prix de 200 000 \$¹⁴⁴. La Société de développement des coopératives, aujourd'hui Investissement Québec, lui octroie un prêt de 66 000 \$ pour la réalisation de ce projet. Cela aidera beaucoup la Coopé-

ratrice à donner un meilleur service à ses membres et à la population puisque, avant cette installation, les maisons funéraires devaient envoyer à Montréal les corps à incinérer. Aucun entrepreneur privé de la région n'était alors doté de cet équipement indispensable.

En 1985, la Coopérative transfère son siège social de La Sarre à Rouyn-Noranda¹⁴⁵. Le 24 mai 1986, elle tient une assemblée générale afin d'approuver la création d'une fédération. Elle a le droit de vote lorsque se tient l'assemblée générale d'organisation de la Fédération, le 23 mai 1987.

En 1989, la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue compte plus de 21 554 membres, ce qui constitue environ 15 % de la population régionale. Elle occupe alors une part de marché de 32,8 %, soit la proportion la plus élevée parmi toutes les coopératives.

Le 3 juin 1994, le conseil d'administration de la Fédération prend connaissance d'une missive envoyée par cette coopérative qui demande sa désaffiliation immédiate de l'organisme. Toutefois, au 1^{er} octobre, après étude des actions menées par la Fédération, la Coopérative croit qu'elle songerait à se « réaffilier » si son conseil d'administration voyait des changements significatifs. À l'automne, la Fédération accepte la démission de l'Abitibi-Témiscamingue. En 1997, la Coopérative joint de nouveau les rangs de la Fédération.

Le 27 février 2000, la Coopérative inaugure ses nouvelles installations d'Amos. Cet aménagement a coûté 387 000 \$, payé entièrement par le fonds de roulement de la Coopérative. Moins de deux mois plus tard, celle-ci termine l'établissement d'un autre salon, cette fois à Ville-Marie.

Région 08 - Abitibi- Témiscamingue



RÉSIDENCE FUNÉRAIRE
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

¹⁴¹ Ensemble, 2 avril 1976, p. 10

¹⁴² Papiers Gérard Gosselin

¹⁴³ Ensemble, 19 octobre 1979, p. 17

¹⁴⁴ Ensemble, 19 mars 1982, p. 9

¹⁴⁵ Abitibi, historique

Au cours de l'année 2004, la Coopérative ouvre un nouveau point de services à Malartic. La même année, se questionnant sur l'efficacité de sa structure organisationnelle, cette coopérative demande à la Fédération d'intervenir dans le cadre d'une planification stratégique.

En plus de son siège social situé à Rouyn-Noranda, la Coopérative est présente à Amos, La Sarre, Malartic, Senneterre, Ville-Marie et Val-d'Or. Elle dispose aussi de trois columbariums à Rouyn-Noranda, dont un intérieur. Avec ses 23 000 membres, elle est aujourd'hui l'une des plus importantes au Québec.

La Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord

En juin 1991, une coopérative funéraire est en voie de formation dans le secteur de Rivière-Portneuf. Au printemps de 1992, la future coopérative reçoit l'autorisation du gouvernement pour sa mise en opération. Les membres se préparent à tenir leur assemblée de fondation. Le 29 mai 1993, elle est acceptée comme membre lors de l'assemblée générale de la Fédération qui se tient à Lévis.

Le 22 février 1996, la Coopérative acquiert la maison Lauréat Gagné. Sur le territoire de la Haute-Côte-Nord, cette entreprise possède des ententes de services avec des associations de frais funéraires. Ces dernières contraignent Lauréat Gagné à leur accorder des prix raisonnables sous peine de démarrer leur propre entreprise funéraire. Ces organismes sont présents dans les localités de Les Bergeronnes, Sainte-Thérèse-de-Colombier, Sacré-Cœur, Sault-au-Mouton, Saint-Paul-du-Nord, Forestville et Rivière-Portneuf. Il faut tout faire pour rallier ces groupes à la Coopérative!

Afin de satisfaire à la volonté de la SDI, qui a accordé un prêt de plus de 100 000 \$ pour la réalisation de cette transaction, la Coopérative signe une entente de services avec la Fédération. Cette dernière s'engage à mettre en place une structure pour aider au démarrage de la Coopérative et assurer le suivi dans les affaires de cette organisation. Bernard Domingue, ancien directeur général de la Résidence funéraire du Saguenay, est mis à contribution pour la réussite du projet. À la fin de l'année 1996, la Coopérative réussit à s'entendre avec les organismes communautaires de frais funéraires disséminés à travers le territoire. Elle s'empare ainsi de presque tout le marché compris entre Tadoussac et Colombier sur la Haute-Côte-Nord.

Région 09 – Côte-Nord



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

La Coopérative funéraire d'Aubigny

En 1996, lors d'un Sommet consacré aux aînés, les gens de Lévis expriment leur intérêt quant à l'implantation d'une coopérative funéraire sur leur territoire¹⁴⁶. Le 4 octobre 1998, la Fédération accepte l'adhésion de la Coopérative funéraire d'Aubigny en ses rangs. L'année suivante, la Fédération prête 10 000 \$ à cette coopérative pour son projet d'implantation.

Au cours de l'année 2002, les coopératives funéraires d'Aubigny et du Plateau se rencontrent afin de fusionner, car elles ne veulent pas diluer leurs forces. La fusion, effective le 1^{er} janvier 2003, permet la construction d'un complexe funéraire dans le cimetière Mont-Marie situé à Lévis. De son côté, la Corporation du cimetière Mont-Marie possède déjà un columbarium depuis l'année 1992. L'inauguration du complexe funéraire de la Coopérative funéraire du Plateau, le 17 septembre 2003, vient donc compléter les installations de la Corporation du cimetière.

La Coopérative funéraire de Lotbinière

En 1978, peu après sa fondation, la Coopérative funéraire de Lotbinière signe des ententes de services funéraires avec la Coopérative du Pied-de-la-Falaise. Mais, au début de l'année 1980, cette coopérative, alors située à Saint-Agapit, demande de l'information à la Coopérative de Drummondville sur le fonctionnement d'une coopérative funéraire.

Au cours du printemps de 1988, la Coopérative funéraire de Lotbinière lance un appel à l'aide à la Fédération. Ses membres manquent d'encadrement. De plus, lorsque l'un de ses sociétaires trépassé, elle doit louer une salle paroissiale pour l'exposition car elle ne dispose pas elle-même de salon funéraire.

Au début des années 2000, le président contacte la Fédération en lui mentionnant qu'il veut mettre fin aux activités de la coopérative. Au cours de l'année 2004, la Fédération travaille un projet de fusion avec la Coopérative du Plateau. Cette entente prévoit également le transfert des parts sociales des arrangements préalables négociés auprès de sa consœur. Puis, le Plateau mène une campagne de promotion et de mise en marché importante sur ce territoire qui est limitrophe à celui de Lévis. Il faut préciser que la Coopérative de Lotbinière ne tient plus d'assemblée annuelle et ne présente plus ses états financiers depuis une dizaine d'années. Cette coopérative est officiellement dissoute le 10 janvier 2005.

¹⁴⁶ Le Soleil, 18 septembre 2003, p. A8

La Maison funéraire de L'Amiante

En 1972, une coopérative funéraire est formée à Thetford Mines. Elle porte le nom de Coopérative funéraire de Thetford et son bureau est situé au 478, de la rue Charest. Nous ne pouvons dire si cette coopérative est alors mise en opération, mais on sait que le gouvernement l'a reconnue officiellement puisqu'il lui a accordé une charte.

Au début de 1979, le Service funéraire coopératif Drummond reçoit une demande provenant de personnes de Thetford Mines qui désirent avoir des informations concernant le fonctionnement d'une coopérative funéraire. À la fin de novembre 1982, après maintes péripéties, la Coopérative funéraire de la région de L'Amiante (Cofura) inaugure son local à Thetford Mines, avec l'appui de la Société nationale des Québécois de la région. Toutefois, la Coopérative connaît des ratés au point de vue opérationnel et organisationnel mais, avec l'aide du gérant de la Caisse populaire Saint-Maurice, le découragement fait place à de l'enthousiasme et le projet se concrétise en 1983.

En 1988, cette coopérative est admise dans les rangs de la Fédération, à la condition qu'elle dépose, la veille de l'assemblée annuelle du réseau, la preuve que ses membres désirent faire partie du regroupement.

L'année suivante, la Coopérative acquiert un bâtiment situé sur la rue Saint-Joseph, à Thetford Mines. À l'automne de 1992, la Coopérative s'y fait ériger un columbarium.

À la fin de 1999, la Coopérative veut aménager ses locaux à un autre endroit. L'année suivante, la Cofura change de raison sociale pour devenir la Maison funéraire de L'Amiante. En juin 2000,

par l'entremise de son fonds d'entraide, la Fédération prête une somme de 34 000 \$ à cette coopérative pour qu'elle puisse emménager dans de nouveaux locaux. La Coopérative acquiert un édifice désaffecté au coût de 180 000 \$. Le projet coûtera finalement 375 000 \$, en y incluant le prix d'acquisition. Le nouveau complexe comporte deux salles d'exposition, une salle multifonctionnelle qui peut se transformer en chapelle, un columbarium, une salle de montre ainsi qu'un laboratoire. L'ouverture officielle a lieu le 15 octobre 2001. L'année suivante, cette coopérative funéraire hausse son chiffre d'affaires de 59 %.

En 2005, la Coopérative met fin à son entente de services avec Drummondville pour en signer un nouveau avec le Centre funéraire coopératif de la région de Coaticook. L'année suivante, elle aménage un local à East Broughton pour desservir la population de cette localité.



MAISON FUNÉRAIRE DE L'AMIANTE



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
LA QUÉBÉCOISE

La Coopérative funéraire La Québécoise

La Coopérative funéraire La Québécoise est constituée le 11 septembre 1971. Son siège social se trouve alors à Lac-Mégantic.

Le 13 août 1975, La Québécoise tient une assemblée spéciale où le conseil d'administration de la Coopérative rencontre deux délégués du ministère des Institutions financières pour tenter de terminer le dossier des coopératives qui vont fusionner à La Québécoise. Le mois suivant, ce ministère envoie un chèque de 10 000 \$ à la Coopérative pour garantir les sommes déjà payées en préarrangements funéraires par certains membres et dépenses sous l'ancienne administration. Toutefois, une partie de cet octroi gouvernemental va servir à payer la créance due au fabricant de cercueils Girard & Godin.

En 1975, la Coopérative couvre un grand territoire. Elle fait entreposer des cercueils chez un entrepreneur privé de Sainte-Marie-de-Beauce et à la salle paroissiale Notre-Dame-de-Fatima, située à Lac-Mégantic. Le 31 octobre 1975, le conseil d'administration tient une soirée d'information à Weedon afin d'y présenter la Coopérative. Celle-ci ouvrira un point de services à cet endroit l'année suivante.

Le 16 décembre 1975, 16 coopératives funéraires paroissiales signent l'acte d'accord pour fusionner à la Coopérative funéraire La Québécoise.

Le 24 mars 1976, les dirigeants de la Coopérative funéraire de l'Estrie votent une résolution afin qu'aucune dépense ne soit faite au salon de Weedon sans leur approbation. Il semble qu'il y ait des problèmes de territoire à régler avec la Coopérative funéraire La Québécoise. Quelque temps après, une vingtaine de membres de la Coopérative funéraire de l'Estrie retirent leurs parts sociales et deviennent membres de La Québécoise.

Le 23 mai 1976, lors d'une assemblée générale, les membres votent en faveur du déménagement du siège social de la Coopérative de Lac-Mégantic vers Saint-Philibert-de-Beauce. Lors de cette assemblée, on avertit les personnes présentes que la charte de la Coopérative comporte une clause qui précise qu'il faut « éviter toute dépense inutile qui hausserait le coût des funérailles ».

Le 20 avril 1977, La Québécoise demande à Mgr Paul Nicole de l'archevêché de Québec d'entreprendre des démarches pour amender les lois des fabriques afin de permettre à celles-ci l'exposition des défunts dans les salles qu'elles gèrent. Ce geste est destiné à soulager plusieurs fabriques qui agissent dans l'illégalité et permettra la création de coopératives funéraires dans plusieurs paroisses. Pour convaincre Mgr Nicole, on ajoute que cette action serait appréciée par ceux qui, inspirés par les directives des évêques, œuvrent à fournir des funérailles décentes aux gens les plus démunis. À cette époque, la Coopérative compte déjà plus de 8 000 membres¹⁴⁷.

Au cours de l'été 1979, les administrateurs de La Québécoise demandent à la Coopérative funéraire de l'Estrie si celle-ci veut traiter ses embaumements. En octobre 1979, les administrateurs de la Coopérative cherchent un local à Lac-Mégantic pour y implanter un point de services, ce qu'ils réussiront trois ans plus tard en louant une maison. En mars 1981, la Coopérative signe un bail de cinq ans pour aménager un salon funéraire dans une bâtisse de Beauceville. Ce nouveau salon est inauguré le 11 octobre suivant. Pourtant, à la même époque, La Québécoise parle de fusionner avec l'Anse; elle est tellement mal en point qu'elle envisage la liquidation de ses actifs.

Lors de l'assemblée du 15 novembre 1981, La Québécoise démarre une campagne de vente de parts privilégiées à

¹⁴⁷ F. Larouche, op. cit., p. 46

Saint-Georges-de-Beauce, afin d'y acquérir une maison située sur la 156^e Rue. Durant l'année 1982, la Coopérative signe un bail avec la municipalité de Weedon pour aménager une salle d'exposition dans la salle communautaire de l'endroit. Le 22 août, elle octroie une somme de 2 000 \$ aux sociétaires de Weedon afin de les aider à aménager une salle d'embaumement et à acheter de l'équipement; les gens de l'endroit sont aussi invités à fournir la somme qui serait manquante. Le 19 novembre 1982, La Québécoise loue une salle dans un ancien garage situé sur la 2^e Avenue à Saint-Georges-Est.

En septembre 1983, la Coopérative commence à remplir des contrats de service avec la Cofura de Thetford Mines pour l'utilisation du laboratoire de cette dernière ou pour celui de Weedon; elle signe aussi des ententes pour la location de corbillards. Au cours de ce même mois, la Coopérative décide qu'elle va payer à la fin de l'année seulement sa contribution, soit un dollar par décès, au comité de coordination des coopératives funéraires du Québec. Ce n'est toutefois que le 15 décembre 1984, pour la date du 1^{er} janvier suivant, que la Coopérative décide réellement d'adhérer à ce comité. La cotisation est alors de deux dollars par funérailles.

Le 12 février 1984, Joseph Bouchard, un citoyen de Lac-Mégantic, présente un plan de développement pour le secteur de Lac-Mégantic. Le conseil d'administration de La Québécoise décide de fournir la liste des membres demeurant dans ce secteur afin de pouvoir y faire du développement. Le salon de la 156^e Rue, situé à Saint-Georges-de-Beauce ouvre ses portes au printemps de 1984.

Le 11 mai 1985, La Québécoise refuse de céder du territoire à la Coopérative funéraire de Lac-Mégantic qui n'apprécie

pas l'insistance de La Québécoise à envahir son territoire. Étant donné qu'il est impossible de transférer les contrats des membres qui résident à Lac-Mégantic, la Coopérative funéraire La Québécoise leur cède les accessoires dont elle dispose dans ce secteur. Au début de 1986, la Coopérative acquiert une propriété à Beauceville-Est au prix de 40 000 \$. L'année suivante, la Coopérative acquiert l'édifice de la 156^e Rue à Saint-Georges-Est.

Lors de l'assemblée générale d'organisation de la Fédération, tenue en mai 1987, La Québécoise y est présente en tant qu'observatrice. En 1988, la Coopérative veut faire des travaux d'aménagement dans sa bâtisse de Saint-Georges, et ce, au coût de 113 000 \$. À ce moment, il n'est aucunement question pour les administrateurs de se joindre à la Fédération.

Le 2 juillet 1989, il est décidé de commencer le projet du nouveau salon à Saint-Georges dans le secteur du ciné-parc. Les travaux vont coûter plus de 217 000 \$. L'année suivante, la Coopérative décide de louer une maison à Saint-Martin afin d'y aménager un salon funéraire.

En mai 1991, la Coopérative engage son premier thanatologue à temps plein. Le 5 juin suivant, la Coopérative funéraire La Québécoise change son nom pour devenir la Maison funéraire québécoise.

Au printemps de 1992, la Maison funéraire désire vendre au prix de 50 000 \$ la bâtisse de Beauceville où elle loge afin de réduire l'endettement de la Coopérative. Le 15 juillet suivant, elle en arrive à une entente avec les Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré pour louer leur local, en priorité sur tout autre locateur lorsque surviendra un décès, pour en faire une salle d'exposition. Le 2 décembre 1992, le conseil vote une résolu-

tion afin d'acquérir la maison de Saint-Martin au prix de 74 500 \$, si l'assemblée générale donne son accord, ce qui sera fait deux semaines plus tard.

Finalement, le 25 février 1995, la Maison funéraire québécoise, dont le siège social est maintenant à Saint-Georges-de-Beauce, joint les rangs de la Fédération.

Le 20 avril 1993, la Maison funéraire demande à l'inspecteur général des institutions financières de bien vouloir délimiter le territoire dont elle dispose et celui du Centre funéraire du Granit qui vient de renaître. Deux semaines plus tard, les administrateurs de La Québécoise affirment toujours « que le territoire de leur coopérative est la province de Québec ». Mais, le 9 juin 1993, La Québécoise doit se résoudre à rembourser les parts sociales des membres qui proviennent de la région de Lac-Mégantic.

Toujours en 1993, la Coopérative ressent l'urgence de construire un columbarium. Le 6 octobre 1993, La Québécoise veut aménager un salon funéraire dans le secteur de Saint-Côme. Un concurrent, Gérald Cloutier, de Beauceville, vient d'y acquérir la Maison Morissette et la Coopérative désire prendre de l'expansion dans ce secteur. À Beauceville, le conseil veut entreprendre des négociations afin d'aménager une salle d'exposition dans la bâtisse qui appartient aux Chevaliers de Colomb de l'endroit. Pour ce faire, des investissements de 40 000 \$ sont nécessaires. Dès lors, il faut reporter les travaux prévus au point de services de Saint-Martin.

Le 18 novembre 1993, Gaston Fortin, du Centre funéraire du Granit, situé à Lac-Mégantic, vient proposer une entente de services à La Québécoise. Il est prêt à signer une entente pour que le Granit fasse les thanatopraxies de cette dernière.

Il n'y a pas beaucoup de funérailles alors à Lac-Mégantic et le Granit, en augmentant la tâche de son thanatologue, pourra maintenir son poste. La proposition est acceptée par le conseil d'administration de La Québécoise.

Le salon de Beauceville est inauguré le 20 février 1994. Le coût des rénovations a été de 29 000 \$. À la fin de 1994, la situation n'est guère reluisante pour La Québécoise à Beauceville. Pendant six semaines, le concurrent privé a traité 14 décès alors qu'aucune famille n'a requis les services de la Coopérative.

Le 10 septembre 1996, le conseil prend la décision d'enclencher les démarches afin de fermer les points de services de Beauceville et de Saint-Martin. La résiliation du bail de Beauceville est chose faite au cours de l'été suivant.

Au début de 1998, La Québécoise fait des campagnes de promotion dans les paroisses de Saint-Martin, Saint-Benoît, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie et Saint-Côme. En février, le conseil décide de mettre sur pied des procédures afin d'améliorer le développement de la Coopérative. Le 22 avril, la Coopérative enclenche des travaux d'aménagement, au coût de 45 000 \$, à son siège social de Saint-Philibert-de-Beauce.

Le 21 octobre 1998, à la réunion du conseil d'administration, on rapporte que La Québécoise a mauvaise image parmi la population. Le mois suivant, les membres de Saint-Honoré réunis en assemblée déplorent le fait que leur salon soit aménagé dans une salle qui sert à différents usages, alors que la concurrence possède un salon qui est voué strictement au domaine funéraire.

D'ailleurs, le mois suivant, soit le 25 novembre 1998, un projet pour l'achat d'une bâtisse à Weedon, au coût de 110 000 \$, est amené à la réunion du

conseil d'administration. L'acquisition a pour but de développer ce point de services pour l'avenir. Après s'être plus amplement informée, La Québécoise décide de ne pas donner suite à ce projet puisqu'il ne paraît pas rentable et que le développement du secteur de Weedon n'est pas dans les priorités du conseil d'administration.

Les entrepreneurs funéraires privés prennent la ville de Saint-Georges d'assaut à l'aube de l'an 2000. La Maison Roy & Giguère y construit un complexe moderne qui comprend un mausolée, un crématorium, un columbarium, une chapelle, une crypte et une salle de réception. Gérald Cloutier, quant à lui, érige une nouvelle maison funéraire qui comporte deux salons, un columbarium ainsi qu'une garderie.

Au cours de l'année 2000, La Québécoise n'est pas en reste : elle entreprend des démarches pour l'achat du complexe Sartigan, situé à Saint-Georges, au coût de 450 000 \$. Son aménagement en centre funéraire est évalué à plus à 450 000 \$ lui aussi. En septembre, la Coopérative refuse d'engager la Fédération dans le projet d'achat de ce complexe.

L'administrateur responsable du dossier d'acquisition au sein de La Québécoise mentionne qu'il faut une augmentation significative d'entrées d'argent dans l'entreprise sinon, « c'est la mort de la Coopérative ». Le 10 octobre, après de longs échanges entre les administrateurs de la Coopérative, le conseil va de l'avant dans le projet d'achat du complexe Sartigan. Trois semaines plus tard, le conseil accepte de signer une entente de services avec la Fédération.

Le 12 décembre suivant, l'assemblée générale accorde le mandat au conseil d'administration de faire la transaction pour acquérir le complexe Sartigan. Le déménagement des bureaux de Saint-Georges

de la Coopérative s'effectue au cours de la dernière semaine du mois d'octobre 2001. Avant la fin de l'année, La Québécoise demande à la Fédération de lui prêter 50 000 \$ par le biais de son fonds d'entraide.

À l'automne de 2002, la Coopérative demande à la Fédération de l'aider dans sa restructuration. Il y a, entre autres, le problème du point de services de Weedon. Le bâtiment où loge la Coopérative va être transformé en logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. La Coopérative devait trouver un autre local dans un délai de quelques mois et rien n'a encore été fait. À Weedon, la Coopérative traite environ 35 décès par année. À Saint-Georges, la Coopérative ne va guère mieux. Le volume de décès qu'elle traite se situe à environ 55 défunts. Entre 1999 et 2002, le nombre de funérailles qui y sont traitées baisse de 127 à 80. La Coopérative doit repenser son fonctionnement et son développement si elle se défait du territoire de Weedon et se rabat sur le territoire de la Beauce. Effectivement, les membres de Weedon réclament d'être rattachés à une autre coopérative, soit la Coopérative funéraire de l'Estrie, ce qui sera fait après entente avec la Maison funéraire québécoise. Depuis quelques mois déjà, c'est la Coopérative funéraire de l'Estrie qui s'occupe des funérailles de Weedon.

Malgré les efforts de la Fédération, la Coopérative ne cesse de perdre du terrain. Durant les sept premiers mois de 2003, sa part de marché, dans le territoire même de Saint-Georges, passe de 26,6 % qu'elle était en 2002, à 14,3 %. La Coopérative réussit à vendre au prix de 125 000 \$ la première bâtisse qu'elle avait occupée à Saint-Georges. Après avoir payé l'hypothèque, il ne lui reste que 50 000 \$, somme qu'elle doit réserver, car elle doit réaménager son laboratoire pour le rendre conforme aux exigences du ministère de la Santé.

On parle de fusionner La Québécoise avec la Coopérative funéraire du Plateau, mais cette dernière reste froide face à cette perspective. La Coopérative met en vente le Complexe Sartigan. Elle ne parvient toujours pas à prendre sa place, face à ses concurrents de Saint-Georges. Elle est affectée par une image négative qu'elle ne parvient pas à effacer. Au 31 décembre 2004, 52 % des funérailles qu'elle traite proviennent des municipalités périphériques à Saint-Georges contre 48 % dans la municipalité même. En 2005, après deux mois d'activité, le décompte est de 2 funérailles, à Saint-Georges même, contre 10 à l'extérieur de cette municipalité. Pourtant, avec ses trois salons, La Québécoise possède des installations pour traiter plus de 300 funérailles annuellement.

Le 22 août 2006, après maintes tentatives de redressement, l'assemblée générale décide de dissoudre la Coopérative.

La Coopérative de frais funéraires de Saint-Jean-de-Matha

Cette coopérative voit le jour en 1979. En 1994, elle compte 525 membres et traite 30 funérailles par année. Le 7 septembre 1996, afin de continuer à donner des services de qualité, la Coopérative de frais funéraires de Saint-Jean-de-Matha joint officiellement les rangs de la Fédération.

Trois ans plus tard, le 27 avril 1999, la Coopérative décide de se dissocier de la Fédération. Elle désire démissionner si l'assemblée générale de la Fédération accepte le projet de hausse de la cotisation et celui de création d'un regroupement de publicité qui nécessiterait une nouvelle cotisation. Depuis, elle fait cavalier seul.

La Coopérative funéraire d'Autray

En 1997, la Coopérative funéraire d'Autray voit le jour, suite à la promesse d'achat des maisons funéraires Jean Lemire inc. et Lemire et Dubé inc., pour la somme de 2 250 000 \$, pour les deux, et du Salon Yves Poitras (1980) inc. Ce dernier salon est alors promis au coût de 750 000 \$. Le financement est facilité grâce au fonds de développement de la Fédération. Durant les transactions, la Fédération ne réussit pas à acquérir la Maison Michel Léveillé à qui une offre avait été faite. Cette dernière deviendra le seul concurrent de la Coopérative dans le secteur. La Maison Léveillé possède, entre autres, des résidences funéraires dans les marchés de Saint-Gabriel-de-Brandon et de Berthierville. En septembre 1997, la nouvelle Coopérative devient officiellement propriétaire des entreprises convoitées. Le 13 décembre 1997, la Coopérative funéraire d'Autray adhère à la Fédération, après avoir présenté les preuves de ses acquisitions.

La nouvelle coopérative possède bientôt des points de services dans les localités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Cuthbert, Saint-Ignace-de-Loyola, Berthierville, Saint-Barthélémy, Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Élisabeth. Elle détient le monopole des services funéraires dans six endroits sur les sept qu'elle dessert.

Au début de 2005, la direction de cette coopérative prépare la vente de son point de services de Notre-Dame-de-Lourdes, lequel est vendu l'année suivante.

La Coopérative funéraire de Montcalm

Cette coopérative, dont le siège social est situé à Saint-Jacques-de-Montcalm, est fondée le 17 juin 1961 sous le nom de Frais funéraires de Montcalm. Peu de temps après sa formation, ses membres peuvent se prévaloir d'une assurance-groupe de La Prévoyance qui versera une somme de 650 \$ lors du décès d'un de leurs proches¹⁴⁸.

Le 13 mars 1982, l'organisme obtient un changement de statut pour n'être plus régi par la Loi des syndicats coopératifs, mais plutôt par la Loi des associations coopératives¹⁴⁹. Les Frais funéraires de Montcalm changent alors de nom pour devenir la Coopérative funéraire de Montcalm.

En 1989, la Coopérative funéraire de Montcalm désire se désaffilier de la Fédération. En 1991, la Fédération n'a toujours pas reçu de cotisation de cette coopérative depuis son entrée présumée dans la Fédération. Celle-ci, n'ayant aucune preuve d'adhésion de la Coopérative, exige de cette dernière un extrait de résolution qui prouve que ses membres ont véritablement voté pour adhérer à la Fédération. Le 4 juin 1992, Montcalm fait parvenir à la Fédération une nouvelle

Région 014 - Lanaudière



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
D'AUTRAY

¹⁴⁸ Papiers Gérard Gosselin

¹⁴⁹ Direction des coopératives, archives

lettre pour se désaffilier. La Fédération la juge non recevable en vertu de l'article 117 de la Loi des coopératives, puisque le signataire, un administrateur, occupe un poste rémunéré à la Coopérative.

Le 24 juillet 1996, la Coopérative informe la Fédération que, lors d'une réunion tenue deux jours plus tôt, le conseil d'administration a décidé unanimement de joindre ses rangs. Elle y joint le paiement de sa cotisation ainsi qu'une résolution pour indiquer qu'elle désire faire partie du regroupement d'achats de cercueils. Le 7 septembre 1996, la Coopérative funéraire de Montcalm est acceptée comme membre au sein de la Fédération.

Trois ans plus tard, en avril 1999, la Coopérative de Montcalm informe la Fédération que, lors d'une assemblée générale tenue la journée même, les membres ont exprimé, à l'unanimité, le souhait de quitter la Fédération, et ce, à la date du 26 mai suivant. Toutefois, cette intention suivra son cours seulement si la Fédération augmente la cotisation des membres pour la prochaine année et que son plan de publicité est accepté par l'assemblée générale de la Fédération. Selon les administrateurs, la Coopérative n'a pas les moyens financiers pour supporter de nouvelles charges.

La Coopérative funéraire Mgr Brunet

Cette coopérative, située à Mont-Laurier, est inaugurée en 1984. L'année suivante, elle ouvre un point de services à Maniwaki. Le 23 mai 1987, la Coopérative funéraire Mgr Brunet est présente en tant qu'observatrice à l'assemblée générale d'organisation de la Fédération. Elle en devient membre avant la fin de l'année.

En 1988, la Coopérative construit de nouveaux locaux à Mont-Laurier malgré un faible fonds de roulement. Elle espère ainsi améliorer l'image qu'elle projette dans la communauté.

Deux ans plus tard, cette coopérative connaît des difficultés financières. La Société Saint-Jean-Baptiste de l'endroit, qui devait en acquérir l'actif, fait marche arrière. La Coopérative continue donc ses activités. Pour ce faire, elle obtient un prêt de la Caisse populaire locale qui est garanti par la Société de développement des coopératives. En 1992, la Coopérative rénove ses locaux de Maniwaki.

À la fin de 1996, des discussions sont entamées par Mgr Brunet pour réaliser une fusion avec la Coopérative funéraire de l'Outaouais. L'aide demandée à la Fédération est accordée, de sorte que son directeur général monte le plan d'affaires en vue de la réalisation du projet. Les deux coopératives acceptent la fusion. Toutefois, à l'automne de 1997, Mgr Brunet décide de continuer à faire cavalier seul.

En 1999, dans un bel élan de solidarité, des coopératives funéraires achètent pour plus de 50 000 \$ de parts privilégiées du fonds d'entraide de la Fédération afin d'aider la Coopérative Mgr Brunet à régler ses problèmes financiers.

Au cours de l'année 2002, la Coopérative entre dans un processus de planification stratégique d'une durée de trois ans. L'année suivante, les dirigeants de la Coopérative Mgr Brunet entrent en contact avec leurs homologues de la Coopérative funéraire de l'Outaouais afin d'amorcer un nouveau processus de fusion. Après maintes péripéties, la Coopérative funéraire de l'Outaouais laisse tomber le dossier en indiquant que la Coopérative Mgr Brunet peut s'en sortir seule.

Au début de 2005, la Fédération prête un montant de 10 000 \$ à la Coopérative funéraire Mgr Brunet afin de lui permettre de trouver de nouveaux locaux dans le secteur de Maniwaki. L'inauguration officielle a lieu le 12 octobre suivant.

Région 015 - Laurentides



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
MGR BRUNET

Région 016 - Montérégie



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL

La Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal

Cette coopérative voit le jour en 1977. Le 25 novembre 1985, l'assemblée générale de la Coopérative funéraire de la Rive-Sud vote une résolution pour la création de la Fédération. Elle est présente en tant que membre lors de la réunion d'organisation de la Fédération le 23 mai 1987.

En 1995, cela fait deux ans que la Coopérative n'a pas envoyé de représentant aux activités de la Fédération. Deux ans plus tard, le contact est repris. Une rencontre se tient avec les administrateurs de cette coopérative. Au printemps de 1999, suite à une évaluation de la Fédération, la Coopérative prend un virage important qui s'amorce avec le départ du directeur général. La FCFQ va assurer l'intérim.

L'année suivante, l'entreprise funéraire Darche, propriété de la multinationale américaine SCI, s'oppose au changement de zonage demandé par la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal qui désire s'installer sur le boulevard Curé-Poirier à Longueuil¹⁵⁰. La Coopérative veut entreprendre des travaux d'aménagement de l'ordre de 1,5 million \$ dans un bâtiment désaffecté qui appartient à Hydro-Québec. Toutefois, selon le règlement de zonage, il n'y aurait pas assez de places de stationnement à cet endroit. La Ville est en faveur du projet mais, selon certaines sources, des employés de Darche font du porte-à-porte pour inciter les gens à aller signer le registre pour la tenue d'un référendum.

Selon Darche, la dérogation que demande la Coopérative est injustifiée. Au cours de l'année 1998, lorsque l'entreprise privée a entrepris des travaux d'agrandissement de l'ordre de 700 000 \$ à son complexe funéraire, elle a dû acheter un terrain adjacent à ses installations pour se conformer aux normes de zonage. Il faut dire que

plus de 60 employés travaillent pour Darche à son complexe de Longueuil, ce qui nécessite en permanence plusieurs places de stationnement réservées. Le registre n'est signé que par 13 résidants qui veulent montrer leur désaccord au changement de zonage. La Coopérative peut donc aller de l'avant avec son projet.

Vers la fin du mois de septembre, la Coopérative déménage dans ses nouveaux locaux. L'inauguration officielle a lieu le 16 novembre. Suite au départ du directeur général de la Coopérative au cours de l'été 2001, Jean-Yves Lessard de la Fédération reprend l'intérim de cette coopérative. Il doit remettre en ordre la comptabilité et changer tout le personnel, à l'exception d'une personne. De plus, la Coopérative confie la presque totalité de ses services funéraires à un entrepreneur privé : ce dernier transporte les corps, fait les embaumements et les directions de funérailles. La clientèle semble tout de même satisfaite de la situation.

Le 8 décembre 2001, par le biais de son fonds d'entraide, La Fédération accorde une aide financière de 50 000 \$ à la Coopérative de la Rive-Sud. Dorénavant, la Coopérative doit mettre tous ses efforts pour prendre sa part de marché et se donner une nouvelle image.

En 2002, des concerts de musique de chambre et des expositions d'artistes-peintres commencent à être présentés dans ce complexe funéraire afin d'attirer une future clientèle.

Au début de 2006, avec l'aide d'une subvention du Centre local de développement (CLD) de la région, la Coopérative installe un crématorium dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'ordre de 500 000 \$.

La Coopérative a bien réussi son virage important et jouit aujourd'hui d'une croissance soutenue.

¹⁵⁰ La Presse, 7 avril 2000, p. A14

La Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe

Le 31 mai 1979, un groupe de personnes de Saint-Hyacinthe visitent les bureaux de la Coopérative de Drummondville afin de se renseigner sur le fonctionnement d'une coopérative funéraire. Ces personnes sont déjà très impliquées, entre autres, au niveau d'une coopérative alimentaire. Elles appartiennent à des groupes communautaires qui se partagent les locaux d'une école désaffectée. La nouvelle coopérative, créée en 1980, devient membre de la Fédération avant l'assemblée générale annuelle de 1988.

Au cours de l'année 1994, cette coopérative adresse une demande d'aide à la Fédération. La Coopérative, maintenant âgée de 14 ans, désire changer l'image qu'elle projette et qui empêche sa progression. En plus, le milieu ne la soutient pas beaucoup.

En décembre 1999, une entente de services est conclue entre la Sefucod, de Drummondville, et la Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe. Cet accord concerne la majorité des services funéraires, soit la direction des funérailles, la crémation, le transport des corps, etc. La Coopérative traite alors environ 24 décès par année.

En 2002, la Coopérative, qui s'est toujours basée sur le bénévolat de ses membres pour faire fonctionner l'entreprise, désire maintenant changer cette culture. Les membres veulent qu'on embauche un directeur général qui pourra pousser la Coopérative sur la voie du développement. Pour ce faire, ils veulent recruter un gestionnaire efficace. En priorité, celui-ci doit trouver de nouveaux locaux pour la Coopérative. En 2003, la Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe « est la plus petite du réseau ». Toutefois, par l'entremise de la Fédéra-

tion, une subvention lui a permis d'engager un directeur général pour une durée d'un an.

Au printemps de 2004, la Coopérative réussit à s'entendre avec un propriétaire pour déménager dans une bâtisse située sur le boulevard Laurier, route 116, à Saint-Hyacinthe. En août 2004, les opérations débutent dans le nouvel environnement. Les nouveaux locaux comportent deux salons funéraires, un columbarium ainsi qu'une salle de montre. L'ouverture officielle a lieu le 17 septembre suivant, environ une semaine après une activité portes ouvertes. La Coopérative est connue désormais sous le nom de Coopérative funéraire Maska.

Bien installée dans ses nouveaux locaux, la Coopérative ne tarde pas à doubler, en deux ans, le nombre de funérailles qu'elle traite annuellement.



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Région 17 – Centre-du- Québec



JN DONAIS,
COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE

La Coopérative des frais funéraires de Plessisville

La Coopérative des frais funéraires de Plessisville est la première coopérative funéraire à voir le jour dans cette région¹⁵¹. Fondée en 1942, elle est incorporée, comme la Coopérative de frais funéraires de Château-Richer, selon la Loi des syndicats coopératifs du Québec.

JN Donais, coopérative funéraire

Le 16 juillet 1974, des personnes de Drummondville entreprennent des démarches pour fonder une coopérative funéraire dans leur municipalité. Leur association portera le nom de Service funéraire coopératif Drummond (Sefucod). Le 29 janvier suivant, quelques membres rencontrent les marguilliers de la paroisse Pie X afin de conclure une entente pour louer des locaux dans l'église paroissiale. Deux semaines plus tard, ils choisissent, chez un fabricant de cercueils, les quatre modèles qu'ils proposeront à leur clientèle. L'intérieur des cercueils sera de la même couleur pour tous, ce qui reflétera leurs convictions d'égalité entre les membres et de simplicité dans les mœurs funéraires. Le 6 mai, les membres limitent au diocèse de Nicolet le territoire desservi par la Coopérative. La Sefucod tient son assemblée générale d'organisation le 19 octobre 1975 et obtient la permission d'utiliser des locaux à l'église Pie X.

En février 1976, n'ayant pu s'entendre avec un embaumeur qui réside à Drummondville pour l'obtention de services de thanatopraxie, les membres décident de faire appel à des coopératives funéraires de la région. Le 25 février 1976, deux représentants de la Coopérative de Drummondville assistent à une réunion du conseil d'administration de la Coopérative funéraire de l'Estrie pour y

signer une entente de services concernant les embaumements et les achats de cercueils. Le mois suivant, lors d'une assemblée spéciale convoquée à cette fin, les membres répondent par la négative sur la question des offrandes de fleurs. Le salon funéraire affichera donc des avis portant le message : « Simplicité, égalité et dignité. Prière de ne pas déposer de fleurs par ordre du conseil d'administration ». L'ouverture officielle du salon a lieu le 13 juin 1976. Le 3 juin 1980, la Sefucod annonce qu'elle vient d'aménager une deuxième salle d'exposition au sous-sol de l'église Pie X.

Trois ans plus tard, les membres acceptent que le nom de leur coopérative soit changé pour : Coopérative funéraire Drummond. Le 16 octobre 1985, lors d'une autre assemblée générale, les membres refusent de nouveau, à la très grande majorité, qu'il y ait des fleurs dans les salons.

Le 8 avril 1987, la Coopérative inaugure son salon du 1047, boulevard Mercure, dans l'immeuble qu'elle vient d'acquérir. Comme elle y aménage son propre laboratoire, les embaumements pourront désormais se faire à Drummondville même.

En 1988, la Coopérative refuse d'adhérer à la Fédération. Ses membres changeront d'avis à la fin de 1991 seulement.

En février 1993, la Coopérative installe un columbarium dans ses locaux du boulevard Mercure. Quelques mois plus tard, le premier employé de bureau à temps plein est embauché à la Coopérative. Il faut dire que le travail de secrétariat et la rédaction des contrats funéraires, qui avaient toujours été faits par du personnel bénévole, ont grandement pris de l'ampleur avec l'augmentation du nombre de funérailles.

¹⁵¹ R. Laplante, op. cit., p. 3

En octobre 1997, grâce à l'apport du fonds de développement de la Fédération, la Coopérative acquiert la Maison funéraire JN Donais, de Drummondville, pour un montant de 2 300 000 \$. Cette entreprise funéraire possède alors un actif de plus de 3 millions \$. La Coopérative possède maintenant dix points de services dans la région de Drummondville. En plus de ses installations du boulevard Mercure, ses actifs immobiliers se composent de cinq autres points de services à Drummondville, ainsi que des succursales à Saint-Cyrille, Wickham, Saint-Germain et Saint-Zéphirin.

À l'époque, la Coopérative fait toujours ses incinérations aux Jardins du souvenir, à Sherbrooke, plutôt qu'à la Coopérative funéraire de l'Estrie, car les frais de crémation de cette entreprise privée sont moins élevés et son four crématoire est plus disponible.

Le 23 février 1998, le conseil d'administration démarre une étude de faisabilité pour l'installation d'un four crématoire dans son immeuble du boulevard Mercure. Le four est en place le 25 octobre 2000. Durant la même période, les administrateurs regroupent le personnel administratif de la Coopérative au 445, de la rue Brock. À l'automne, les administrateurs envisagent de mettre en vente trois des immeubles acquis de JN Donais, soit ceux de la rue Celanese, de Saint-Zéphirin et de Wickham. Le montant de la vente doit servir à rembourser une partie de la dette. Quatre ans plus tard, rien n'est encore fait. La Coopérative souhaite alors vendre les immeubles de Saint-Zéphirin, ainsi que ceux des rues Celanese et Goupil, à Drummondville, ce qu'elle fera avec le temps.

Au début de 1999, des discussions s'amorcent en vue de la fusion des coopératives funéraires de Drummondville et des Bois-Francs. En janvier 2004, après de longues négociations infructueuses avec la Coopérative funéraire de l'Estrie, le projet de fusion entre les deux coopératives du Centre-du-Québec revient à l'avant-plan. La décision du conseil d'administration de la Coopérative funéraire Drummond est attendue pour la fin de février. Le conseil décide, de façon unanime, d'aller de l'avant avec cette fusion. Les deux coopératives reçoivent le support de l'agent de développement de la Fédération pour mener le projet qui aboutit le 1^{er} juillet 2004. La nouvelle coopérative s'appelle J.N. Donais, coopérative funéraire. Toutefois, à Victoriaville, le point de services continue de porter le nom de Résidence funéraire des Bois-Francs. En moins d'un an d'activité, J.N. Donais, coopérative funéraire hausse le chiffre d'affaires de son point de services de Victoriaville de plus de 20 %¹⁵².

Au cours du mois de juin 2007, JN Donais, coopérative funéraire dévoile ses plans pour la construction d'un nouveau complexe funéraire à Drummondville, au coût de 3,5 millions \$¹⁵³. Ce complexe va devenir le septième point de services de la Coopérative. Dans son ensemble, la Coopérative traite environ 300 funérailles par année.

¹⁵² L'Express, 10 juillet 2005, n.p.

¹⁵³ L'Express, 27 juin 2007, p. 11

La Résidence funéraire des Bois-Francis

Au début de 1980, deux groupes de Victoriaville se rendent à Drummondville pour se renseigner quant aux difficultés rencontrées quand on veut démarrer une coopérative funéraire. À l'été de 1981, le Service funéraire coopératif Drummond (Sefucod) achète pour plus de 1 000 \$ de parts privilégiées de la future coopérative. Cette dernière voit le jour le 15 août 1981. Le 17 novembre suivant, la Sefucod signe des ententes de services pour aider sa consœur.

Le 23 mai 1987, la Coopérative funéraire des Bois-Francis est présente, à titre d'observatrice, à l'assemblée d'organisation de la Fédération. Six mois plus tard, elle met fin à son bail locatif et acquiert un immeuble sur la rue Saint-Jean-Baptiste, à Victoriaville, pour y aménager ses locaux. L'année suivante, elle est admise dans la Fédération.

En 1993, ses embaumements, qui avaient été faits auparavant par des entreprises privées, sont dorénavant traités à Drummondville, à la Coopérative de l'endroit. En 1995, la Coopérative entreprend des travaux majeurs à son édifice, au coût de 109 000 \$, afin d'aménager un deuxième salon.

Au début de 1999, la situation de la Coopérative est très précaire. On parle déjà d'envisager une fusion avec la Coopérative funéraire Drummond. Le fonds d'entraide est mis à contribution afin de pallier le déficit du compte des arrangements préalables. À la fin de l'année, la Fédération prête 35 000 \$ à la Coopérative.

Trois ans plus tard, on parle d'un scénario de fusion, préparé par la Fédération, qui doit être entériné par le conseil d'administration de la Coopérative funéraire de l'Estrie. Cette dernière est réticente à

prendre en charge le fardeau du passif des Bois-Francis.

Toutefois, dans une lettre datée du 23 octobre adressée à la Coopérative funéraire des Bois-Francis, la Coopérative funéraire de l'Estrie mentionne qu'elle envisage la fusion des deux organismes. En janvier 2004, nouveaux soubresauts dans cette affaire! La Coopérative funéraire de l'Estrie préfère se concentrer sur une fusion avec la Coopérative funéraire d'Asbestos et de laisser à JN Donais, coopérative funéraire, le soin d'acquérir la Coopérative des Bois-Francis. Le 25 février 2004, le conseil d'administration de JN Donais prend la décision d'aller de l'avant avec le projet de fusion. Depuis plusieurs années déjà, des ententes de services en rapport avec la thanatopraxie, la crémation et le prêt de véhicules unissent les deux coopératives.

La fusion devient effective le 1^{er} juillet 2004. Le point de services, situé à Victoriaville, de JN Donais, coopérative funéraire, portera désormais le nom de Résidence funéraire des Bois-Francis. Après cinq années d'efforts, le dossier est réglé.

En 1996, la Fédération clarifie le statut des membres auxiliaires. Ce sont des coopératives dont le siège social est à l'extérieur du Québec et qui ne peuvent être ni déléguées, ni avoir le droit de vote lors de l'assemblée générale, mais qui conservent un droit de parole. Les membres auxiliaires ont aussi droit à tous les services de la Fédération, et ce, au même prix que les membres réguliers.

La Coopérative funéraire de Sudbury (Ontario)

La Coopérative funéraire de Sudbury voit le jour en 1951. Elle naît du désir des francophones de cette région de se donner des services funéraires dans leur langue.

La Fédération des coopératives funéraires du Québec a toujours entretenu de très bons rapports avec la Coopérative funéraire de Sudbury. En 1988, lors de l'assemblée générale du Conseil de la coopération du Québec, des membres de cette coopérative expriment le souhait de se joindre à la Fédération. Six mille membres font partie de cette coopérative en 1995. L'année suivante, une lettre provenant du directeur de la Coopérative, Collin Bourgeois, avise les administrateurs de la Fédération qu'il sera présent, accompagné de son président, à l'assemblée générale de la FCFQ.

La Coopérative funéraire La Colombe (Nouveau-Brunswick)

Durant l'année 1990, trois personnes de Tracadie participent à une réunion avec des administrateurs de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent et de la Fédération afin de savoir comment fonder une coopérative funéraire. En 1992, des tractations sont en cours pour que cette coopérative, du nom de La Colombe, adhère à la Fédération à titre de membre associé. Toutefois, à cause de certaines difficultés, elle décide de retarder sa demande d'adhésion.

À la fin de l'année 1995, la Coopérative funéraire La Colombe demande à la Fédération de l'aider dans sa restructuration. Le 7 septembre 1996, cette coopérative est acceptée comme membre auxiliaire au sein de la FCFQ.

Le 15 janvier 1998, un contrat de service est signé entre La Colombe et la Fédération des coopératives funéraires du Québec, avec l'appui du Conseil acadien de la coopération, afin d'entreprendre un plan de redressement financier et de développement pour la Coopérative, située à Tracadie-Sheila.

En 2001, la Coopérative funéraire est aux prises avec une augmentation de clients qui désirent mourir à leur domicile, une tendance à la hausse partout au Nouveau-Brunswick¹⁵⁴. Cette année-là, environ 1 500 personnes ont terminé leurs jours chez elles, selon leur vœu, dans cette province. Depuis vingt ans, par le biais du programme de soins extra-muros, plusieurs Nouveaux-Brunswickois sont traités à la maison pour des maladies incurables ou reçoivent la visite d'une ressource médicale lorsqu'elles deviennent vieilles. La mort à domicile est la suite logique de cette démarche.

Les coopératives hors Québec

¹⁵⁴ L'Acadie Nouvelle, 15 janvier 2002, p. 3



En 2002, la Coopérative investit plus de 175 000 \$ dans la construction d'un point de services à Rogersville, municipalité située au sud de la rivière Miramichi. 100 000 \$ de l'argent investi provient du fonds de roulement de la Coopérative.

Peu après, La Colombe aide un regroupement de personnes à fonder une coopérative funéraire dans le secteur de Shédiac, au sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Elle accorde son appui à la nouvelle venue en l'aidant, entre autres, dans la mise en place de son système comptable et dans l'embauche des ressources humaines dont elle a besoin.

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
LE PASSAGE

La Coopérative funéraire Le Passage (Nouveau-Brunswick)

Au cours de l'année 1998, un groupe de personnes, membres d'une coopérative alimentaire de Moncton, décident de former une coopérative funéraire. Faute de résultats, le projet tombe à l'eau. Toutefois, un groupe d'irréductibles fait une dernière tentative dans le secteur de Shédiac Bridge. Après deux ans d'efforts, plus de 300 personnes acquièrent une part sociale de 100 \$ pour démarquer la Coopérative.

Au cours de l'année 2003, les administrateurs de la Fédération proposent l'acceptation de la Coopérative funéraire Le Passage, de Shédiac, comme membre auxiliaire de la Fédération. Cette coopérative, située au sud-ouest du Nouveau-Brunswick, vient de voir le jour grâce à l'aide précieuse de la Coopérative funéraire La Colombe.

Pour qu'elle puisse entrer en opération, environ 300 personnes y ont investi plus de 150 000 \$ dans son capital social et en parts privilégiées. En mars 2003, les membres du Passage inaugurent fièrement leur nouvelle installation qui comprend des salons funéraires, des bureaux, un laboratoire et un garage. La construction a été érigée au coût d'un demi-million de dollars.

Prairie Lily Funeral Co-Op (Saskatchewan)

En 2007, des personnes qui tentent de former une coopérative funéraire dans la région de Regina entrent en contact avec la Fédération afin d'obtenir de l'information sur la façon de dresser un plan d'affaires. Lors de leur assemblée générale du 31 août 2007, les membres décident que leur coopérative deviendra membre auxiliaire de la Fédération.

Serviperu (Pérou)

Serviperu voit le jour au Pérou en 1966 en tant que pourvoyeur de services d'assurances. En 1994, cette coopérative décide de diversifier ses services et se lance dans les domaines funéraires et de la santé.

Serviperu est un réseau constitué de coopératives regroupées ensemble. En 1995, la Fédération est sollicitée par la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) pour aider Serviperu à mettre sur pied une coopérative funéraire. L'année suivante, elle crée une coopérative funéraire du nom de *Funerales Los Olivos* afin d'offrir à ses membres des services funéraires accessibles et de qualité. Le territoire qu'elle dessert couvre la région de Lima, capitale du pays.

En septembre 2000, des dirigeants de Serviperu viennent passer une semaine au Québec afin de rencontrer la Fédération. Quelques mois plus tard, Serviperu adhère à la Fédération en devenant membre auxiliaire. Au début, le seul service que Serviperu reçoit de la Fédération est une disponibilité d'accès aux documents de formation et d'information que la Coopérative traduit au besoin. En 2001, Serviperu devient la seule entreprise funéraire de Lima à faire de la thanatopraxie.

En 2002, les rapports entre la Fédération et Serviperu commencent à donner des résultats concrets. À l'automne, certains employés de la Coopérative *Funerales Los Olivos* viennent apprendre les pratiques du traitement des corps au Québec. Puis, une seconde mission de la Fédération cherche à positionner stratégiquement l'organisme face à la concurrence qu'il rencontre dans le marché de Lima, en mettant la lumière sur le nouvel avantage que *Funerales Los Olivos* vient d'acquérir, soit des connaissances

dans les services de thanatopraxie. Les missions effectuées au Québec ou au Pérou sont défrayées par l'ACDI. Les projets de collaboration entre la Fédération et l'organisme péruvien sont préparés par SOCODEVI.

À l'automne 2003, afin de bonifier le choix de services que Serviperu offre à sa population, par la mise en place de pratiques inconnues jusqu'alors au Pérou, deux employés de l'organisme font un stage d'une semaine au Québec. L'année suivante, des membres de la Fédération se déplacent au Pérou afin d'approuver ou de redéfinir les stratégies de marketing et de communication de Serviperu. Un rapport déposé au conseil d'administration de la Fédération constate que Serviperu doit trouver des moyens de se démarquer afin de conserver sa part de marché. L'intervention de la Fédération sert à questionner les stratégies mises en place par Serviperu pour développer ses services funéraires.

Au début de l'année 2005, une conférence internationale soutient le nouveau projet de Serviperu concernant le développement, par des coopératives, de services funéraires de qualité. Lors de la conférence, on annonce en grande pompe que Serviperu va se développer selon le modèle québécois. L'organisme péruvien souhaite que la Fédération continue de l'accompagner dans ses démarches.

En 2007, Serviperu rêve d'ériger un complexe qui va inclure tous les services funéraires sous le même toit, et ce, sans oublier de traiter les personnes qui veulent continuer de mourir à leur domicile. La Fédération est alors mise à contribution afin d'aider l'organisme péruvien dans l'élaboration de ses plans de développement et d'affaires.



SERVIPERU

Annexe 1

Voici les coopératives funéraires qui fusionnent à La Québécoise, en 1975.

Coopérative funéraire du Foyer Saint-Antoine, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 11 septembre 1971.

Coopérative funéraire de Lauzon, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 11 septembre 1971.

Coopérative funéraire de Saint-Elzéar, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 9 octobre 1971.

Coopérative funéraire de Saint-Jules, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 4 décembre 1971.

Coopérative funéraire de Tring-Jonction, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 18 décembre 1971.

Coopérative funéraire Saint-Frédéric, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 31 décembre 1971.

Coopérative funéraire de Sainte-Marie, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 26 février 1972.

Coopérative funéraire de Saint-Henri-de-Lévis, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 26 février 1972.

Coopérative funéraire de Robertsonville, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 4 mars 1972.

Coopérative funéraire de Saint-Ephrem, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 25 mars 1972.

Coopérative funéraire Notre-Dame-des-Pins, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 6 mai 1972.

Coopérative funéraire de Saint-Romuald, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 13 mai 1972.

Coopérative funéraire de Saint-Zacharie, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 20 mai 1972.

Coopérative funéraire de Saint-Méthode, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 10 juin 1972.

Coopérative funéraire de Saint-Fidèle, constituée en association coopérative, suivant avis publié dans la Gazette officielle du 10 juin 1972.

Tiré des archives de la Maison funéraire Québécoise.

Annexe 2 – Les principes coopératifs

Les sept principes de l'Alliance coopérative internationale, approuvée lors du Congrès de Manchester, Angleterre, de septembre 1995.

PREMIER PRINCIPLE : ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS.

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

DEUXIÈME PRINCIPLE : POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES.

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix »; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

TROISIÈME PRINCIPLE : PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES.

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme conditions de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou en partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

QUATRIÈME PRINCIPLE : AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE.

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris de gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

CINQUIÈME PRINCIPLE : ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION.

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

SIXIÈME PRINCIPLE : COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES.

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

SEPTIÈME PRINCIPLE : ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ.

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Tirés du *Profil*, vol. 8, no 1, p. 3. printemps 1996

Bibliographie

Archives de la Fédération des coopératives funéraires du Québec

Assemblée générale annuelle 1992-1993, *Rapport du président*

Assemblée générale annuelle 1995, *Rapport du président*

Assemblée générale annuelle 1997, *Rapport du président*

BRASSARD, Pierre, *Opération SPHINX, rapport préliminaire*, Université du Québec à Chicoutimi, le 19 décembre 1995

Coopérative funéraire de Montcalm

Coopérative funéraire de Montréal

Coopérative funéraire de Pontiac

Coopérative de frais funéraires de Saint-Jean-de-Matha

Coopérative funéraire La Doré

Coopérative funéraire La Seigneurie

Coopérative funéraire du Saguenay, *Rapport final : Les recommandations démarche organisationnelle*, par Desgagné et Mior, consultants. Octobre 1992

Document demandé par la Coopérative funéraire du Saguenay, s.d. par Rénald Boily et Gabriel Berberi.

DOMINGUE, Bernard et Marc RICHARD, *Sondage sur la tarification funéraire des entreprises funéraires coopératives*, avril 1995.

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC, *Le marché funéraire au Québec*, Sherbrooke, FCFQ, 2007, 5e édition.

La Société coopérative des frais funéraires

Le rapport Alamo, rapport sur la conférence des 12 et 13 septembre 1994, San Antonio, Texas. Traduction et conclusion par Bernard Domingue

Lettre de Alain Leclerc à Normand Chatigny du CCQ, le 12 janvier 1996.

Lettre de la Coopérative funéraire de Desbiens à la Fédération des coopératives funéraires du Québec, le 5 août 1991.

Lettre de François Bélanger, Service de recherche à la CSN à Jean-Paul Lapointe, de la Fédération du Commerce.
Analyse financière de la Coopérative funéraire du Saguenay, le 28 septembre 1995.

Loewen 2000

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION DES MESURES D'URGENCES ET AMBULANCES, *Compilation des données statistiques pour l'année du calendrier 1991*, avril 1992.

Rapport de la Fédération des coopératives funéraires du Québec à la Coopérative funéraire du Saguenay, le 18 décembre 1995.

Rapport Mardi gras, Nouvelle-Orléans, 28 et 29 mars 1995, rapport et traduction de Bernard Domingue

Repositionnement interne. Mise à jour du diagnostic de 1992. Résidence funéraire du Saguenay. Juillet 1995. Par Gérard Ruelland & associés.

Résidence funéraire du Saguenay. Rapport synthèse des interventions que nous avons menées entre la mi-juin et le début novembre 1995, par Gérard Ruelland & associés. Novembre 1995.

Stewart 2000

The Art of the Deal, Arlington, Virginia 12 et 13 décembre 1996, compte-rendu de la conférence par Francine Bélec.

Procès-verbaux

Procès-verbaux de la Coopérative des frais funéraires de Château-Richer

Procès-verbaux de la Coopérative funéraire des Deux Rives

Procès-verbaux de la Coopérative funéraire de Sainte-Anne-de-Beaupré

Procès-verbaux de la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean

Procès-verbaux de la Coopérative funéraire de La Falaise

Procès-verbaux de la Résidence funéraire du Saguenay

Procès-verbaux de JN Donais, coopérative funéraire

Procès-verbaux de la Coopérative funéraire de l'Estrie

Procès-verbaux de la Maison funéraire québécoise

Procès-verbaux de la Fédération des coopératives funéraires du Québec

Autres archives

Congrès d'orientation de la Coopérative funéraire, *Cahier des congressistes*, 6 mai 1995 au Club social de Sherbrooke

Coopérative funéraire de l'Estrie, *états financiers au 31 août 1985*

Coopérative funéraire de l'Estrie, *états financiers au 31 août 1987*

Papiers Gérard Gosselin.

Monographies

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'OUTAOUAIS,
La Coopérative funéraire de l'Outaouais, une réussite de chez nous.

D'AMOURS, Martine, *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin inc., 2007.

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC,
Répertoire des ressources 1994-1995, Fédération des Coopératives funéraires du Québec [1994].

GAGNON, Serge, *Mourir hier et aujourd'hui. De la mort chrétienne dans la campagne québécoise au 19^e siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989. (2^e tirage).

GIRARD, Annie, *Projet de regroupement d'achats et de distribution de cercueils, rapport d'étude de faisabilité pour la Fédération des coopératives funéraires du Québec*. IRECUS, automne 1995.

LAMARCHE, Jacques, *Le scandale des frais funéraires*, Ottawa, Les Éditions du Jour, 1965.

LAROUCHE, Lucille, *La Coopérative des frais funéraires de Château-Richer*, Château-Richer, s.e., n.p., 2004.

LÉPINE, Germain, *Le Carré Lépine. 130 ans de services funéraires*, s.l., Éditions du Belvédère, 2006.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DIRECTION DES COOPÉRATIVES, *Répertoire des coopératives*, s.d.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DIRECTION DES COOPÉRATIVES, *Profil des coopératives funéraires de 1985 à 1989*, Québec, gouvernement du Québec, 1991.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DIRECTION DES COOPÉRATIVES, *Les coopératives funéraires au Québec*, édition 1998, Québec, gouvernement du Québec, 1998.

ORION, *Analyse des enjeux et défis des coopératives funéraires à l'horizon 2010*, 14 février 1994, devis.

ORION, *L'avenir des coopératives funéraires au Québec, rapport d'analyse*, mai 1994.

PETITCLERC, Martin, « Nous protégeons l'infortuné ». *Les origines de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2007.

POMERLEAU, Jeanne, *Arts et métiers de nos ancêtres 1650-1950*, Montréal, Guérin, 1994.

ROYER, Violaine et Marie-Annick TAILLON, *La petite histoire de la Fédération des coopératives funéraires du Québec*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, IRECUS, 2002.

ST-ONGE, Sébastien, *L'industrie de la mort*, Québec, Éditions Nota bene, 2001.

YOUNG, Brian, *Une mort très digne. L'histoire du cimetière Mont-Royal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003.

Bulletins, journaux et périodiques

CCQ, Bulletin, septembre 1989

Le Lien

Profil

s.a., « Le recours collectif contre la SCFF se poursuit »,
Le Nouvelliste, 29 juin 2004, p. 10.

s.a., « Coopérative funéraire de l'année 2004 »,
Charlesbourg Express, samedi, 25 juin 2005, n.p.

s.a., « La Coopérative funéraire de l'Outaouais honorera les contrats de Laviolette et Robinson. Entente sur les préarrangements funéraires »,
Le Droit, 14 décembre 1999, p. 9.

s.a., « La Coopérative funéraire de l'Outaouais agrandit »,
Le Droit, 19 juin 2007, p. 21.

s.a., « La Coopérative funéraire célèbre ses 25 ans »,
Le Droit, 15 octobre 2005, p. A29.

s.a., « Bas-Saint-Laurent. Investissement à la coopérative funéraire »,
Le Soleil, 9 décembre 1999, p. A6.

PC, « Des femmes brisent la tradition en devenant porteuses de cercueil »,
Le Soleil, 4 juillet 1993, p. B2.

« Un décret régira la vente de pré-arrangements funéraires »,
La Tribune, 2 décembre 1993, p. A 4

(Opinions), AUGER, Pierre, « Bien plus que quelques voix »,
Le Nouvelliste, 27 novembre 2006, p. 9.

BARIL, Hélène, « La Coopérative de Rimouski fera une offre pour le cimetière. Une solution qui pourrait s'appliquer partout au Québec où le même problème se pose »,
Le Soleil, 17 décembre 1998, p. B2.

BARIL, Hélène, « La Coopérative de Rimouski fera une offre pour le cimetière. Une solution qui pourrait s'appliquer partout au Québec où le même problème se pose »,
Le Soleil, 17 décembre 1998, p. B2.

BÉLANGER, Jacques et Garry LAVOIE. « Au service de la solidarité »,
Le journal Économique, 16 juin 2005, n.p.

BERGERON, Patrice, « Un métier où il n'y a pas beaucoup de femmes. L'embaumeuse des temps modernes »,
Le Droit, 28 juin 1997, p. A44.

BERNIER, Yvon, « Afin d'éviter les multinationales américaines, La Maison Emery Gravel choisit la coopérative », *Progrès-Dimanche*, 8 février 1998, p. A20.

BERNIER, Yvon, « Coopérative funéraire du Fjord. Québec apporte de l'aide à l'entreprise », *Le Quotidien*, 12 octobre 2001, p. 13.

BERNIER, Yvon, « Ville de La Baie. La Coopérative funéraire aura pignon sur rue », *Le Quotidien*, 28 octobre 1997, p. 7.

BERNIER, Yvon, « Église Notre-Dame de La Baie. Une coopérative lorgne le temple », *Progrès-Dimanche*, 17 août 1997, p. A6.

BOIVIN, Normand, Laterrière, « La coopérative funéraire inaugure son nouveau salon », *Le Quotidien*, 22 mars 2003, p. 14.

BONNEAU, Danielle, « Les arrangements préalables, un choix à faire à tête reposée; les alternatives conseillées », *La Presse*, 22 novembre 1989, p. C1.

BOUSQUET, Richard et Michel MARENGO, « David contre les Goliath de la crémation », *Recto Verso*, novembre-décembre 1998, No 275, pp. 8-12.

BRULOTTE, Raymond, « Colloque des coopératives funéraires. Dialogue sur la question d'une fédération », *Ensemble*, 7 octobre 1977, pp. 3-11.

CLOUTIER, Laurier, « Urgel Bourgie est rachetée par des Canadiens », *La Presse*, 22 mai 2002, p. D3.

« C.F. de l'Estrie, agrandissement », publicité, *La Tribune*, 10 février 1990, p. D 15.

« Coopérative funéraire de l'Estrie, agrandissement », publicité, *La Tribune*, 20 février 1993.

CARON, Christian, « Un décor plus "vivant" à la coopérative funéraire », *Le Progrès (Coaticook)*, Vol. 58 No : 3. Économie, 21 janvier 2007, p. 10.

CARON, Christian, « L'implantation de la Coopérative funéraire avait nécessité de multiples démarches », *Le Progrès (Coaticook)*, Vol : 58, No : 17, Vie communautaire, 29 avril 2007, p.7.

CARRIER, Sylvain, « Les coopératives funéraires de l'Anse et du Plateau fusionnent », *Le journal Économique*, 27 janvier 2005, n.p.

CÔTÉ, Claude, « La Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean achètera la Maison Harvey de Roberval », *Le Quotidien*, 29 août 1997, p. 9.

CÔTÉ, Claude, « Le marché funéraire sous contrôle étranger. La structure coopérative réagit », *Le Quotidien*, le 16 décembre 1997, p. 13.

CÔTÉ, Claude, « Résidence funéraire Lac-Saint-Jean. Les dirigeants inaugurent un salon à Hébertville », *Le Quotidien*, 14 novembre 1998, p. 15.

DE LA SABLONNIÈRE, Johanne, « Coopérative funéraire de Chicoutimi. Les dirigeants livrent un bilan positif », *Le Quotidien*, 28 novembre 2002, p. 18.

DELISLE, Catherine, « Vente de tous ses actifs. Émery Gravel devient une coopérative funéraire », *Le Quotidien*, 4 juillet 1997, p. 4.

DESMARAIS, Mario, « L'Union régionale de Sherbrooke appuie la Coopérative funéraire de l'Estrie », *Ensemble*, 18 avril 1975, p. 3.

DIOTTE, René, « Préarrangements funéraires : délivrance ou carcan ? », *Le Bel âge*, novembre 2002, pp. 89-93.

DUBUC, André, « Les coopératives funéraires du Québec achètent leurs cercueils d'une entreprise américaine », *Les Affaires*, 11 septembre 1999, p. 18

ÉMOND, Serge, « Grâce à la Résidence funéraire du Saguenay. L'ancienne gare d'Arvida reprend vie », *Le Quotidien*, le 23 septembre 1999. p. 14.

ÉMOND, Serge, « Ville de La Baie. La Coopérative funéraire fait tomber les mythes », *Le Quotidien*, 5 octobre 2000. p. 10.

ÉMOND, Serge, « Pelletée de terre symbolique. Laterrière aura sa résidence funéraire », *Le Quotidien*, 25 octobre 2002, p. 10.

FAVREAU, Mariane, « Montréal est aux prises avec 359 "fantômes" : que faire de ces immeubles inoccupés qui défigurent la ville ? La ville voudrait pouvoir taxer les immeubles inoccupés », *La Presse*, 20 août 1988, p. B4.

FAVREAU, Marianne, « La Ville de Montréal dit qu'elle n'a aucun pouvoir sur la réaffectation des bâtiments désaffectés du CSSMM », *La Presse*, 31 mai 1988, p. A3.

FISETTE, Gilles, « La Coopérative funéraire ne peut pas être vendue », *La Tribune*, 24 octobre 1989.

FISETTE, Gilles, « La Coopérative funéraire est maintenant acheteur », *La Tribune*, 26 octobre 1989.

FISETTE, Gilles et Gérard Gosselin. « Contre la pensée unique », *La Tribune*, 2 juillet 2005, p. A8.

FISETTE, Gilles, « La Coopérative funéraire grandit. Étape suivante : Magog », *La Tribune*, 26 août 2006. p. 9.

FORGUES, Daniel, « Le président compte exposer le dossier à l'assemblée générale », *La Tribune*, 23 octobre 1989.

GAGNON, Martha, « Rivalité entre deux entreprises funéraires », *La Presse*, 7 avril 2000, p. A14.

GAUTHIER, Denis, « Charlevoix. Bouchée double pour les croque-morts », *Le Soleil*, 24 février 1997, p. A3.

GINGRAS, Pierre, « Opposition croissante contre la vente itinérante de pré-arrangements funéraires. On reproche aux personnes qui pratiquent ce genre de vente d'abuser de la "vulnérabilité" de leur clientèle », *La Presse*, 4 décembre 1991, p. A19.

GIRARD, Marie-Claude, « Les baby-boomers face à la mort », *La Presse*, 14 mai 2003, p. B1.

GLAUDE, Jean-Philippe, « 11e congrès annuel des coopératives funéraires du Québec à Shawinigan. Discuter des enjeux et fraterniser », *Le Nouvelliste*, 30 mai 2005, p. 4.

HÉBERT, Claudine, « La mort. Les Américains découvrent un nouveau filon », *La Presse*, 17 août 1996, p. E1.

JACQUES, Dany, « La Coopérative funéraire de l'Estrie débarque à Magog », *Le Reflet du Lac*, 11 février 2007, p. 4.

JURY, Pierre, « Faillite de la maison funéraire Laviolette et Robinson. Les contrats de préarrangements funéraires seront honorés », *Le Droit*, 8 juillet 1999, p. 5.

JURY, Pierre, « La Coopérative funéraire de l'Outaouais s'installe à Gatineau », *Le Droit*, 24 novembre 1995, p. 22.

JURY, Pierre, « Entente de principe à la Coopérative funéraire de l'Outaouais », *Le Droit*, 26 janvier 2001, p. 6.

JURY, Pierre, « Lock-out à la Coopérative funéraire de l'Outaouais », *Le Droit*, 20 décembre 2000, p. 8.

LAFORTUNE, Louis, « Rendre la mort à portée de bourse », *Le Droit*, 8 mai 2003, p. 38.

LAPLANTE, Rodolphe, « Quelle fut la première coopérative de frais funéraires au Canada ? », *Ensemble*, janvier 1944, pp. 3-4.

LAROUCHE, Fernand, « Les coopératives funéraires visent la sobriété des services funèbres », *Ensemble*, 6 mai 1977, pp. 46-47.

LAROUCHE, Marc, « Bas-Saint-Laurent/Témiscouata : À l'abri de l'invasion américaine. La Coopérative funéraire Les Eaux Vives voit le jour », *Le Soleil*, 26 juin 1998, p. A3.

LEBLANC, Daniel, « La Coopérative funéraire de l'Outaouais innove dans le secteur Gatineau », *La Revue du mercredi*, 20 juin 2007, p. 9.

LEFEBVRE, Robert, « Mgr Raymond Lavoie périt noyé », *La Presse*, 1^{er} septembre 1988, p. A1.

LEMIEUX, Louise, « L'industrie de la mort. Les curés ont perdu le monopole », *Le Soleil*, 20 mai 2007, p. 16.

LEMIEUX, Louis-Guy, « Paul Bédard a été un des fondateurs de la Coopérative funéraire du Plateau », *Le Soleil*, 4 septembre 2003, p. C8.

LESTAGE, Marc, « Fusion des coopératives funéraires de l'Anse et du Plateau. Le nouveau groupe occupera 40 % du marché », *Le Soleil*, 28 avril 2005, p. A8.

LEVASSEUR, Roger, « Un projet mort et enterré. La Coopérative funéraire ne pourra faire l'acquisition de l'église Saint-Jean-de-Brébeuf », *Le Nouvelliste*, 21 juillet 1999, p. 3.

LUSSIER, Josianne, « La Coopérative funéraire de Weedon à un point tournant », *La Tribune*, 9 décembre 2002, p. B4.

MARTEL, Jean, « Beauport. Rénovation de la Coopérative funéraire », *Le Soleil*, 11 août 1998, p. B9.

MARTIN, Gérard, « J.N. Donais choisie Coopérative funéraire de l'année par ses pairs. Pour la réussite de sa fusion avec une coopérative voisine », *L'Express*, 10 juillet 2005, n.p.

MASSICOTTE, Nancy, « La Coopérative funéraire de la Mauricie achète trois salons », *Le Nouvelliste*, 9 novembre 2004, p. 9.

PÉPIN, André, « Mourir à la maison, le choix d'un nombre grandissant de personnes », *L'Acadie Nouvelle*, 15 janvier 2002, p. 3.

PION, Sylvie, « La Coopérative funéraire d'Asbestos s'installe dans un édifice de 225 000 \$ », *La Tribune*, 30 octobre 2001, p. B5.

PION, Sylvie, « Pour déménager, la Coopérative funéraire d'Asbestos a besoin de 368 000 \$ », *La Tribune*, 9 février 2000, p. B2.

PION, Sylvie, « Coopérative funéraire d'Asbestos. Le projet sera complété dès l'automne », *La Tribune*, 30 avril 2001, p. B3.

PION, Sylvie, « La Coopérative funéraire de la région d'Asbestos déménage », *La Tribune*, 9 juin 2001, p. H6.

PILON, France, « La Coopérative funéraire de l'Outaouais inaugure ses locaux de Hull », *Le Droit*, 29 juillet 2000, p. 10.

RUEL, Hélène, « La Coopérative funéraire des Bois-Francs fusionne avec celle de Drummond », *La Nouvelle (Victoriaville)*, 21 novembre 2004, n.p.

SAINT-ARNAUD, Royal, « L'église pourrait être transformée en centre funéraire. La Coopérative de la Mauricie est intéressée au bâtiment de la paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf », *Le Nouvelliste*, 16 juillet 1999, p. 1.

SAINT-JEAN, Gilles, « Le feu a pris naissance vers 7 h dans un ancien entrepôt situé au 1267, rue Sanguinet : encore un incendie dans des bâtiments désaffectés depuis des années », *La Presse*, 31 mai 1988, p. A3.

SAINT-PIERRE, Marc, « Centre funéraire d'Aubigny. Un choix de plus pour les Lévisiens », *Le Soleil*, 18 septembre 2003, p. A8.

THÉRIAULT, Carl, « Cimetière de Rimouski. L'acheteur reste muet comme une tombe », *Le Soleil*, 16 décembre 1998, p. A3.

THÉRIAULT, Carl, « Cimetière de Rimouski. La Ville refuse de modifier le zonage », *Le Soleil*, 20 octobre 1999, p. A4.

THOMPSON, Marc, « La Coopérative funéraire de Weedon ne mourra pas », *La Tribune*, 17 janvier 2003, p. B1.

TREMBLAY, Lise, « Les travaux du nouveau complexe J.N. Donais débiteront au mois d'août. Un projet de 3,5 millions \$ sur le boulevard Lemire », *L'Express*, 27 juin 2007, p. 11.

TREMBLAY, Rodrigue, « À Roberval. La Coopérative funéraire investit 500 000 \$ », *Progrès-Dimanche*, 28 juillet 2002, p. A15.

TREMBLAY, Roger, « Maison funéraire Harvey. Les familles démontrent une grande satisfaction », *Progrès-Dimanche*, 4 septembre 2003, p. A30.

TREMBLAY, Roger, « Roberval. L'ouverture du crématorium se fera en juillet », *Progrès-Dimanche*, 11 mai 2003, p. A26.

TREMBLAY, Roger, « Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean. La direction veut regrouper ses services », *Progrès-Dimanche*, 29 août 1999, p. A50.

TREMBLAY, Roger, « Salon funéraire de Roberval. La Coopérative met en vente la bâtisse », *Progrès-Dimanche*, 7 mai 2000, p. A8.

TREMBLAY, Roger, « La Coopérative funéraire acquiert la maison Harvey », *Progrès-Dimanche*, 22 juin 1997, p. A14.

TREMBLAY, Roger, « Maison communautaire de Roberval. Napoléon Bouchard peut dire mission accomplie », *Progrès-Dimanche*, 10 décembre 2000, p. A30.

TROTTIER, Éric, « Urgel Bourgie refuse d'annuler le second contrat d'arrangements funéraires d'une dame décédée », *La Presse*, 7 août 1992, p. A5.

TURCOTTE, Claude, « Les coopératives funéraires sont d'attaque », *Le Devoir*, 6 novembre 2004, p. C1

Entrevues

Yvan Caron, président de la Coopérative funéraire de la Falaise.

Michel Clément, expert dans le soutien au développement des coopératives, Direction des coopératives, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du gouvernement du Québec.

Michel Desautels, ancien secrétaire du comité de coordination des coopératives funéraires du Québec et ancien administrateur de la Coopérative funéraire de l'Estrie.

Brigitte Deschênes, coordonnatrice de la Résidence funéraire du Saguenay.

Gaston Fortin, trésorier et ex-président du Centre funéraire coopératif du Granit.

Gérard Gosselin, membre fondateur de la Coopérative funéraire de l'Estrie et membre du comité provisoire des coopératives funéraires.

Georges Groleau, administrateur à la Coopérative funéraire de l'Anse puis à celle des Deux Rives.

Clément Guimond, directeur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Réjean Laflamme, actuel président de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, administrateur à la Coopérative funéraire de l'Outaouais.

Guy Lebel, ancien président et actuel administrateur de la Coopérative funéraire du Bas-St-Laurent, administrateur de la Fédération.

Michel Marengo, ancien président de la Coopérative funéraire de l'Estrie et ancien président de la Fédération.

Gilles Marseille, président de la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue, administrateur de la Fédération.

Gilles Paré, ancien vérificateur externe de la Maison funéraire québécoise de 1975 à 1999.

Alcide Pelchat, ancien président de la Coopérative funéraire de Drummondville.

Marc Richard, directeur général de la Résidence funéraire Lac-St-Jean.

Suzanne Rivard, ancienne administratrice et bénévole actuelle de la Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe.

Table des matières

Message du président	3
Préface	5
À propos de l’auteur	7
Remerciements	9
Introduction	11
Histoire de la Fédération des coopératives funéraires du Québec.....	12
Les premières tentatives de regroupement.....	12
La fondation des comités provisoires I et II.	12
Le comité de coordination (CCCFQ)	15
Les premières années de la Fédération	17
Le démarrage	17
Des apprentissages douloureux	20
Les coopératives fonctionnent en vase clos	20
La relance de la Fédération	22
La Fédération renaît de ses cendres	22
Le sommet et le congrès d’orientation des coopératives funéraires de 1994.....	23
La tournée des coopératives	24
L’établissement d’un lien de confiance avec les membres	24
L’envahissement des multinationales dans le marché funéraire québécois.....	25
La riposte des coopératives funéraires.....	26
La création du fonds de développement	27
L’évolution du marché funéraire québécois	29
La débâcle financière des multinationales.....	29
La consolidation du mouvement	30
Un deuxième congrès d’orientation en 2000.....	30
Les coopératives se donnent une culture organisationnelle	31
La création d’une nouvelle image	32
L’amélioration des services offerts	33
Un troisième congrès d’orientation pour 2008.....	34

Une mission et des valeurs	35
La simplicité dans les rites funéraires.	35
Mourir dans la dignité et le respect	36
La formation et l'éducation de la population.	36
La régulation du marché	37
Les valeurs de partage, d'entraide et de solidarité.	38
Une structure qui évolue	39
Des administrateurs bénévoles.	39
Un directeur à temps plein	39
Les tables des présidents et des directeurs généraux	40
La formation de divers comités	41
Le regroupement d'achats d'assurances	42
Le regroupement d'achats de cercueils	43
La mise sur pied d'un programme de formation	44
Le fonds d'entraide	45
Le regroupement de frais de déplacement	45
La production et la mise en commun d'imprimés	46
Le regroupement d'achats de publicité	47
Le regroupement des arrangements préalables	48
La Gentiane	49
Le Programme Solidarité	49
L'action hors Québec.	50
Une influence à travers le monde.	50
Vers les autres provinces	51
L'évolution des relations avec la Corporation des thanatologues du Québec.	52
Quel avenir pour la Fédération des coopératives funéraires ?	54
Gagner du marché	54
Accompagner les familles	55
La consolidation et la solidarité	56
Le capital humain.	57
La rentabilité.	57
La protection de l'environnement	57
Une histoire qui se poursuit	58

Les coopératives funéraires	59
Année de fondation des coopératives	60
Région 01 - Gaspésie	61
La Coopérative funéraire des Eaux vives	61
La Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent	61
La Coopérative funéraire Gaspésienne	63
Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	64
L'Alliance funéraire du Royaume	64
La Coopérative funéraire de Desbiens	65
La Coopérative funéraire du Fjord	66
La Coopérative funéraire de La Doré	67
La Résidence funéraire du Saguenay	67
La Résidence funéraire Lac-Saint-Jean	69
Région 03 - Québec	72
La Coopérative des frais funéraires Château-Richer	72
La Coopérative funéraire Charlevoisienne	74
La Coopérative funéraire Charlevoix-Ouest	75
La Coopérative funéraire Côte-de-Beaupré	75
La Coopérative funéraire de l'Anse	77
La Coopérative funéraire de la Falaise	79
La Coopérative funéraire de la Rive-Nord	81
La Coopérative funéraire de la Seigneurie	81
La Coopérative funéraire des Deux Rives	82
La Coopérative funéraire du Plateau	82
Région 04 - Mauricie	83
La Coopérative funéraire de la Mauricie	83
Région 05 -Estrie.....	84
Le Centre funéraire coopératif, région de Coaticook	84
Le Centre funéraire du Granit	84
La Coopérative funéraire de l'Estrie	85
La Coopérative funéraire de la région d'Asbestos	89
Région 06 - Montréal	90
La Coopérative funéraire de Montréal	90
LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES FRAIS FUNÉRAIRES DE MONTRÉAL	90
LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRES DE MONTRÉAL	91

Région 07 - Outaouais	92
La Coopérative funéraire de l'Outaouais	92
La Coopérative funéraire du Nord	94
La Coopérative funéraire du Pontiac	94
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	95
La Résidence funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue	95
Région 09 – Côte-Nord	97
La Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord	97
Région 012 – Chaudière-Appalaches	98
La Coopérative funéraire d'Aubigny	98
La Coopérative funéraire de Lotbinière	98
La Maison funéraire de L'Amiante	99
La Coopérative funéraire La Québécoise	100
Région 014 - Lanaudière	105
La Coopérative de frais funéraires de Saint-Jean-de-Matha	105
La Coopérative funéraire d'Autray	105
La Coopérative funéraire de Montcalm	105
Région 015 - Laurentides	107
La Coopérative funéraire Mgr Brunet	107
Région 016 - Montérégie	108
La Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal	108
La Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe	109
Région 17 – Centre-du-Québec	110
La Coopérative des frais funéraires de Plessisville	110
JN Donais, coopérative funéraire	110
La Résidence funéraire des Bois-Francis	112
Les coopératives hors Québec	113
La Coopérative funéraire de Sudbury (Ontario)	113
La Coopérative funéraire La Colombe (Nouveau-Brunswick)	113
La Coopérative funéraire Le Passage (Nouveau-Brunswick)	114
Prairie Lily Funeral Co-Op (Saskatchewan)	114
Serviperu (Pérou)	115

Annexe 1.....	116
Voici les coopératives funéraires qui fusionnent à La Québécoise, en 1975.....	116
Annexe 2 – Les principes coopératifs	117
Bibliographie.....	118



Depuis 1975, des coopérateurs du secteur funéraire se sont mis en tête de former une fédération. Celle-ci a finalement vu le jour en 1987. Partie de rien, basée sur le dévouement bénévole de ses premiers administrateurs et disposant de peu d'actifs, elle est aujourd'hui au cœur d'une des plus belles réussites du mouvement coopératif. Cet exploit, elle le doit non seulement à ses administrateurs, ses employés et l'ensemble des coopératives, mais à tous ceux qui ont cru au message d'entraide et de solidarité que l'on peut retrouver dans chacune des coopératives funéraires.

Cet album se veut un hommage aux pionniers qui ont cru à la Fédération et qui ont surmonté les obstacles pour bâtir le réseau que nous avons aujourd'hui. Il se veut aussi un coup de chapeau aux bâtisseurs de toutes les coopératives du mouvement qui ont choisi la coopération pour former aujourd'hui le plus important réseau funéraire au Québec.



FÉDÉRATION
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC